

• **DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**



**LA LONDE LES MAURES (83) – RÉALISATION D'UN
LOTISSEMENT DE 30 LOTS – L'OUSTAOU**

CADRAGE ENVIRONNEMENTAL ET RÉGLEMENTAIRE

Préambule

Ce document a pour objectif de présenter l'état initial de l'environnement du site situé dans le domaine de Valcros, à La Londe Les Maures et permet de définir les impacts pressentis du projet. Ce document sera annexé à la demande d'examen au cas par cas afin de donner une vision claire du projet à l'autorité environnementale. Les conclusions servent également à éclairer le maître d'ouvrage sur les études environnementales à réaliser.

SOMMAIRE

I-	CONTEXTE DE L'OPÉRATION	7
1.	LOCALISATION DU SITE DE PROJET.....	7
2.	L'EMPRISE FONCIÈRE	7
3.	DÉFRICHEMENT	9
II-	ANALYSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	9
1.	LE SCOT PROVENCE MÉDITERRANÉE	9
2.	LE PLU DE LA LONDE LES MAURES	12
3.	LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	13
4.	SYNTHÈSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	14
III-	ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ÉTUDE	15
1.	LE SECTEUR FACE AUX RISQUES ET NUISANCES.....	15
2.	LES SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES CONNUES DU SECTEUR – PRÉDIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	22
3.	LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES.....	77
4.	SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES	86
IV-	DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES	89
1.	PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DE CES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES	89
2.	INCIDENCES PRESENTIES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	97

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 :	LOCALISATION DU SECTEUR D'ÉTUDE DANS LA COMMUNE (EN ORANGE) (QGIS, EVEN)	7
FIGURE 2 :	EXTRAIT DU REGISTRE PARCELLAIRE (CADASTRE GOUV).....	8
FIGURE 3 :	VUE AÉRIENNES DU SECTEUR D'ÉTUDE ENTRE 2007 (GAUCHE) ET 2019 (DROITE) (GOOGLE EARTH)	8
FIGURE 4 :	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LE SCOT PROVENCE MÉDITERRANÉE (LESEYNOIS.FR).....	10
FIGURE 5 :	EXTRAIT DU DOO – SCHÉMA ILLUSTRATIF DE L'ACCUEIL DU DÉVELOPPEMENT FUTUR (SCOT-PM.COM)	11
FIGURE 6 :	EXTRAIT DU ZONAGE DU PLU EN VIGUEUR (PLU DE LA LONDE LES MAURES), AVEC SECTEUR D'ÉTUDE EN ORANGE.	12
FIGURE 7 :	EXTRAIT DE LA CARTE DE LOCALISATION DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES (PLU DE LA LONDE LES MAURES).....	13
FIGURE 8 :	EXTRAIT DU PPRIF SUR LA COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES (GÉORISQUES)	15
FIGURE 9 :	ÉTAT D'AVANCEMENT DES PPRIF DANS LE VAR (HTTP://WWW.VAR.GOUV.FR)	16
FIGURE 10 :	EXTRAIT DU PPRIF DE LA LONDE LES MAURES, À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE (OPSIA)	17
FIGURE 11 :	LOCALISATION DES MOUVEMENTS DE TERRAIN RECENSÉS À PROXIMITÉ DU SECTEUR D'ÉTUDE (GÉORISQUES)	18
FIGURE 12 :	EXTRAIT DE LA CARTE DES ALÉAS RETRAIT GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX (BRGM, GÉORISQUES).....	19
FIGURE 13 :	EXPOSITION SISMIQUE, SUR LA COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES (GÉORISQUES)	19
FIGURE 14 :	EXTRAIT DE LA CARTE DE TMD (DDRM 83)	20
FIGURE 15 :	CLASSEMENT SONORES DES VOIES ROUTIÈRES DANS LA COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES (VAR.GOUV.FR)	21
FIGURE 16 :	EXTRAIT DU SRCE PACA (DREAL PACA)	39
FIGURE 17 :	CAVITÉ NATURELLE SITUÉE AU PLUS PRÈS DU SECTEUR D'ÉTUDE (GÉORISQUES)	63
FIGURE 18 :	PLAN MASSE (OPSIA)	94
FIGURE 19 :	PLAN MASSE PAYSAGER (OPSIA).....	95
FIGURE 20 :	PERSPECTIVE DU PROJET (OPSIA).....	96

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

PHOTO 1 : BOISEMENT DE CHÊNE LIÈGES AVEC STRATE BASSE DÉBROUSSILLÉE (EVEN, JUIN 2022)	41
PHOTO 2 : LÉZARD DES MURAILLE (PODARCIS MURALIS) (EVEN)	55
PHOTO 3 : ZONE REFUGE POUVANT ÊTRE FAVORABLE AU LÉZARD DES MURAILLES (EVEN, JUIN 2022)	55
PHOTO 4 : TERRE RETOURNÉE PAR UN SANGLIER (EVEN, JUIN 2022)	59
PHOTO 5 : BOIS MORT PRÉSENT SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN, JUIN 2022)	64
PHOTO 6 : CAVITÉS ARBORICOLES POTENTIELLEMENT FAVORABLE AUX CHIROPTÈRES (EVEN, JUIN 2022)	64
PHOTO 7: VUE AÉRIENNE DU SECTEUR D'ÉTUDE (SOURCE : GOOGLE EARTH)	78
PHOTO 8: OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE ET DES ENVIRONS PROCHES (EVEN)	79
PHOTO 9: LOCALISATION DES POINTS DE VUE DE PROXIMITÉ SUR LE SECTEUR DE PROJET (GOOGLE EARTH PRO)	80
PHOTO 10 : VUE PROCHE 1 DEPUIS LE NORD DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE STREET)	80
PHOTO 11: VUE PROCHE 2 DEPUIS L'EST DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE STREET)	81
PHOTO 12 : VUE PROCHE 3 DEPUIS LE SUD DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE STREET)	81
PHOTO 13: LOCALISATION DES POINTS DE VUE LOINTAINS (GOOGLE EARTH)	82
PHOTO 14: VUE LOINTAINE 1 DEPUIS LA PISTE DE VALCROS, AU NORD DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE STREET)	83
PHOTO 15 : VUE LOINTAINE 2 DEPUIS L'AVENUE DE BELLEVUE À L'EST DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE STREET)	83
PHOTO 16 : VUE LOINTAINE 3 DEPUIS LA ROUTE DE VALCROS, À L'OUEST DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE STREET)	84
PHOTO 17 : VUE LOINTAINE 4 DEPUIS LA PISTE DE VALCROS, À L'OUEST DU SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN, JUIN 2022)	85
PHOTO 18 : VÉGÉTATION DES TALUS AVEC DES MASSIFS ARBUSTIFS (OPSIA)	90
PHOTO 19 : ARBRES D'ALIGNEMENTS ET CÉPÉES PRÉVUS DANS LE PROJET (OPSIA)	91

TABLE DES CARTOGRAPHIES

CARTE 1 : PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE	23
CARTE 2 : SECTEUR D'ÉTUDE À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ	24
CARTE 3 : ZONES D'INVENTAIRES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ	27
CARTE 4 : PRÉSENTATION DES ZONES D'INVENTAIRES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ	28
CARTE 5 : ZONES RÉGLEMENTAIRES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ	30
CARTE 6 : PNA DE LA TORTUE D'HERMANN À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE (DREAL PACA)	31
CARTE 7 : PNA DU LÉZARD OCELLÉ À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE (DREAL PACA)	32
CARTE 8 : NATURA 2000 À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ	34
CARTE 9 : OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ SELON LE RÉFÉRENTIEL CORINE LAND COVER 2018	36
CARTE 10 : OCCUPATION DU SOL, À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ, SELON LE RÉFÉRENTIEL DU CRIGE PACA 2014	37
CARTE 11 : EXTRAIT DU SRCE PACA À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ	40
CARTE 12 : HABITATS IDENTIFIÉS DANS LE SECTEUR D'ÉTUDE	42
CARTE 13 : ENJEUX PRÉVISIONNELS PRESSENTIS SUR LA FLORE ET LES HABITATS	46
CARTE 14 : ENJEUX ENTOMOLOGIQUES PRÉVISIONNELS PRESSENTIS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE	52
CARTE 15 : ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPÉTOLOGIQUES PRÉVISIONNELS PRESSENTIS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE	57
CARTE 16 : ENJEUX PRÉVISIONNELS PRESSENTIS SUR LES MAMMIFÈRES HORS CHIROPTÈRES, À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE	60
CARTE 17 : ENJEUX CHIROPTÉROLOGIQUES PRÉVISIONNELS PRESSENTIS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE	66
CARTE 18 : ENJEUX AVIFAUNISTIQUES PRÉVISIONNELS PRESSENTIS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE	74
CARTE 19 : SYNTHÈSE PRÉVISIONNELLE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES PRESSENTIS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE	76

I- CONTEXTE DE L'OPÉRATION

1. Localisation du site de projet

Even Conseil a été missionné par OPSIA afin de réaliser un cadrage environnemental et réglementaire, sur le secteur d'étude, situé dans le domaine de Valcros, à la Londe-Les-Maures.

Le terrain est desservi par une voie communale goudronnée existante (Corniche Panoramique) et se situe à environ 7 Kms du centre-ville de La Londe Les Maures.

Le projet s'insère sur un terrain d'une surface de 87 838 m², soit 8.8 hectares. Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement de 30 lots d'une superficie comprise entre 1118 m² et 2690 m². La réalisation de ce lotissement permettra la réalisation d'une SDP maximale de 8490 m².



Figure 1 : Localisation du secteur d'étude dans la commune (en orange) (QGIS, EVEN)

2. L'emprise foncière

Le cadrage environnemental suivant est réalisé sur l'emprise foncière du projet ainsi que sur son environnement proche. L'emprise du projet est localisée sur les parcelles CT 113 et CV 30. Le site compose un paysage typiquement méditerranéen, entre le front de mer et un paysage de garrigue fait de zones bâties existantes et de collines arborées. La zone se situe dans le massif des Maures.

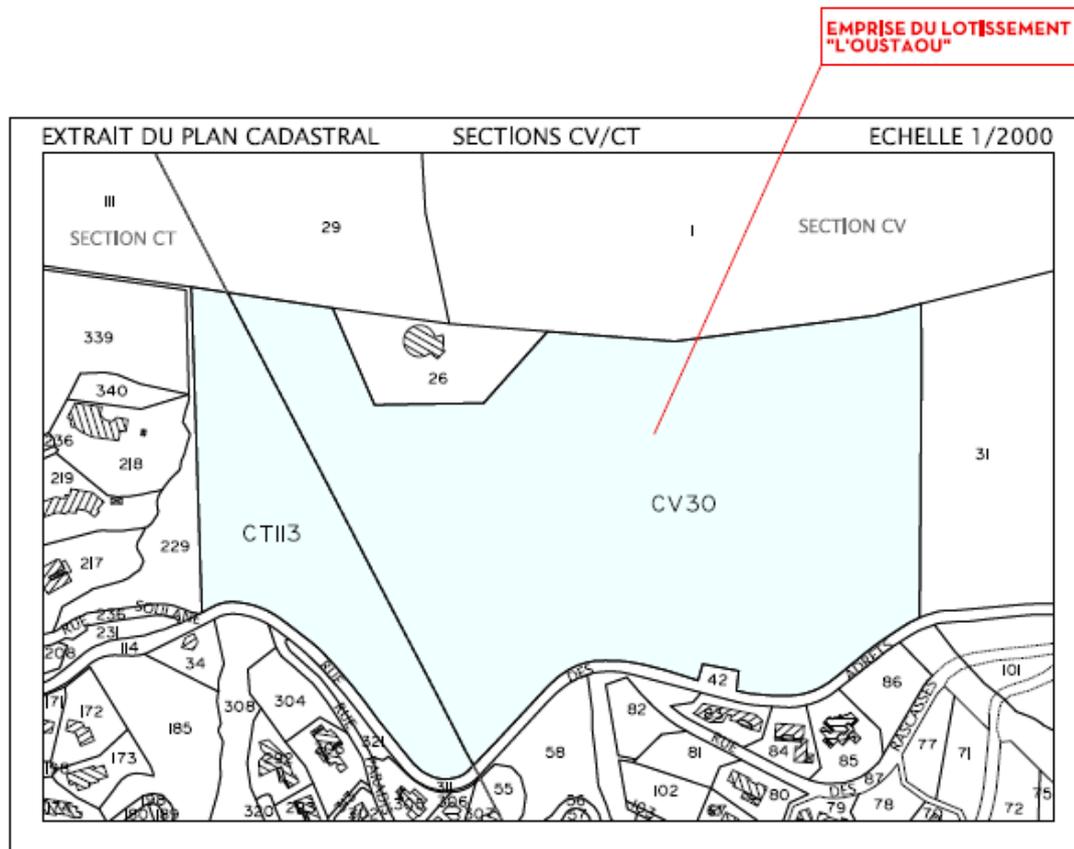


Figure 2 : Extrait du registre parcellaire (Cadastré gov)

Afin de comprendre plus précisément l'évolution temporelle du secteur d'étude, des recherches ont été effectuées grâce à l'outil offert par Google map, permettant de remonter le temps, parmi les orthophotographies.

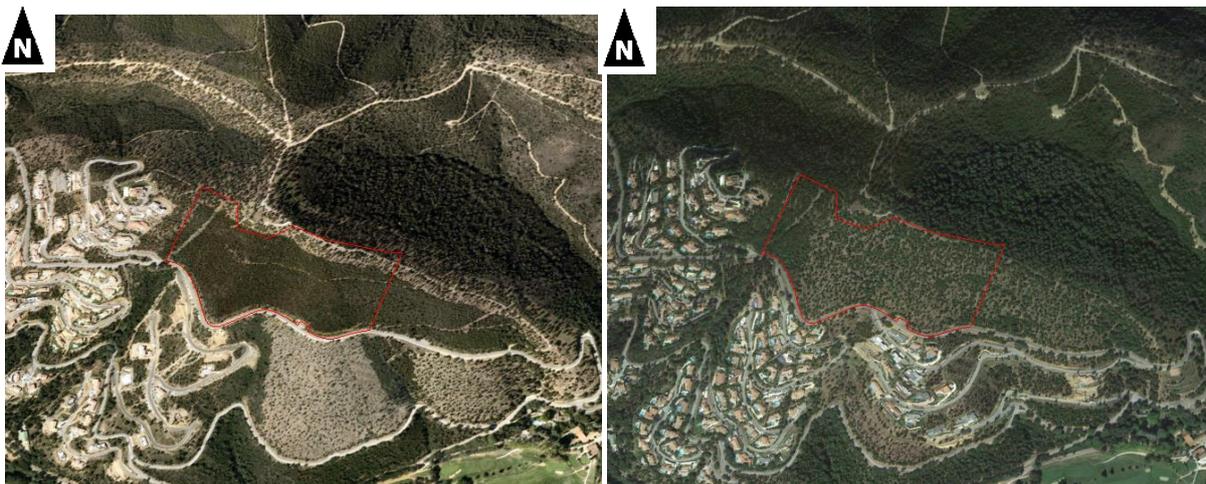


Figure 3 : Vue aériennes du secteur d'étude entre 2007 (gauche) et 2019 (droite) (Google earth)

La comparaison de ces vues aériennes montre des modifications notables dans les environnements proches du secteur d'étude, concernant les aménagements. Alors qu'en 2007, les espaces situés au sud n'étaient pas tous construits, en 2019, plusieurs espaces résidentiels ont été implantés au sud-est du secteur d'étude. Le réseau viaire a été, par conséquent, réaménagé, afin d'optimiser les dessertes des nouvelles habitations.

Au contraire, le nord du secteur d'étude n'est pas concerné par des aménagements urbains, et sont restés intacts entre ces deux périodes.

3. Défrichement

La commune de La Londe Les Maures est concernée par des zones soumises à autorisation préalable de défrichement. Les espaces concernés sont principalement situés dans le nord de la commune.

- ⇒ **Le lotissement « Valcros Rive droite » qui couvre le secteur d'étude, a déjà fait l'objet d'une autorisation de défrichement**
- ⇒ **Il a été convenu que celle-ci reste encore applicable pour le secteur d'étude**
- ⇒ **De ce fait, aucune demande d'autorisation de défrichement supplémentaire ne sera nécessaire pour le projet.**

II- ANALYSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

1. Le SCoT Provence Méditerranée

La commune de La Londe-Les-Maures fait partie du **Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée**. Le Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée a approuvé par délibération 6 septembre 2019 le Projet de Schéma de Cohérence Territoriale, qui devient le document d'urbanisme de référence sur le territoire.

Le périmètre du SCoT Provence Méditerranée s'étend sur 125 286 hectares, de la mer Méditerranée à l'arrière-pays, pour 572 603 habitants (INSEE 2015). Il comprend 32 communes réparties comme suit :

- **Les communes de la communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée**
Carqueiranne, Toulon, Hyères, Le Revest-les-Eaux, La Valette, La Garde, Le Pradet, Saint-Mandrier-sur-Mer, Ollioules, Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer et la Crau
- **Les communes de la communauté de communes de La Vallée du Gapeau**
Solliès-Pont, Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, La Farlède
- **Les communes de la communauté de communes Sud Sainte Baume**
Evenos, Riboux, Le Castellet, Signes, Le Beausset, Saint-Cyr-sur-Mer, La Cadière d'Azur, Bandol, Sanary
- **Les communes de la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures**
Bormes-les-Mimosas, Collobrières, **La Londe-les-Maures**, Pierrefeu-du-Var, Cuers, le Lavandou



Figure 4 : Présentation du territoire concerné par le SCoT Provence Méditerranée (Iseynois.fr)

La Document D'orientation et D'Objectifs (DOO) du SCoT en vigueur, permet de rendre compte des zones de développement futures, dans la commune de La Londe Les Maures. Le secteur d'étude est identifié comme intégré dans une poche urbanisée.

- ⇒ Le secteur d'étude est localisé dans et en marge d'un espace considéré comme urbanisé. Cela concerne les espaces résidentiels d'ores et déjà présents au sud du secteur d'étude.
- ⇒ Le DOO identifie également le site comme un réservoir de biodiversité.

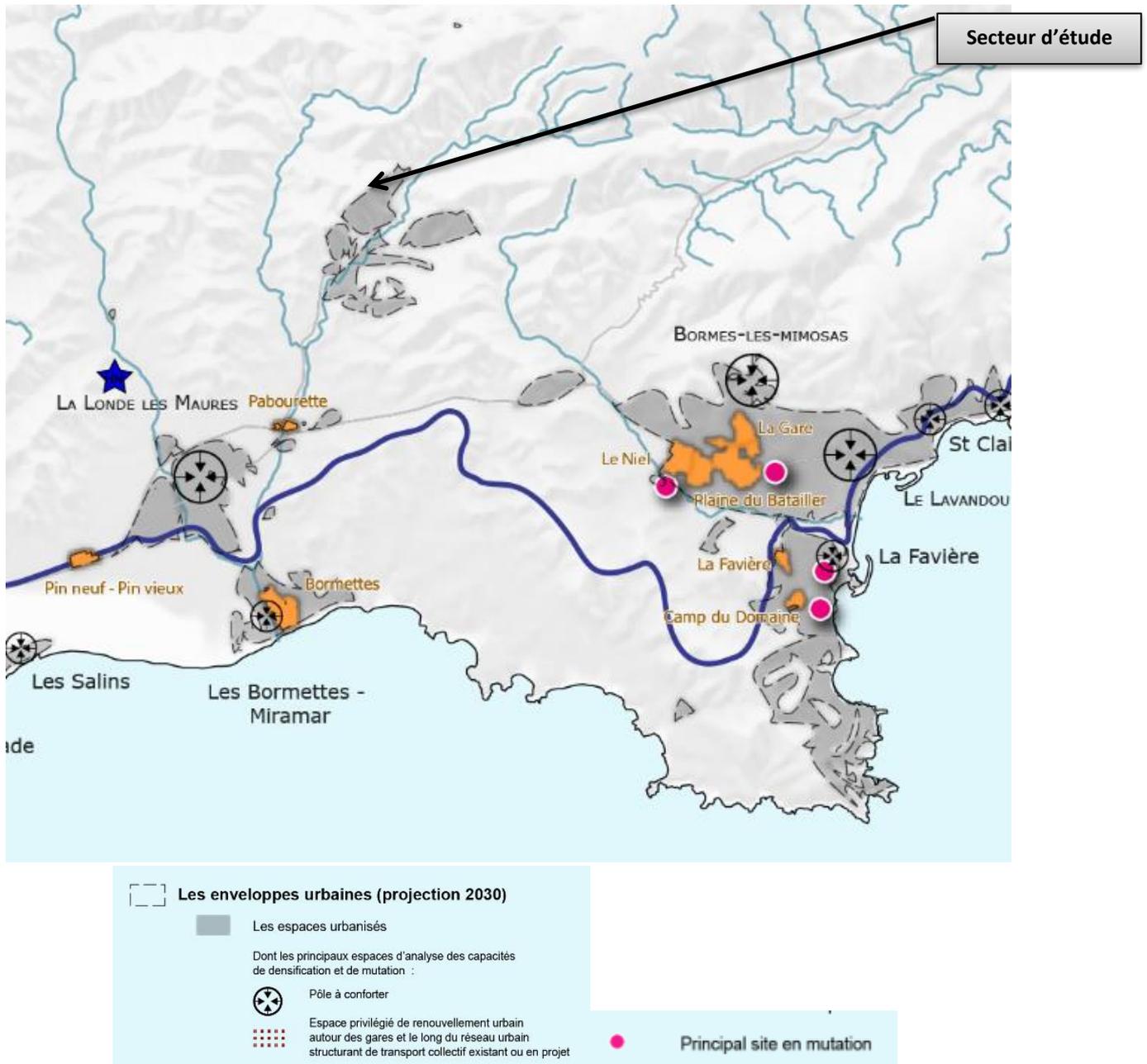


Figure 5 : Extrait du DOO – Schéma illustratif de l'accueil du développement futur (scot-pm.com)

2. Le PLU de La Londe Les Maures

Le PLU de La Londe Les Maures a été approuvé le 16/06/2013

Le Plan Local d'Urbanisme constitue le document de référence de la réglementation urbaine locale, il exprime le projet de la commune en matière d'urbanisation pour les années à venir.

- ⇒ Le secteur d'étude est classé dans la zone UF (UFc) et N (NL) du PLU en vigueur.
- ⇒ La zone UF « correspond à une des parties urbanisées sensibles de la commune, implantée sur les reliefs collinaires des contreforts du Massif des Maures, où le paysage doit être préservé (site de Valcros). Cette zone est concernée par plusieurs risques et nuisances. La zone UF est découpée en 4 secteurs dont fait partie le secteur UFc.
- ⇒ La zone N recouvre les espaces naturels de la commune, équipés ou non, qui sont à préserver en raison, soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel. Le secteur d'étude apparaît au secteur NL, correspondant aux espaces à préserver au titre de l'article L. 146-6 du Code de l'urbanisme. Ce secteur est strictement protégé selon les dispositions en vigueur de la loi « Littoral ».
- ⇒ Le secteur d'étude jouxte avec un EBC au nord.

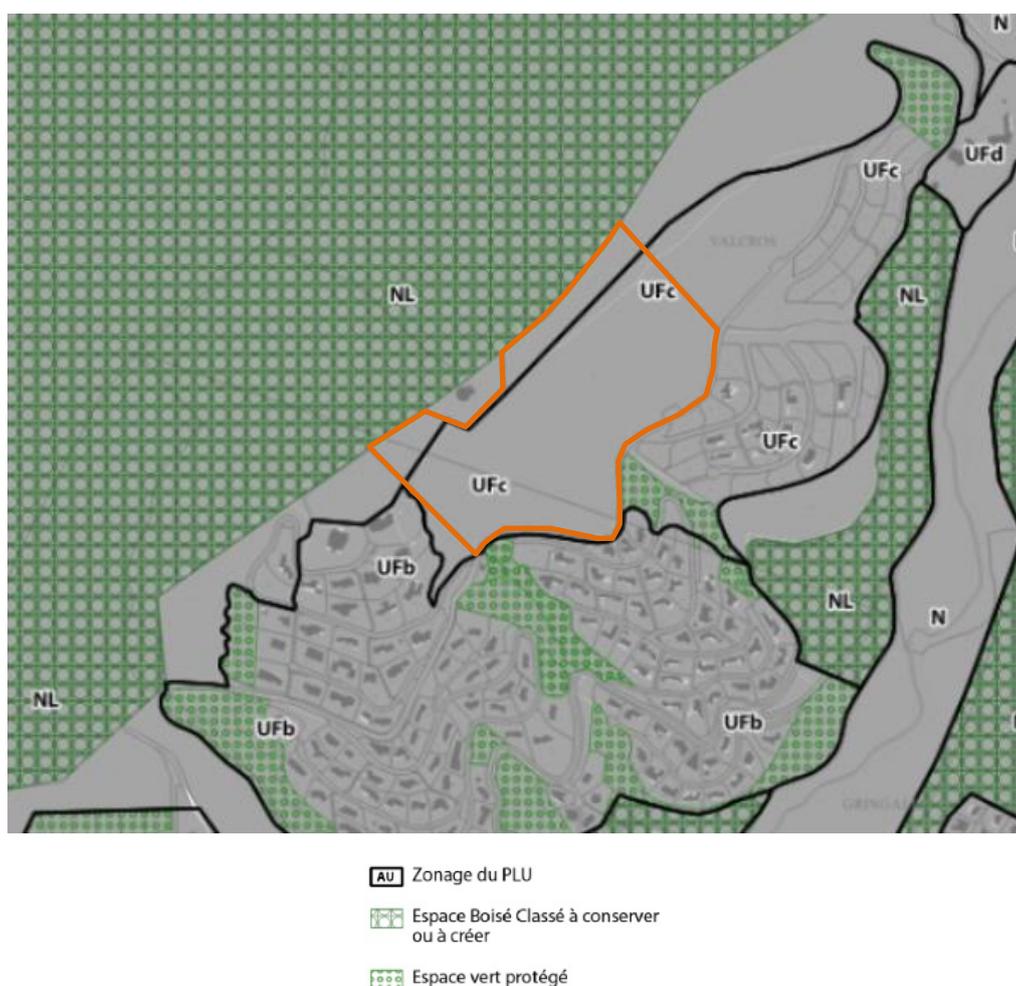
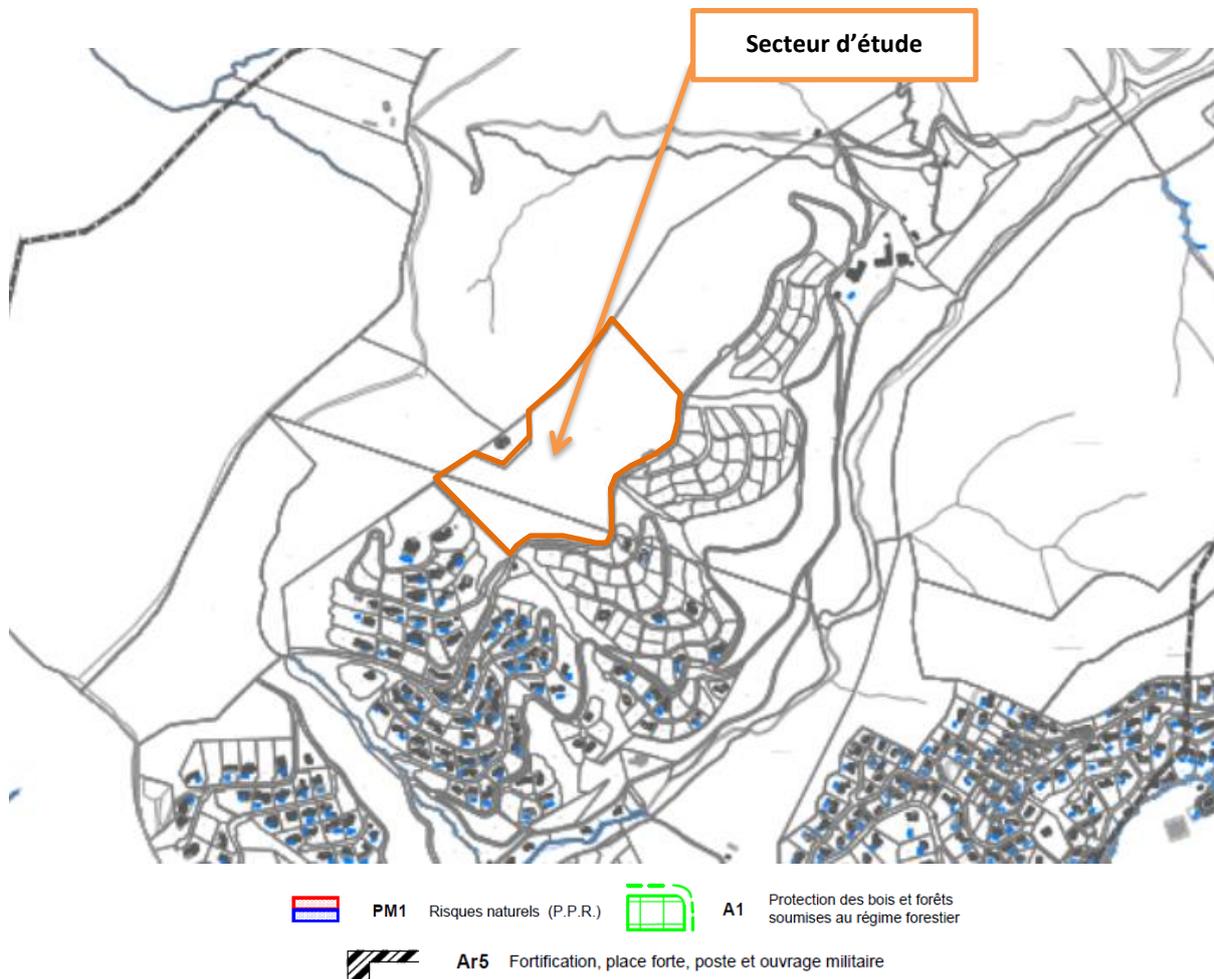


Figure 6 : Extrait du zonage du PLU en vigueur (PLU de La Londe Les Maures), avec secteur d'étude en orange.

3. Les servitudes d'utilité publique

Le PLU en vigueur permet de prendre connaissance des éventuelles servitudes d'utilité publiques présentes à l'échelle de la commune et donc du secteur d'étude.



⇒ Les informations données par le PLU et par le document relatif aux servitudes d'utilité publique indiquent que le secteur de projet n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique.

4. Synthèse du cadre réglementaire

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
SCoT	Secteur d'étude identifié comme un espace en partie urbain.	Le DOO indique le secteur d'étude se situe en partie dans une poche urbanisée.
PLU	Secteur d'étude en zone UF et N	<p>Le projet doit être compatible avec le règlement et le zonage du PLU.</p> <p>Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de La Londe Les Maures a été approuvé le 16 juin 2013.</p> <p>Le secteur d'étude est localisé, dans sa majeure partie sud dans une zone UF (secteur UFc) et dans sa partie nord, dans une zone N (secteur NI)</p> <p>Ces deux zones sont respectivement identifiées comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • UF : zone urbanisée, sensibles d'un point de vue paysager • N : zone naturelle à préserver <p>Concernant les SUP, le secteur d'étude est situé en dehors de toute entité.</p>

III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ÉTUDE

1. Le secteur face aux risques et nuisances

Le site Géorisques, permet de visualiser les risques présents sur la commune de La Londe Les Maures, en fonction des différentes thématiques, appréhendées ci dessous :

➤ **Le risque inondation**

La commune de La Londe Les Maures est concernée par le risque inondation.

La commune est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI), approuvé depuis le 30/12/2005.

PPRN	Aléa	Prescrit le	Approuvé le
13DREAL20110006 - PPRI Londe-Les-Maures	Inondation	07/01/1997	30/12/2005

Selon le zonage en vigueur de ce PPRI, le secteur d'étude est localisé en dehors du zonage réglementaire. Il n'apparaît donc pas concerné par des risques inondations.

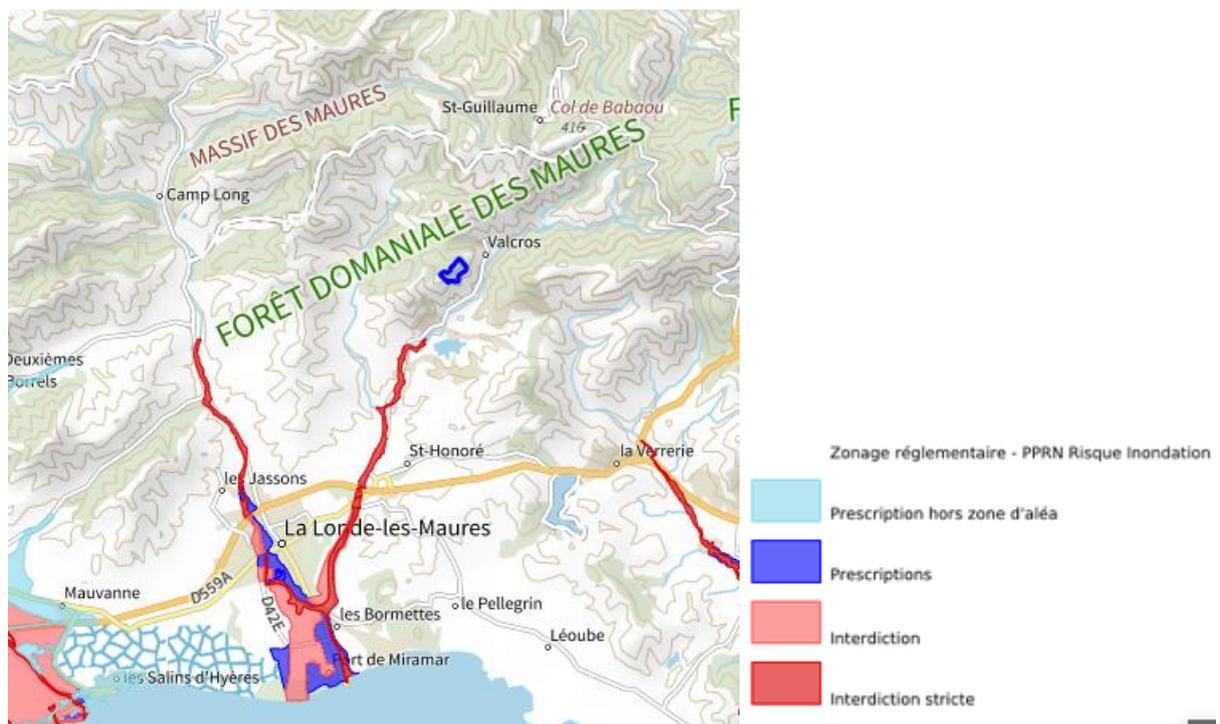


Figure 8 : Extrait du PPRI sur la commune de La Londe Les Maures (Géorisques)

La commune est concernée par la présence d'un Programme de Prévention (PAPI). Créés en 2002, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'État et les acteurs locaux.

Tableau 1 : PAPI concernant la commune de La Londe Les Maures (Géorisques)

Nom du PAPI	Aléa	Date de labellisation	Date de signature	Date de fin de réalisation
83DREAL20180055 - PAPI complet côtiers des Maures	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue, Inondation - Par submersion marine, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	14/12/2017	04/10/2018	03/10/2024

- ⇒ La commune de La Londe Les Maures est exposée aux risques **inondations**.
- ⇒ Le secteur d'étude, situé sur le domaine de Valcros, n'est pas directement concerné par les zonages réglementaires en lien avec ce risque.
- ⇒ **Les enjeux sont considérés comme faibles, à l'échelle du secteur de projet.**

➤ Le risque incendie de forêt

La commune de La Londe Les Maures est concernée par le risque Incendie de feux de forêts selon le site Géorisques. La commune est également concernée par un PPRIF mis en opposabilité immédiate, qui a été approuvé par anticipation le 29/07/2014.

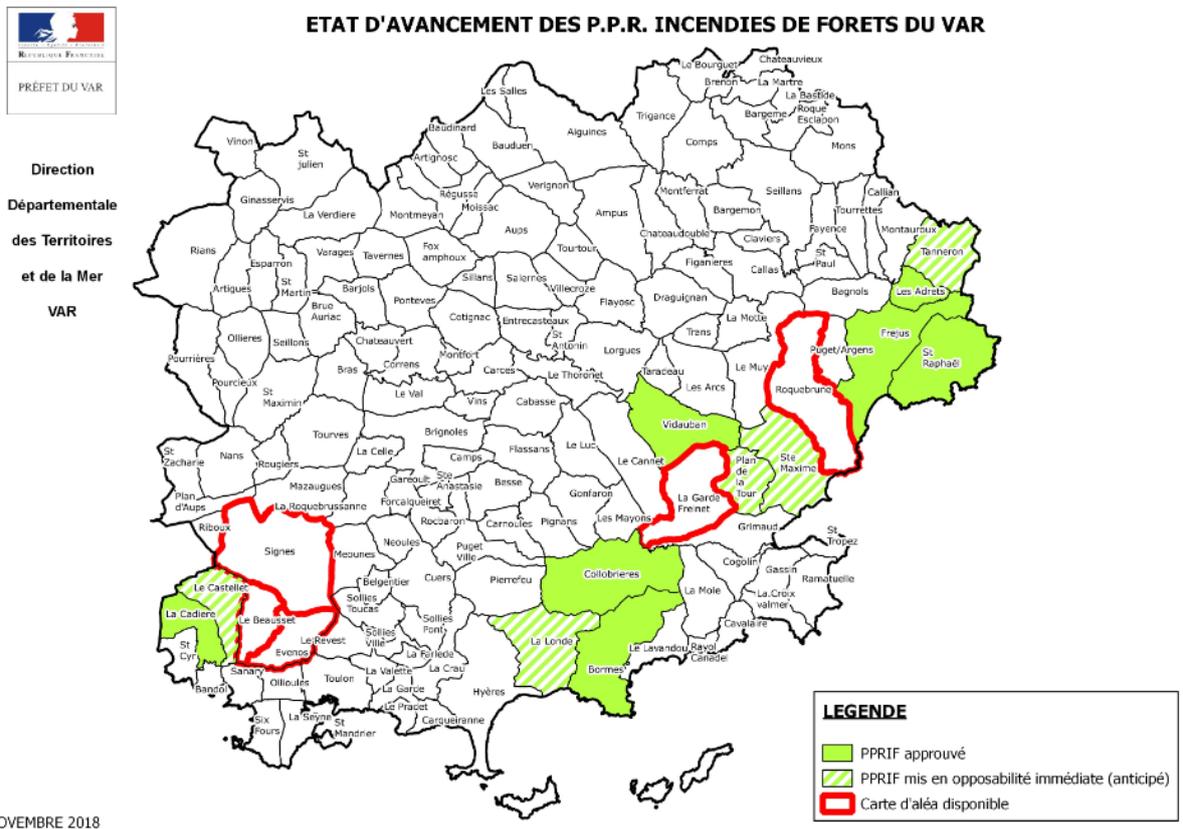


Figure 9 : État d'avancement des PPRIF dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>)

Le secteur d'étude est situé en zone En2 et R du PPRIF. La zone En2, qui recouvre la partie inférieure du secteur d'étude est concernée par un risque incendie modéré à fort. La constructibilité de la zone est autorisée, sous réserve de respecter certaines prescriptions en lien avec ce risque incendie. La zone R correspond à une zone inconstructible.



Figure 10 : Extrait du PPRIF de la Londe Les Maures, à l'échelle du secteur d'étude (OPSIA)

En complément de ces données, la base de données Prométhée a été interrogée afin de recenser les incendies de forêt sur une période de 10 ans (entre 2012 et 2022).

Sur cette période, 12 incendies sont recensés sur la commune, pour une surface totale de 1423.56 hectares. La plupart de ces incendies sont involontaires (travaux, malveillance par ex) ou dus à des actes de pyromanie.

Le secteur d'étude n'est pas concerné par ces incendies historiques.

- ⇒ Selon le croisement de toutes ces données, et au regard du faciès fortement boisé du secteur d'étude, celui-ci apparaît directement concerné par le risque feux de forêt.
- ⇒ **Les enjeux sont donc jugés forts, à l'échelle du secteur d'étude.**

➤ Le risque mouvements de terrains

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

Selon les données cartographiques fournies par le BRGM et Géorisques, **plusieurs mouvements de terrain historiques sont recensés dans les environs proches du secteur d'étude : des glissements de terrain, et des éboulements.**

La commune n'est cependant pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain.

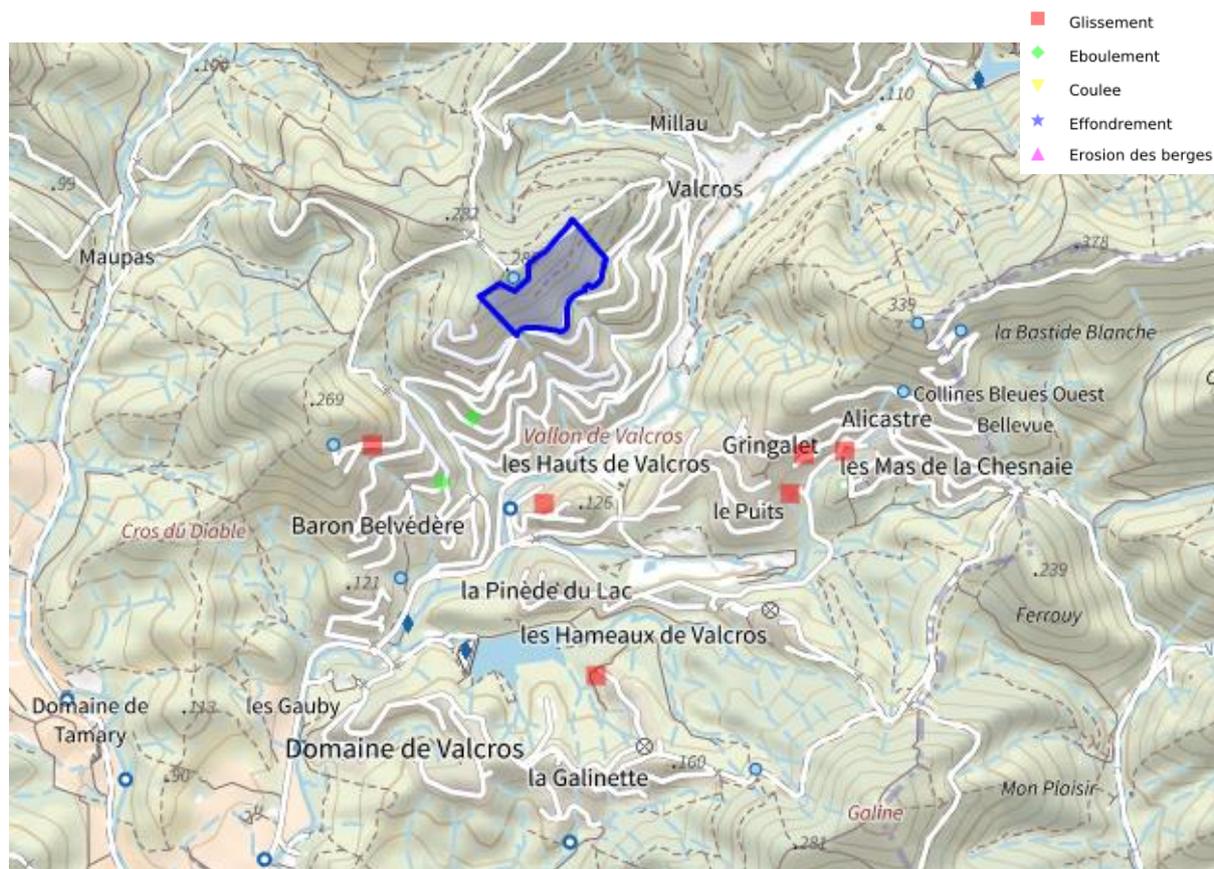


Figure 11 : Localisation des mouvements de terrain recensés à proximité du secteur d'étude (Géorisques)

- ⇒ La commune de La Londe Les Maures n'est pas concernée par un PPRMVT.
- ⇒ Plusieurs glissements de terrain, et éboulements ont eu lieu dans les environs proches du secteur d'étude.
- ⇒ Par conséquent, les enjeux sont jugés modérés à l'échelle du secteur d'étude.

➤ Le risque retrait – gonflement des argiles

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Selon les données fournies par la base de données du BRGM, et le site Géorisques, la commune de La Londe Les Maures est concernée par **des aléas faibles à moyens**. Le secteur d'étude n'est pas concerné par des aléas retrait-gonflement des sols argileux.

La commune de La Londe Les Maures, n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Retrait Gonflement des Sols Argileux.

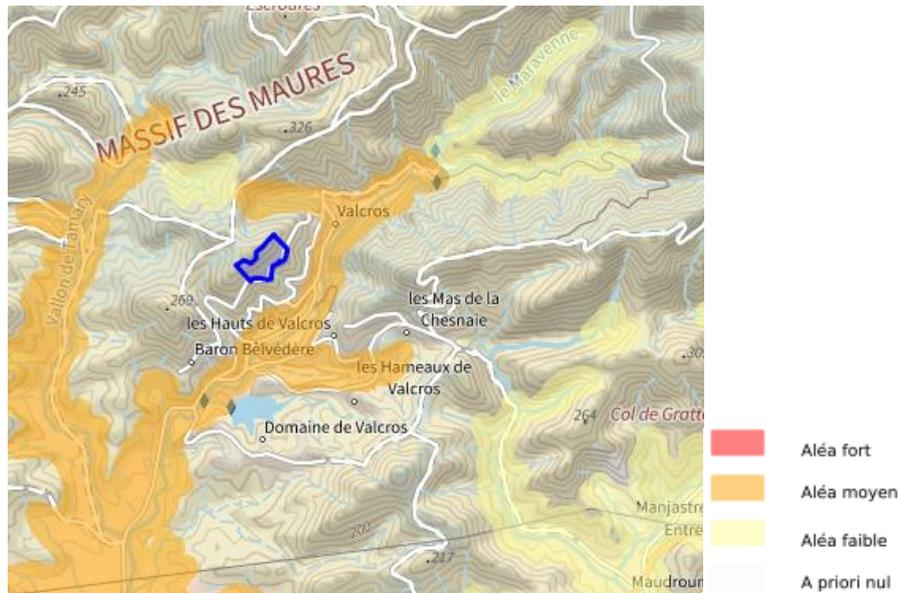


Figure 12 : Extrait de la carte des aléas Retrait gonflement des sols argileux (BRGM, Géorisques)

- ⇒ Le secteur d'étude est localisé en zone d'aléa nul en ce qui concerne le risque retrait-gonflement des sols argileux.
- ⇒ Les enjeux sont considérés comme très faibles à l'échelle du secteur d'étude.

➤ Le risque sismique

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

La commune de La Londe Les Maures est exposée à des risques faibles de séismes, selon les données Géorisques. La commune ne dispose pas d'un PPRN-Séismes.

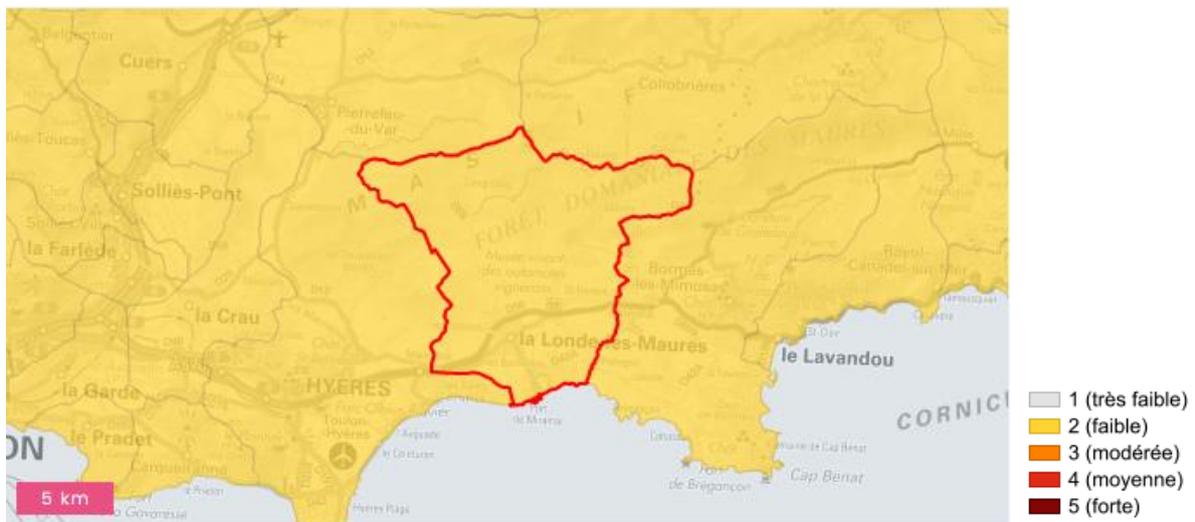


Figure 13 : Exposition sismique, sur la commune de La Londe Les Maures (Géorisques)

- ⇒ La commune et le secteur d'étude sont concernés par des risques sismiques faibles.
- ⇒ Les enjeux sont jugés faibles, à l'échelle du secteur d'étude.

➤ Le risque de transport de matières dangereuses /canalisation de matière dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses dans la commune est généré par un flux important de transit et de desserte. Sont principalement concernées les voies autoroutières, routes départementales, routes nationales et voies de chemin de fer.

Selon les données fournies par le Dossier Départemental des Risques Majeurs, le secteur est excentré de toutes les voies routières et ferroviaires. Il est localisé dans le domaine de Valcros, dans un espace boisé méditerranéen.

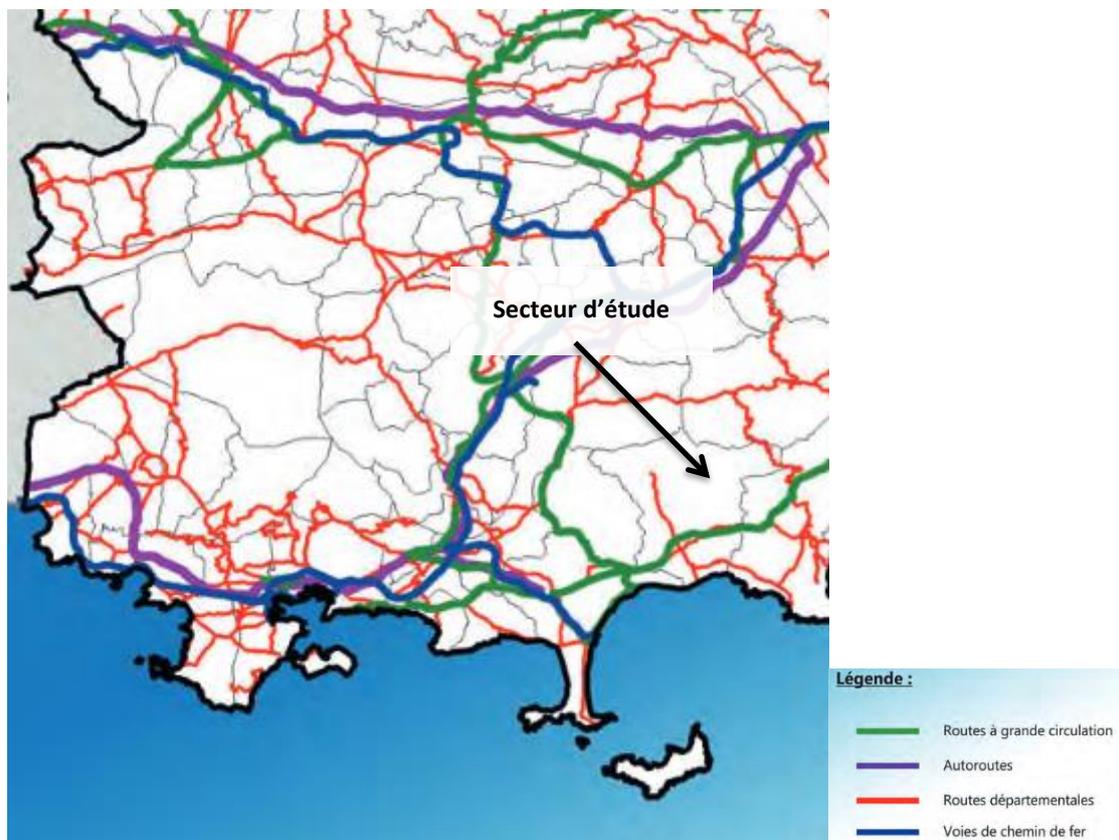


Figure 14 : Extrait de la carte de TMD (DDRM 83)

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement.

Comme l'atteste les données fournies par Géorisques, la commune de La Londe Les Maures **n'est pas concernée par la présence de canalisations de matières dangereuses**, à proximité ou non du secteur d'étude.

- ⇒ Le secteur d'étude n'est pas concerné par le risque « transports de matières dangereuses », et n'est pas concerné par la présence de canalisations de matières dangereuses.
- ⇒ Les enjeux sur cette thématique sont considérés comme faibles, à l'échelle du secteur d'étude.

➤ Voies bruyantes

La loi Bruit (n°92-1444 du 31 décembre 1992), relative à la lutte contre le bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer un trouble excessif aux personnes, de nuire à leur santé ou de porter atteinte à l'environnement. Cette loi a mis l'accent sur la protection des riverains vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transports terrestres à travers la prise en compte :

- des nuisances sonores générées par la réalisation de voies nouvelles ou la modification de voies existantes (article 12 de la loi bruit / article L571.9 du CE)
- du recensement et du classement des infrastructures de transports terrestres (article 13 de la loi bruit / article L571.10 du CE).

En ce qui concerne les voies bruyantes, la commune de La Londe Les Maures est concernée les routes départementales : **D42B, D98, D559A**.

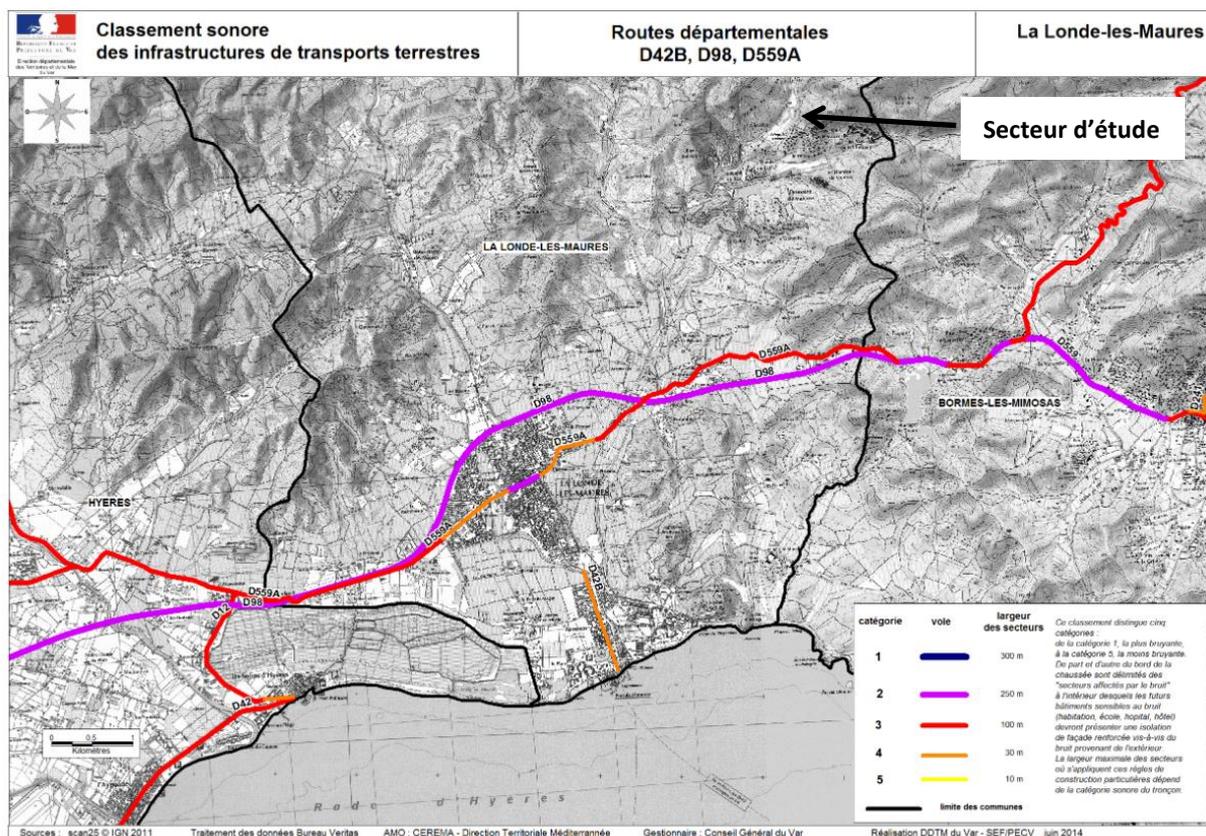


Figure 15 : Classement sonores des voies routières dans la commune de La Londe Les Maures (var.gouv.fr)

Le secteur d'étude est situé au sud-ouest de la commune de La Londe Les Maures, à distance du centre-ville et des principaux axes de circulation. **Le secteur d'étude s'insère dans un boisement du domaine de Valcros, qui se situe à distance du centre-ville de la commune. Bien que des habitations soient présentes au sud du secteur d'étude, celui-ci s'insère dans un espace naturel encore préservé, et à l'écart des voies routières à forte circulation.**

⇒ **Les enjeux concernant les nuisances sonores sont jugés faibles au niveau du secteur d'étude.**

2. Les sensibilités écologiques connues du secteur – Prédiagnostic écologique

EVEN CONSEIL a réalisé un prédiagnostic écologique sur le site afin de cibler les éventuels enjeux sur la faune, la flore et les habitats.

➤ Description des périmètres d'étude

L'analyse du secteur d'étude et de ses potentielles sensibilités repose sur vision élargie de la zone de projet. Cette méthode permet de considérer l'environnement du secteur d'étude dans son ensemble de façon à considérer aussi bien les espèces faunistiques à large dispersion que les espèces faunistiques aux déplacements plus locaux. Aussi la recherche de zones naturelles à statut est primordiale. Ces données servent à comprendre dans quel contexte le secteur d'étude est inclus et quelles sont les enjeux potentiels dans son environnement proche. Les zones à statut sont aussi de très bonnes ressources bibliographiques sur le patrimoine faunistique et floristique présent dans ces espaces. Par conséquent, 3 périmètres ont été définis en fonction du type de projet de la localisation de la zone :

- **Le secteur d'étude** : c'est l'espace strictement dédié au projet. Il s'agit des limites des parcelles concernées par le projet. Les relevés floristiques se font principalement dans cet espace.
- **Le périmètre rapproché** : c'est une zone tampon, de 250 mètres ici, qui permet de prendre en compte le contexte environnemental des zones connectées au secteur d'étude. Ces espaces, après leur prise de connaissance, pourront permettre de préciser les potentielles fréquentations du secteur d'étude par rapport à la faune par exemple. Les enjeux écologiques seront donc plus précis.
- **Le périmètre éloigné**, de 5 km, est un vaste périmètre qui permet de prendre en compte les grandes entités paysagères aux environs et les espèces faunistiques à très large dispersion (oiseaux et chiroptères). Aussi, ce périmètre permettra de recenser les zones à statut, présentent dans ce rayon et potentiellement le lieu de vie d'une faune remarquable.

Tableau 2 : Période d'inventaires du pré diagnostic

Date	Groupe observé	Conditions météorologiques
28/06/2022	Faune flore	24 °C ensoleillé

Les inventaires ont été réalisés à partir d'un transect aléatoire dans le secteur d'étude et les zones connexes. Les espèces en présence ont été notées pour la flore.

Pour la faune, les espèces directement observées comme les oiseaux ont été répertoriées alors que pour les mammifères les indices ont été recherchés.

Les espèces potentielles dans les différents types d'habitats seront exposées, notamment pour l'herpétofaune et la batrachofaune.

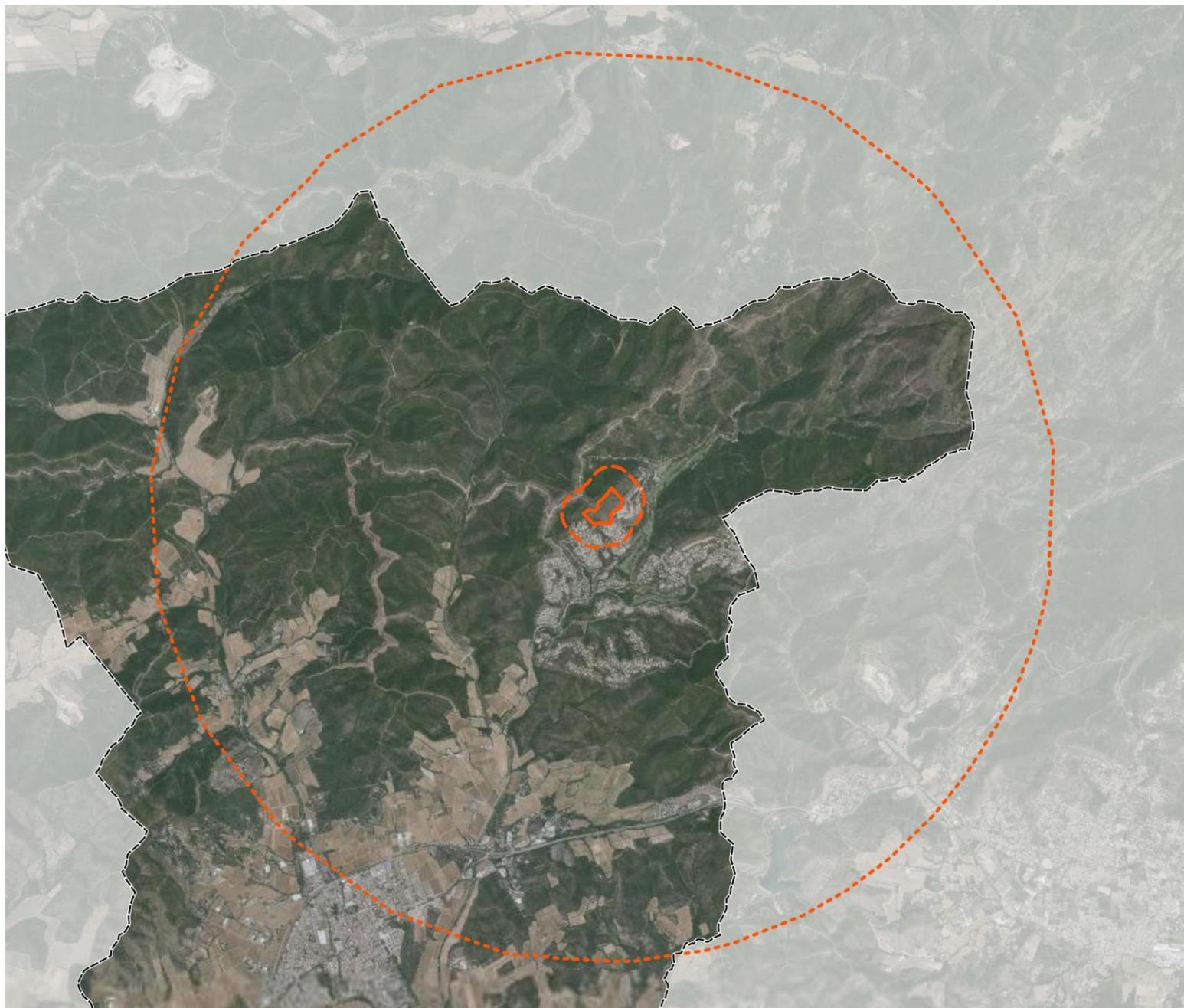
Le groupe des chiroptères n'a pas fait office d'inventaires nocturne dans le cadre de ce prédiagnostic. Les données communales et les fiches de zones naturelles à statut seront consultées afin de compléter les observations de terrain et de définir les enjeux écologiques au global.

Les données communales sont obtenues à partir des sites de l'INPN, Faune PACA et Silène faune-flore. Les fiches INPN de chaque zone à statut présente dans le secteur d'étude éloigné, seront consultées. Dans un souci de significativité et de représentativité du milieu, seules les données datant de moins de 10 ans seront conservées. Les données antérieures à 2012 ne seront donc pas considérées.

LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Présentation des périmètres d'étude



 Limites communales

Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

 Périmètre rapproché (250 m)

 Périmètre éloigné (5 km)



0 1000 2000 m



LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Présentation du secteur d'étude à l'échelle du périmètre rapproché



Périmètres d'étude

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)



0 100 200 m



➤ SITUATION PAR RAPPORT AUX PÉRIMÈTRES À STATUT

- Les zones d'inventaires

ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (TYPE I ET II)

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de recenser sur le territoire national tous les espaces dotés d'une richesse biologique et écologique et dans un état de conservation favorable. Le référentiel ZNIEFF est un véritable outil de connaissance. En fonction du type de ZNIEFF, il est possible de localiser les espaces à enjeux et formant de véritable réservoir de biodiversité. Bien que non soumis au statut de protection, ces espaces doivent être pris en compte dans le cadre des projets, car considérés comme des éléments centraux dans la fonctionnalité du réseau écologique. Les inventaires menés sur ces zones permettent de dresser une liste complète et à jour des espèces rares, protégées et ou déterminantes.

Deux types de zones sont définis :

- les zones de type I, caractérisées par leur intérêt biologique remarquable. Elles sont généralement de faible surface.
- les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

Le nom de ZICO renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de « Birdlife International » visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des Oiseaux sauvages. Les ZICO sont recensées à l'échelle internationale. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'Oiseaux migrateurs, d'Oiseaux côtiers ou d'Oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Alors que ces espaces dressent des listes d'oiseaux présents sur le site de façon permanente et / ou ponctuelle, cet espace doit tout de même permettre de conserver ces espèces. Les ZICO ont permis par la suite de retracer les périmètres des ZPS (Zones de Protection Spéciales) du réseau Natura 2000 à partir de 1991.

Les ZICO représentent en moyenne 8,1 % de la surface au sol en France.

- ⇒ Le secteur d'étude **est inclus dans la ZNIEFF 2 « MASSIF DES MAURES » (930012516).**
- ⇒ Il se situe aussi à étroite proximité de la **ZNIEFF 1 « LE MARAVENNE - VALLONS DE VALCROS ET TAMARY » (930012519)**
- ⇒ **Le périmètre éloigné entrecoupe plusieurs zones d'inventaires qui sont recensées dans le tableau ci-après. Ces ZNIEFF seront prises en compte afin d'étudier la richesse biologique du site.**

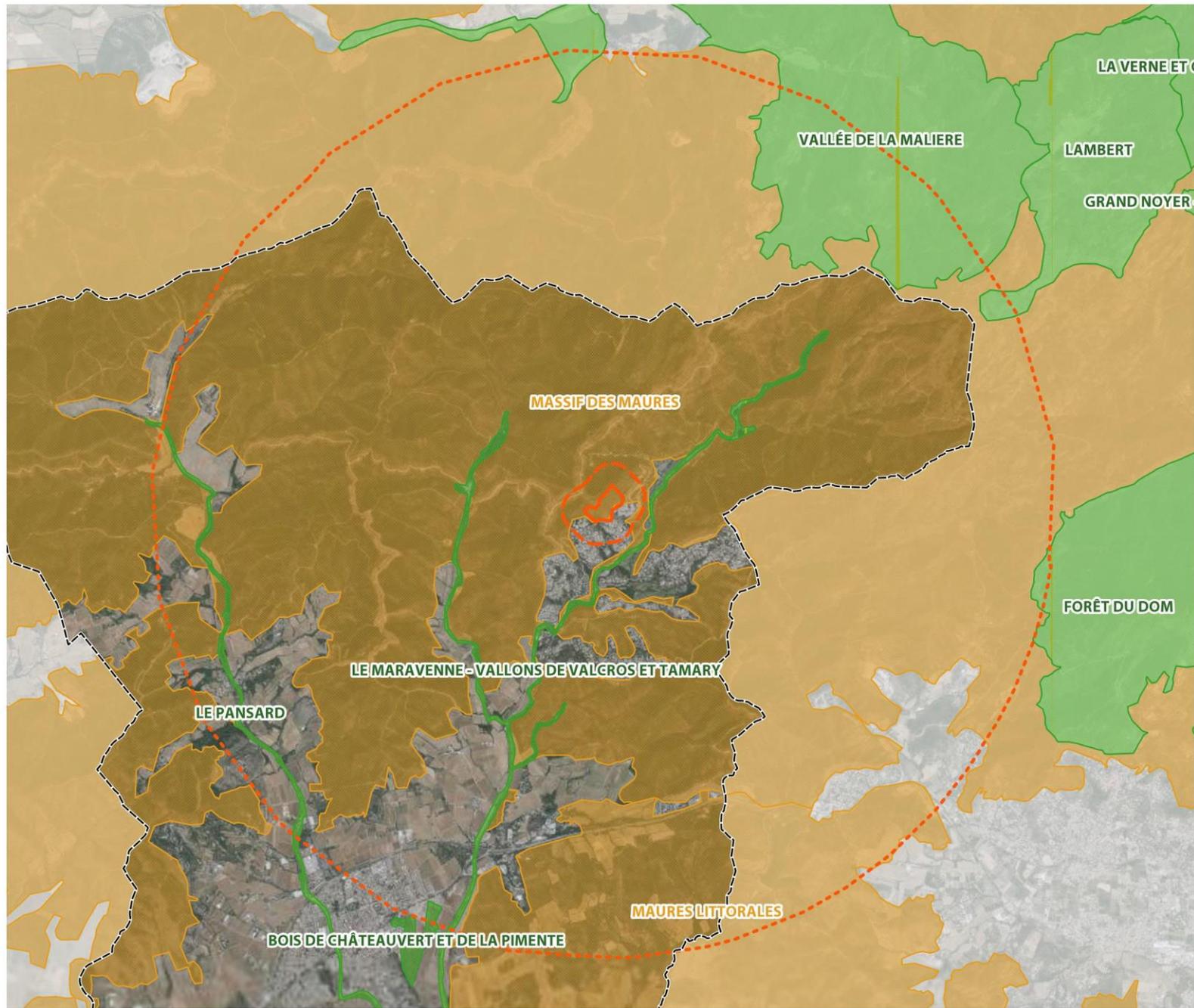
Tableau 3 : Liste des ZNIEFF présentes dans le périmètre éloigné (Even)

ZNIEFF 1		
Id MNHN	NOM	Distance par rapport au secteur d'étude (km)
930012519	LE MARAVENNE - VALLONS DE VALCROS ET TAMARY	0.33 km
930012521	VALLÉE DE LA MALIERE	3.3 km
930012518	LE PANSARD	4.3 km
930020234	BOIS DE CHÂTEAUVERT ET DE LA PIMENTE	4.7 km
930020298	LAMBERT	4.7 km
930012528	FORÊT DU DOM	4.8 km
ZNIEFF 2		
Id MNHN	NOM	Distance par rapport au secteur d'étude (km)
930012516	MASSIF DES MAURES	0 km
930012515	MAURES LITTORALES	3.2 km

LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Présentation des zones d'inventaires à l'échelle du périmètre éloigné



- ▭ Limites communales
- Périmètres d'étude**
 - ▭ Secteur d'étude
 - ▭ Périmètre rapproché (250 m)
 - ▭ Périmètre éloigné (5 km)
- Zones d'Inventaires**
 - ▭ ZNIEFF 1
 - ▭ ZNIEFF 2



LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Présentation des zones d'inventaires à l'échelle du périmètre rapproché



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

 Périmètre rapproché (250 m)

Zones d'Inventaires

 ZNIEFF 1

 ZNIEFF 2



0 100 200 m



- Les zones réglementaires

LES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Consciente de la valeur écologique, sociale, économique et culturelle de son littoral, la France a fait le choix de préserver une part significative d'espaces naturels littoraux et de les rendre accessibles à tous.

L'État a ainsi décidé de créer en 1975, le Conservatoire du littoral, un établissement public sans équivalent en Europe dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels.

La gestion et l'entretien des sites sont assurées par des gestionnaires signataires d'une convention avec le Conservatoire du littoral : ils s'engagent à employer des agents dévoués à la mise en valeur des sites. Près de 900 gardes et agents du littoral sont employés par les collectivités locales et les associations gestionnaires. Ils entretiennent, mettent en valeur les espaces naturels et accueillent les visiteurs.

La protection de la nature passe avant tout par l'action de l'homme, ainsi que par la sensibilisation et l'information du public. Le rôle des gardes du littoral n'est pas seulement de veiller à ce que les terrains soient bien entretenus et protégés. Il est aussi d'accueillir les visiteurs et les promeneurs, de leur expliquer l'histoire, la richesse et la fragilité des sites, de s'assurer que la protection est comprise et partagée par tous.

LES ARRÊTÉS DE PROTECTION DE BIOTOPE

Les arrêtés de protection de biotope visent à protéger les habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Les mesures ainsi prises par arrêté peuvent entre autres interdire certaines actions pouvant porter atteinte à l'équilibre écologique des milieux (ex : interdiction de destructions de talus et de haies...). Suivant leur contenu, ces arrêtés peuvent donc avoir pour effet d'interdire, le cas échéant, certaines actions préalables à des constructions ou aménagements (par exemple, en cas d'interdiction d'affouillement, de destruction, d'assèchement de zones humides...) ou certains des types de constructions (en tant qu'activités pouvant porter atteinte aux équilibres biologiques).

- ⇒ Le secteur d'étude **n'est inclus dans aucune zone réglementaire.**
- ⇒ **Le périmètre éloigné entrecoupe plusieurs zones réglementaires qui sont recensées dans le tableau ci-après. Ces zones réglementaires seront prises en compte afin d'étudier la richesse biologique du site.**

Tableau 4 : Liste des zones réglementaires présentes dans le périmètre éloigné (Even)

Terrain du conservatoire du littoral (TCL)		
Id MNHN	NOM	Distance par rapport au secteur d'étude (km)
FR1100248	Cap bénat	5 km
Arrêtés de Protection de Biotope (APB)		
Id MNHN	NOM	Distance par rapport au secteur d'étude (km)
FR3800779	Ancienne Mine De Valcros	0.6 km

LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Présentation des zones réglementaires à l'échelle du périmètre éloigné



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (250 m)

Périmètre éloigné (5 km)

Zones réglementaires

Arrêtés de protection de biotope

Terrains du Conservatoire du Littoral



0 1000 2000 m



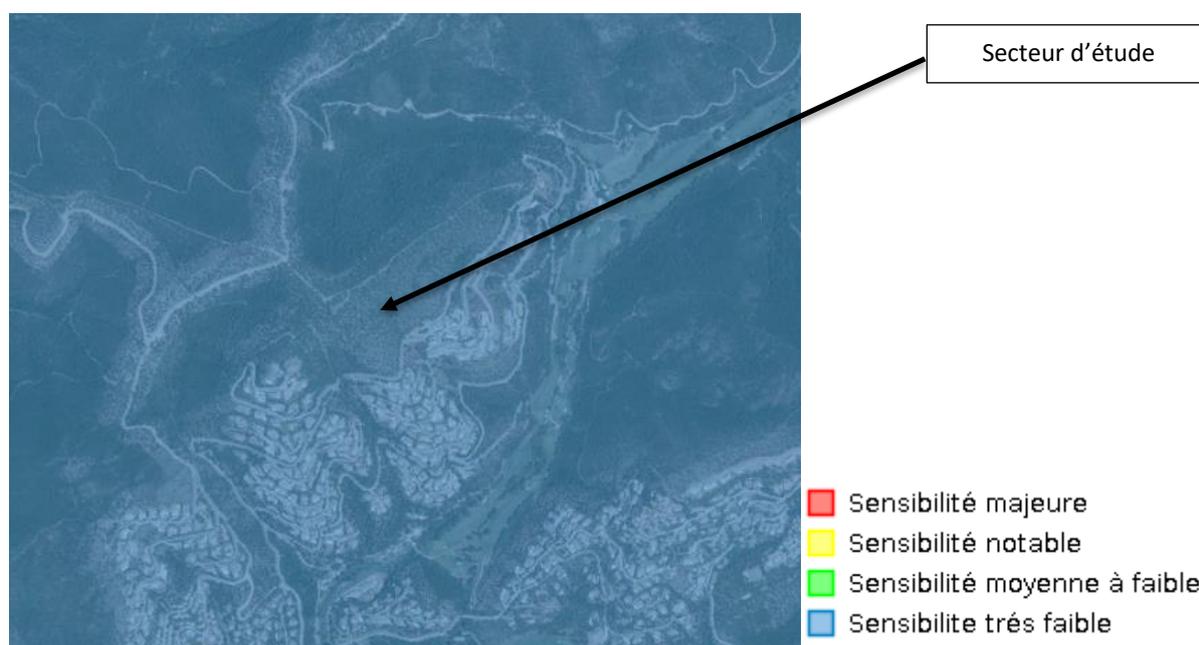
even

- **Les zones contractuelles hors Natura 2000**

LE PLAN NATIONAL D'ACTION (PNA) TORTUE D'HERMANN

Le ministère de la Transition écologique a décidé de renouveler le plan d'action national (PNA) en faveur du rétablissement de la Tortue d'Hermann sur la période 2018-2027. Le projet est soumis à la consultation publique du 4 avril au 6 mai 2018. Le projet de plan national d'action a été élaboré sous le pilotage de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) avec l'appui du Conservatoire des espaces naturels (CEN Paca). Il a été validé par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN).

La Tortue d'Hermann est aujourd'hui l'un des reptiles les plus menacés à l'échelle européenne et mondiale. En France, il n'y a plus que deux noyaux de population, dans le Var et en Corse. Un premier plan d'action en faveur de l'espèce (PNA 2009-2014) avait été mis en œuvre notamment au travers du programme Feder "Des tortues et des hommes" et d'un programme Life Nature.

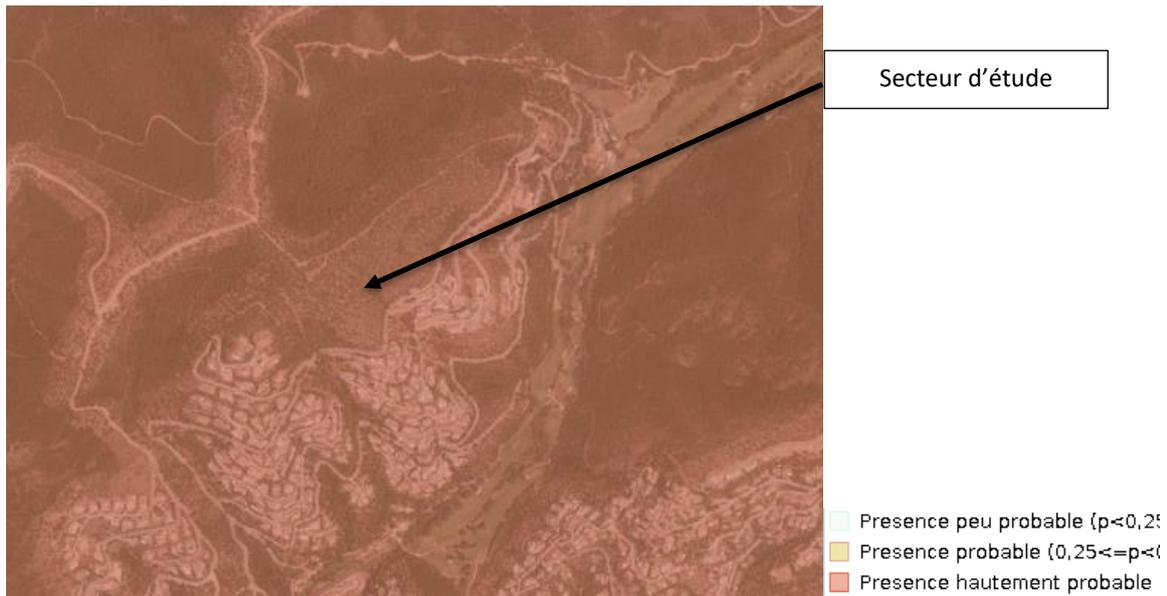


Carte 6 : PNA de la Tortue d'Hermann à l'échelle du secteur d'étude (DREAL PACA)

- ⇒ **La commune de La Londe Les Maures est concernée par ce PNA.**
- ⇒ **Le secteur d'étude se situe dans une zone de sensibilité très faible. Cette espèce n'est donc pas pressentie dans le secteur d'étude.**

LE PLAN NATIONAL D'ACTION (PNA) DU LÉZARD OCELLE

Le lézard ocellé, espèce de reptile protégée en France métropolitaine, et classé sur la liste rouge des reptiles de France métropolitaine, dans la catégorie VU -Vulnérable, et dans la catégorie NT-quasi menacée, de la liste rouge des reptiles de PACA. Cette espèce est fortement vulnérable. Ses effectifs en baisse nécessitent la mise en place de ce PNA afin de privilégier la croissance des populations.



Carte 7 : PNA du lézard ocellé à l'échelle du secteur d'étude (DREAL PACA)

- ⇒ **La commune de La Londe Les Maures est concernée par ce PNA.**
- ⇒ **Le secteur d'étude est localisé dans une zone de présence hautement probable de l'espèce.**

- Le réseau Natura 2000

Les zones Natura 2000 constituent un réseau de sites écologiques à l'échelle Européenne. Ces zones ont deux objectifs majeurs qui sont :

- la préservation de la diversité biologique.
- la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires.

Les zones Natura 2000 forment un maillage qui se veut cohérent à travers toute l'Europe, afin que cette démarche favorise la bonne conservation des habitats naturels et des espèces. Les textes les plus importants qui encadrent cette initiative sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats », faune, flore (1992). Ces deux directives sont les éléments clefs de la création des zones Natura 2000.

La directive Oiseaux/ ZPS permet ainsi de :

- Répertorier les espèces et sous-espèces menacées.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 3000 zones qui ont un intérêt particulièrement fort pour l'avifaune.
- Délimiter les Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La directive Habitats, faune, flore/ ZSC permet quant à elle de :

- Répertorier les espèces animales, végétales qui présentent un intérêt communautaire.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales.
- Délimiter les Zones de Spéciales de Conservations (ZSC).

L'ensemble des ZSC et des ZPS forment le réseau Natura 2000.

L'extrême richesse de la biodiversité en PACA est le résultat d'une grande diversité de climat (méditerranéen à alpin), de reliefs (plaine, littoral, montagne), de territoires urbains et ruraux, de pratiques

humaines traditionnelles. La région constitue un carrefour biogéographique (corridor biologique, couloirs de migration,...) de grand intérêt au niveau européen.

NATURA 2000 EN PACA

Le réseau Natura 2000 de PACA a l'ambition de refléter cette richesse et de contribuer à sa meilleure gestion. Il comprend 128 sites désignés au titre des deux directives : « Habitats » (96 pSIC, SIC ou ZSC) et « Oiseaux » (32 ZPS). Il recouvre environ 30% de la superficie régionale.

Près de 700 communes sont concernées et un grand nombre d'acteurs (élu, propriétaires, associations, particuliers, grand public, ...) sont impliqués à différents niveaux.

70% des sites Natura 2000 en PACA font à ce jour l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) élaboré au sein des comités de pilotage par l'intermédiaire des opérateurs locaux (collectivités, Parcs, ONF essentiellement).

De nombreux contrats ont été signés (MAET et autres contrats Natura 2000) et les chartes, nouvel outil d'adhésion à la démarche, devront permettre de sensibiliser un maximum d'acteurs.

- ⇒ **Le secteur d'étude est situé dans une ZSC « La Plaine et le massif des Maures ».**
- ⇒ **La commune de La Londe Les Maures est concernée par plusieurs zones Natura 2000.**
- ⇒ **Le périmètre éloigné entrecoupe plusieurs Zones Natura 2000 qui sont recensées dans le tableau ci-dessous.**

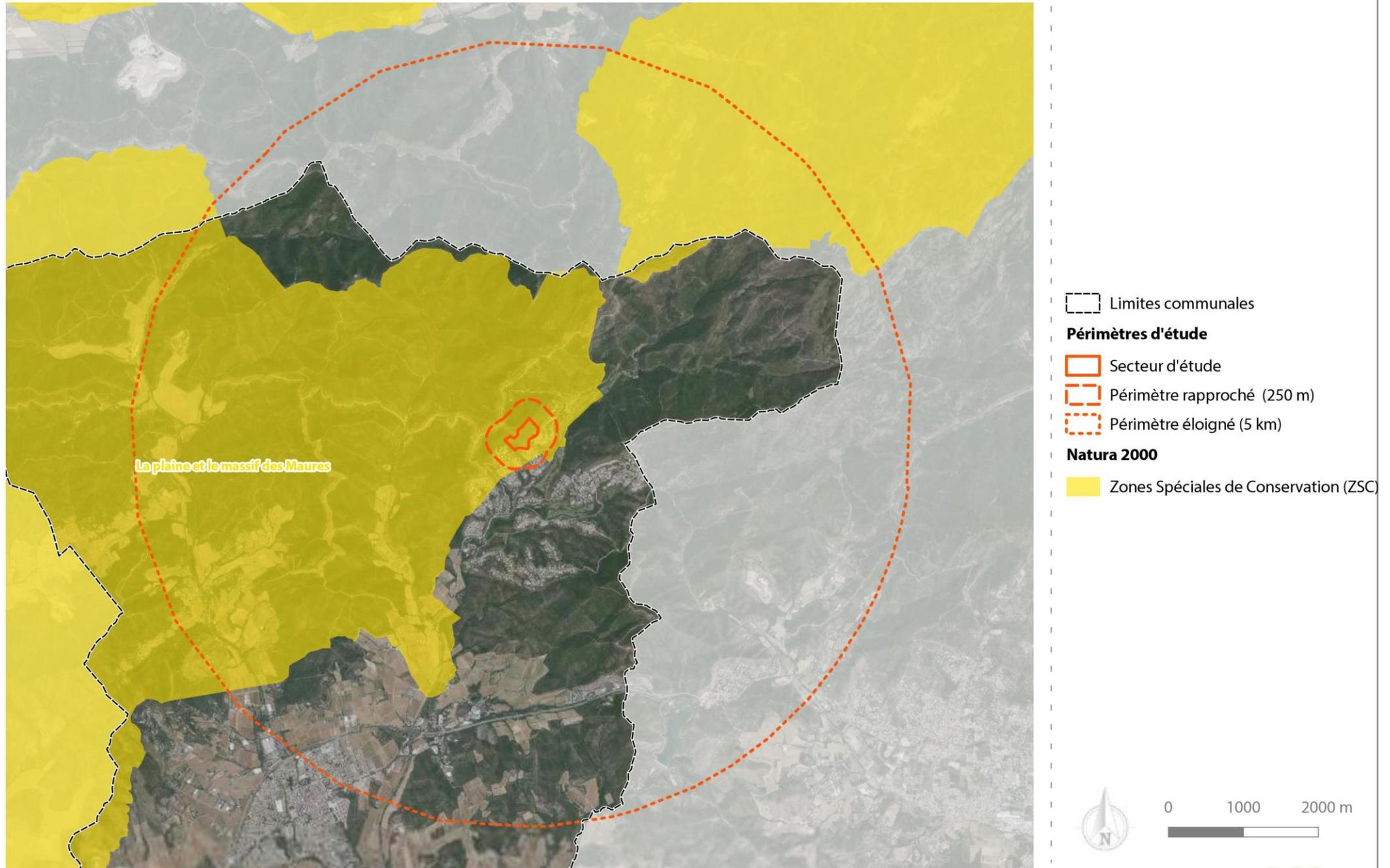
Tableau 5 : Liste des zones Natura 2000 présentes dans le périmètre éloigné (Even)

ZSC		
Id MNHN	NOM	Distance par rapport au secteur d'étude (km)
FR9301622	La plaine et le Massif des Maures	0 km

LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Présentation des zones Natura 2000 à l'échelle du périmètre éloigné



ENJEUX RELATIFS AUX ZONES NATURELLES A STATUT

Le secteur d'étude est inclus dans une ZNIEFF de type 2, et dans une zone Natura 2000 de type ZSC, en lien avec le Massif des Maures. Aussi, il s'intègre dans le PNA de la Tortue d'Hermann (zone de sensibilité très faible), et dans le PNA du lézard ocellé (Zone de présence hautement probable).

Le secteur d'étude est composé par un espace naturel boisé, typique du domaine méditerranéen.

Située dans le domaine de Valcros, et à distance du centre-ville de la commune de La Londe Les Maures, le secteur d'étude bénéficie du calme et de la bonne préservation des espaces environnants. Aussi, actuellement exemptée d'activités humaines (hormis la présence des espaces résidentiels au sud), le secteur d'étude bénéficie d'un cadre favorable pour la biodiversité.

Les enjeux vis-à-vis des zones à statut sont pressentis comme globalement forts.

➤ OCCUPATION DU SOL

RÉFÉRENTIEL CORINE LAND COVER 2018

Le référentiel Corine Land Cover 2018, permet de cartographier les grandes entités géographiques sur le sol français. Bien que sa précision ne soit pas adaptée pour les petites échelles, il permet tout de même de prendre connaissance de l'environnement général du secteur d'étude.

En ce qui concerne le secteur d'étude, il est concerné par l'entité :

- **112 : Tissu urbain discontinu**
- **323 : Végétation sclérophylle**

L'approche proposée par ce référentiel n'apparaît pas cohérente avec la composition réelle du site. En effet, le secteur d'étude est composé par un boisement méditerranéen. La typologie des habitations n'est donc pas affinée.

RÉFÉRENTIEL OCCSOL DU CRIGE PACA 2014

Le référentiel proposé par le CRIGE PACA est destiné à imposer une nouvelle gestion maîtrisée et durable des territoires. Le but de leurs démarches est aussi de dresser un bilan sur la consommation d'espaces aussi bien au niveau des espaces naturels, artificiels, ou agricoles. La mise en place de cartographie de l'occupation du sol apporte un outil d'aide à la décision et la production d'indicateurs de suivi.

La carte présentée par la suite expose l'occupation du sol dans le site de projet.

Selon ce référentiel, le secteur d'étude est composé :

- **112 : Tissu urbain discontinu**
- **311 : Forêts de feuillus**
- **313 : Forêts mélangées**

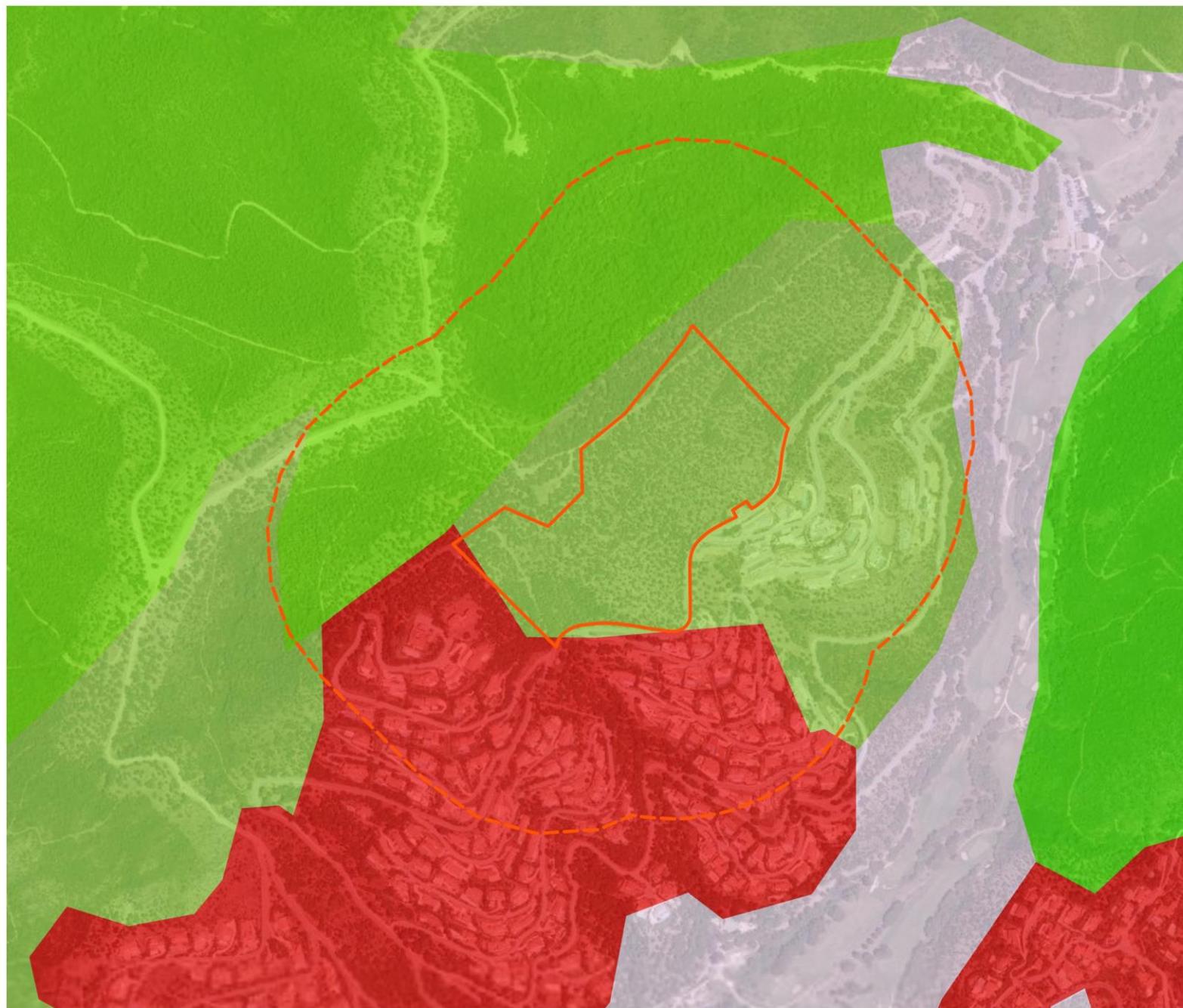
Cette occupation du sol correspond mieux à la composition actuelle du secteur d'étude et son environnement proche. Cependant, ces deux référentiels utilisent des catégories générales qui ne permettent pas de présenter avec finesse la réelle composition du site.

À cette échelle, ces données ne peuvent pas être considérées comme précises. Les habitats sur le site doivent faire appel à des relevés floristiques complets pour déterminer précisément la mosaïque paysagère, à l'échelle parcellaire.

LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Occupation du sol, à l'échelle du périmètre rapproché, selon le référentiel Corine Land Cover 2018



Périmètres d'étude

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)

Occupation du sol

-  112 - Tissu urbain discontinu
-  142 - Equipements sportifs et de loisirs
-  311 - Forêts de feuillus
-  313 - Forêts mélangées
-  323 - Végétation sclérophylle



0 100 200 m



LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Occupation du sol, à l'échelle du périmètre rapproché, selon le référentiel du CRIGE PACA 2014



Périmètres d'étude

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)

Occupation du sol

-  112 - Tissu urbain discontinu
-  113 - Espaces de bati diffus et autres batis
-  142 - Equipements sportifs et de loisirs
-  231 - Prairies
-  311 - Forêts de feuillus
-  312 - Forêts de conifères
-  313 - Forêts mélangées
-  322 - Landes et broussailles
-  323 - Maquis et garrigues
-  324 - Forêt et végétation arbustive en mutation



0 100 200 m

➤ Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Ce nouvel outil co-piloté par l'État et la Région est en cours de finalisation : l'enquête publique s'est terminée en mars 2014 et a été approuvée par le Conseil Régional le 17/10/2014.

Sur la base du diagnostic, le SRCE a fixé des objectifs et des priorités d'actions.

Des objectifs de remise en état ou de préservation ont été définis sur les territoires :

- les éléments de la Trame Verte et Bleue subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale, sur ces territoires, il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux ;
- les éléments de la Trame Verte et Bleue pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une « recherche » de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.

- ⇒ Le secteur d'étude est localisé dans son intégralité, dans un réservoir de biodiversité, tout comme les espaces périphériques localisés dans le périmètre rapproché.
- ⇒ Le secteur d'étude présente un faciès entièrement naturel et boisé, et appartient au massif des Maures.
- ⇒ Le secteur d'étude n'est pas concerné par des clôtures, ou des obstacles physiques, pouvant entraver la fonctionnalité, partielle ou complète, du réseau écologique local.

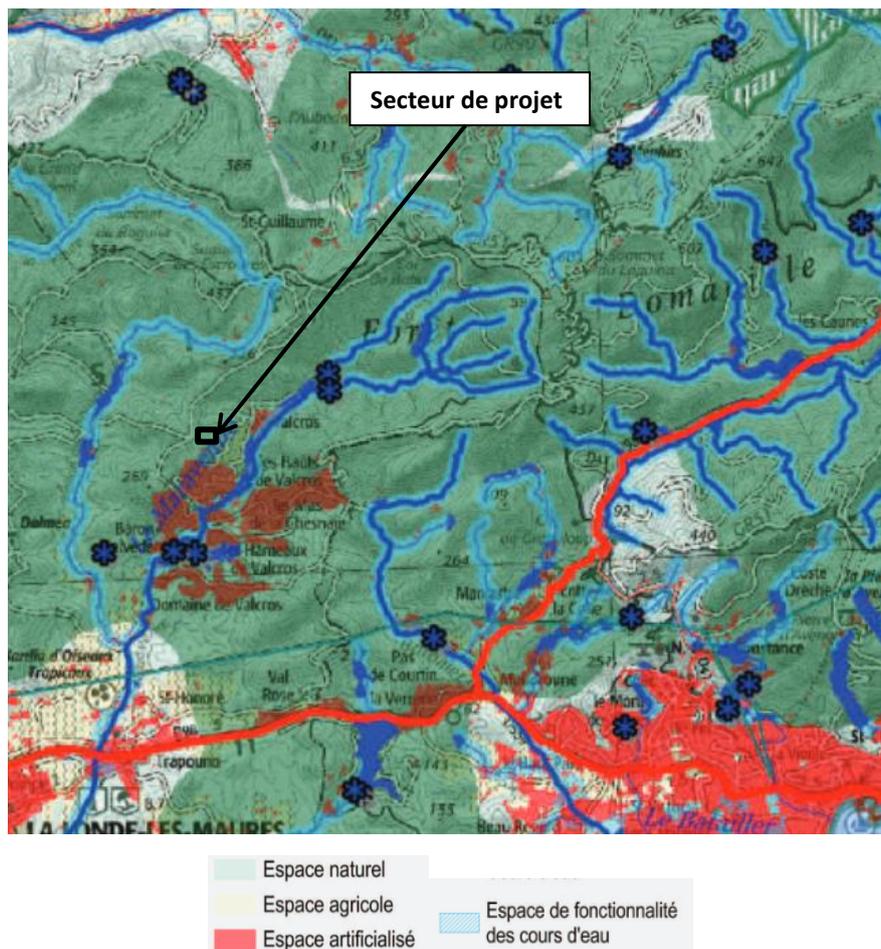




Figure 16 : Extrait du SRCE PACA (DREAL PACA)

- ⇒ Les études terrain, permettront de pressentir la fonctionnalité du secteur d'étude au sein du réseau écologique local. Cependant, les premières analyses bibliographiques mettent en évidence un site naturel, localisé dans le Massif des Maures, et situé dans la continuité d'autres espaces naturels.
- ⇒ Le secteur d'étude est situé en plein cœur d'un boisement dont l'emplacement serait favorable à une faune et une flore d'intérêt écologique.
- ⇒ Au regard de ces données, et de la localisation du secteur d'étude vis-à-vis des zones à statut, celui-ci apparaît directement impliqué dans la fonctionnalité écologique locale mais aussi à plus large échelle.
- ⇒ Les enjeux du projet vis-à-vis du réseau écologique sont considérés comme forts dans ce contexte.

LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Extrait du SRCE PACA, à l'échelle du périmètre rapproché



Périmètres d'étude

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)

SRCE

-  Cours d'eau
-  Espaces en eau
-  Espaces de mobilité
-  Réservoirs de biodiversité



0 100 200 m



➤ **Habitats et flore recensés dans le secteur d'Étude / Analyse bibliographique**

LES HABITATS

La détermination des différentes typologies d'habitats au sein du secteur d'étude s'appuie sur l'utilisation de référentiel reconnu. Cette méthode permet une homogénéité des appellations et la reconnaissance des habitats par toutes les professions liées.

Le référentiel EUNIS, 2013 a été utilisé. Peu à peu ce dernier prend la place de Corine Biotope, à l'échelle européenne. Dans un souci de compréhension, les codes Corine biotope seront indiqués entre parenthèse en cas de correspondance.

La cartographie des habitats a été réalisée à la suite des inventaires de terrain lors de la phase de pré diagnostic, en fonction des espèces floristiques inventoriées sur le secteur d'étude.

À partir du code EUNIS et Corine Biotope, en complément, **1 typologie** d'habitat a été déterminée. Les paragraphes suivants détaillent chaque habitat, avec des espèces végétales représentatives et des photographies prises le 28 juin 2022, sur site.

G4 Boisement de Pins, de Chênes lièges et verts

Le secteur d'étude est composé de cet habitat sur toute sa surface. De ce fait, le secteur d'étude expose une homogénéité importante. La flore est peu diversifiée et la haute strate arborée est dominée par des chênes lièges, quelques chênes verts et pins. Les Arbousiers sont aussi bien représentés. Les strates inférieures sont pauvres en végétation en raison d'un débroussaillage annuel, réalisé à titre préventif vers la fin de l'hiver. Ces actions limitent fortement les zones refuges pour l'ensemble des taxons, ce qui peut expliquer la pauvreté du site en espèces végétales.

Les repousses montrent cependant la présence de la Daphné Gaou, des Cistes blancs, de Montpellier et à feuilles de sauge, cytise épineux, pistachiers, bruyère arborescente et salsepareille.

Bien que cet habitat expose un faciès naturel méditerranéen, l'entretien régulier des sous strates participe à le fragiliser. L'agencement des arbres forment des couloirs favorables à la dispersion des chiroptères et des oiseaux. Aussi, le bois sénescant participe à assurer une biomasse pour l'alimentation de ces deux groupes.

Le secteur d'étude se situe à proximité de plusieurs chantiers, situé en contrebas, qui produisent des nuisances auditives importantes.

Etant donné que le secteur d'étude subit plusieurs nuisances répétées, son intérêt écologique apparaît limité. Il peut cependant servir de zone de chasse, d'alimentation et de dispersion des oiseaux et des chiroptères. Les mammifères peuvent utiliser le site pour la recherche de nourriture également.

Les enjeux pressentis sur cet habitats sont identifiés comme modérés.



Photo 1 : Boisement de Chêne lièges avec strate basse débroussaillée (Even, Juin 2022)

LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Habitats naturels identifiés dans le secteur d'étude, selon le référentiel EUNIS



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Habitats

 G4 Boisement de Pins, de Chênes lièges et verts



0 50 100 m

LA FLORE

➤ **Méthodologie de recherche de données**

Afin de récolter les données de flore, les bases de données communales ont été consultées pour la commune de La Londe Les Maures.

Les bases de données considérées comme valides sont : l'INPN et Silène flore (CBMP). Les espèces protégées sur le territoire national et / ou régional sont recherchées et mises en évidence. Enfin, les données géo référencées par Silène flore sont extraites et mises en page afin de les confronter au secteur d'étude.

Dans un souci de significativité, seules les données datant de moins de 10 ans sont conservées. Les données antérieures à 2012 ne sont donc pas considérées.

➤ **Données de l'INPN**

Les données de la base de données communale de l'INPN recensent la présence de 451 espèces végétales sur la commune de La Londe Les Maures.

Sur la totalité, **12 espèces sont protégées à l'échelle nationale (Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Article 1)**. Il s'agit :

Tableau 6 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune de La Londe Les Maures

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Article
Ail petit Moly	<i>Allium chamaemoly L., 1753</i>	1
Ampelodesmos de Mauritanie	<i>Ampelodesmos mauritanicus (Poir.) T.Durand & Schinz, 1894</i>	
Arbuste d'argent	<i>Anthyllis barba-jovis L., 1753</i>	
Chamaerops nain	<i>Chamaerops humilis L., 1753</i>	
Glaïeul douteux	<i>Gladiolus dubius Guss., 1832</i>	
Isoete de Durieu	<i>Isoetes duriei Bory, 1844</i>	
Isoète porc-épic	<i>Isoetes histrix Bory, 1844</i>	
Linaire grecque	<i>Kickxia commutata (Bernh. ex Rchb.) Fritsch, 1897</i>	
Sérapias à petites fleurs	<i>Serapias parviflora Parl., 1837</i>	
Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich., 1817</i>	
Tamaris d'Afrique	<i>Tamarix africana Poir., 1789</i>	
Tulipe précoce	<i>Tulipa raddii Rebol, 1822</i>	

La base de données communale de l'INPN recense aussi la présence de **5 espèces végétales protégées sur le territoire régional. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur)**

Tableau 7 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire régional et recensées dans la commune de La Londe Les Maures

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Échinophore épineuse	<i>Echinophora spinosa L., 1753</i>
Panicaut de mer	<i>Eryngium maritimum L., 1753</i>
Euphorbe de Terracine	<i>Euphorbia terracina L., 1762</i>
Gailllet à verrues	<i>Galium verrucosum Huds., 1767</i>
Romulée de Colomna	<i>Romulea columnae Sebast. & Mauri, 1818</i>

Une espèce marine est protégée (**Arrêté ministériel du 19 juillet 1988 relatif à la liste des espèces végétales marines protégées**). Il s'agit de la **Posidonie (*Posidonia oceanica* (L.) Delile, 1813)**, présente au niveau des hautes de mer.

Tous les groupes biologiques sont représentés, de l'espèce herbacée en fleur, aux espèces aquatiques strictes, en passant par les chaméphytes. Ceci représente une plus-value pour la commune.

L'application INPN Obs ne fournit aucune donnée géoréférencée à l'échelle du secteur d'étude.

➤ **Données Silène expert**

La base de données Silène expert a été consultée afin de déterminer si des espèces protégées avaient été identifiées sur le secteur d'étude et ses environs proches, dans les 10 dernières années. Aucune donnée floristique n'est présente dans le secteur d'étude.

⇒ Selon les bases de données, aucune espèce végétale, protégée au niveau national et / ou régional n'a été observée dans le passé et récemment, dans le secteur d'étude.

⇒ Les espèces protégées sont toutes situées dans le périmètre éloigné, soit à plus de 250 mètres du secteur d'étude.

➤ **Observations de terrain**

Les inventaires de terrains, réalisés le 28 juin 2022, ont permis de recenser la présence de 24 espèces végétales dans le secteur d'étude et ses environs proches. L'objet de l'étude était d'analyser les enjeux pressentis, en prenant en considération le contexte global du secteur d'étude. Aucune espèce patrimoniale et /ou protégée sur le territoire national et régional n'a pu être observée.

Tableau 8 : Liste des espèces floristiques observées en phase de prédiagnostic

Nom latin	Nom commun
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières, Andryale sinueuse
<i>Arbutus unedo</i> L., 1753	Arbousier commun, Arbre aux fraises
<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt., 1981	Psoralée à odeur de bitume, Bitumineuse, Trèfle bitumeux, Trèfle bitumineux, Bituminaire bitumineuse
<i>Briza maxima</i> L., 1753	Brize élevée, Grande brize
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou, Brome orge
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé
<i>Cistus albidus</i> L., 1753	Ciste blanc, Ciste mâle à feuilles blanches, Ciste cotonneux
<i>Cistus salvifolius</i> L., 1753	Ciste à feuilles de sauge, Mondré
<i>Cytisus spinosus</i> (L.) Bubani, 1899	Cytise épineux, Calicotome épineuse
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
<i>Daphne gnidium</i> L., 1753	Daphné garou, Garou, Sain-Bois
<i>Erica arborea</i> L., 1753	Bruyère arborescente, Bruyère en arbre, Bruyère arborée
<i>Lagurus ovatus</i> L., 1753	Lagure ovale, Lagure queue-de-lièvre, Gros-minet, Queue-de-lièvre
<i>Pinus pinaster</i> Aiton, 1789	Pin maritime, Pin mésogéen, Pin des Landes
<i>Pistacia lentiscus</i> L., 1753	Pistachier lentisque, Lentisque, Arbre au mastic
<i>Pistacia terebinthus</i> L., 1753	Pistachier térébinthe, Pudis, Térébinthe
<i>Quercus ilex</i> L., 1753	Chêne vert, yeuse

Nom latin	Nom commun
<i>Quercus suber</i> L., 1753	Chêne-liège, Surier
<i>Rosmarinus officinalis</i> L., 1753	Romarin, Romarin officinal
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'Orme
<i>Ruta graveolens</i> L., 1753	Rue odorante, Rue fétide, Rue des jardins
<i>Smilax aspera</i> L., 1753	Salsepareille rude, Salsepareille, Liseron épineux
<i>Thymus vulgaris</i> L., 1753	Thym commun, Farigoule
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs, Trèfle Pied-de-lièvre, Pied-de-lièvre

ENJEUX RELATIFS AUX ESPÈCES FLORISTIQUES ET AUX HABITATS

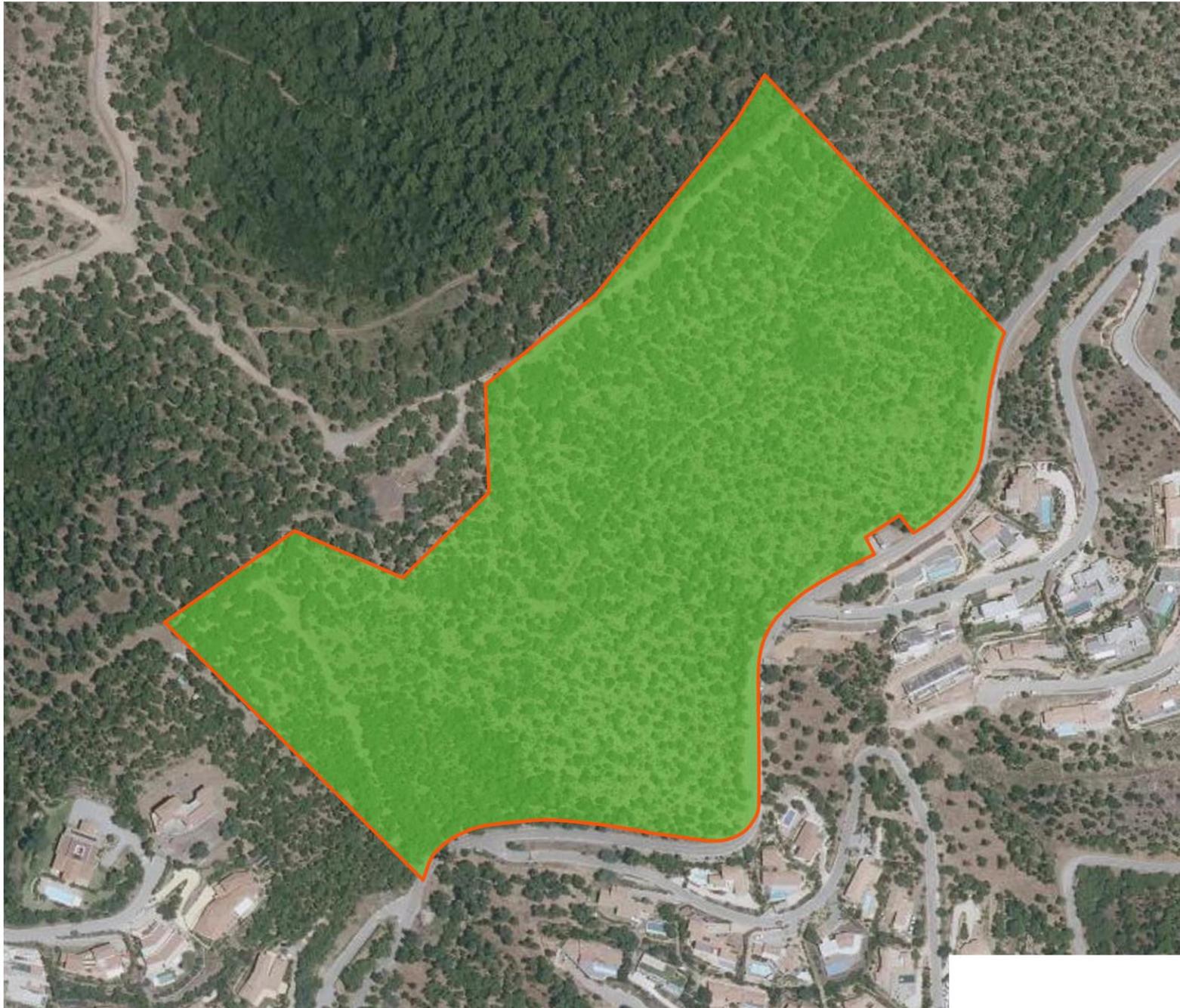
L'étude du terrain et la consultation des bases de données floristiques n'ont pas permis d'identifier la présence d'espèces végétales à enjeux sur le secteur d'étude et les espaces limitrophes. Le secteur d'étude est homogène et se forme d'un seul habitat : un boisement dominé par des chênes lièges et des chênes verts. Le secteur d'étude n'est pas concerné par des constructions. Des chemins sont cependant présents dans le secteur d'étude. Celui-ci fait l'objet d'un débroussaillage annuel préventif. De ce fait, les strates végétales inférieures, sont relativement pauvres en espèces, expliquant ainsi, le caractère homogène et peu diversifié des habitats du secteur d'étude.

Au regard de ces observations, les enjeux sur la flore et les habitats, à l'échelle du secteur d'étude sont pressentis comme faibles.

LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Enjeux prévisionnels pressentis sur la flore et les habitats, à l'échelle du secteur d'étude



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 50 100 m



LA FAUNE

➤ Méthodologie de recherche de données

Les bases de données communales : faune PACA, Silène Faune et INPN sont étudiées afin de dresser un bilan des espèces recensées sur la commune. Les groupes concernés par les recherches sont : les mammifères (hors chiro), les chiroptères, les amphibiens et les reptiles, les rhopalocères et les odonates. L'ichtyofaune n'est pas recherchée du fait de l'absence de cours d'eau propice à leur présence dans le secteur d'étude.

Les inventaires effectués pour le prédiagnostic ont eu lieu le 28 juin 2022. Le but principal est d'identifier de façon générale la richesse et la présence potentielle d'espèces patrimoniales dans le secteur d'étude et ses zones connexes. Les données seront étudiées dans un rayon de 5 km pour les espèces à large dispersion et / ou volatiles, c'est-à-dire potentielle dans le secteur d'étude. Les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné seront donc consultées et les données seront intégrées aux données communales si manquantes et enrichissantes.

Pour chaque groupe seront renseignés les statuts de protection. Aussi les espèces patrimoniales seront mises en évidence si elle s'avère pertinente dans le secteur d'étude. Enfin des enjeux potentiels seront définis afin de cadrer le contexte environnemental du projet.

Notons que l'intérêt patrimonial d'une espèce est déduit de :

- son statut biologique sur la zone d'étude (sédentaire, nicheuse, migratrice, hivernante...),
- ses effectifs (couples nicheurs ou individus, regroupements en dortoirs...) présents (pourcentage de l'effectif régional, national...),
- ses statuts de protection (protection nationale, européenne, internationale),
- ses statuts de conservation aux échelles géographiques locales, régionales, nationales
- d'autres critères biogéographiques et écologiques : isolement géographique, limite d'aire de répartition...

INSECTES

Bibliographie

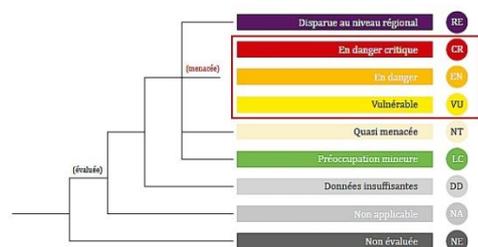
Afin de connaître les espèces potentielles dans le secteur d'étude, les bases de données communales ont été consultées : Silène Faune, Faune PACA, INPN.

• **Odonates**

Tableau 9 : Liste des espèces d'odonates mentionnées dans la bibliographie communale

Biblio	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directives HFF	Convention de Bonn	LR PACA
Silène faune, faune PACA, INPN	<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine				LC
	<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue				LC
	<i>Aeshna isocetes</i>	Aeschne isocèle				LC
	<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte				LC
	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur				LC
	<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain				LC
	<i>Calopteryx haemorrhoidalis haemorrhoidalis</i>	Caloptéryx hémorroïdal				LC
	<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert				LC
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle				LC	

Biblio	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directives HFF	Convention de Bonn	LR PACA
	<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate				LC
	<i>Erythromma lindenii</i>	Naïade aux yeux bleus				LC
	<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli				LC
	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant				LC
	<i>Lestes virens virens</i>	Leste verdoyant méridional				LC
	<i>Lestes viridis</i>	Leste vert				LC
	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée				LC
	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve				LC
	<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches				LC
	<i>Onychogomphus forcipatus unguiculatus</i>	Onychogomphe à pinces méridional				LC
	<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthétrum à stylets blancs				LC
	<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun				LC
	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé				LC
	<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleissant				LC
	<i>Orthetrum coerulescens coerulescens</i>	Orthétrum bleissant				LC
	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Art 2	An 2, An 4	An 2	LC
	<i>Platycnemis acutipennis</i>	Pennipatte orangé				LC
	<i>Platycnemis latipes</i>	Agrion blanchâtre				LC
	<i>Sympecma fusca</i>	Brunette hivernale				LC
	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympétrum de Fonscolombe				LC
	<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional				LC
	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge sang				LC
	<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié				LC
	<i>Trithemis annulata</i>	Thritemis pourpré				LC



33 espèces d’odonates sont recensées dans la bibliographie communale. Une espèce protégée est identifiée dans la commune : **la cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)**. L’ensemble des espèces citées dans la bibliographie communale présente des enjeux de conservation faibles selon la liste rouge des odonates de PACA (2017).

Observations de terrain :

Lors de la visite de terrain, une espèce d’odonate a été observée : **Orthétrum bleissant. (*Orthetrum coerulescens*)**. L’espèce observée, présente des enjeux de conservation faibles, selon la liste rouge des odonates de PACA (2017).

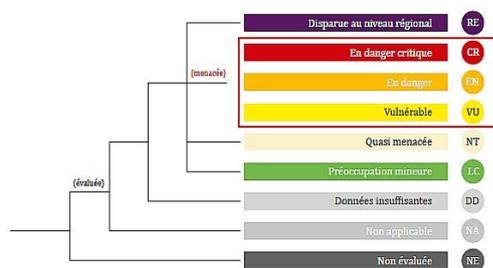
- ⇒ Une seule espèce d’odonate a été observée sur le site.
- ⇒ À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les odonates sont pressentis comme faibles.

- Rhopalocères

Tableau 10 : Liste des espèces de rhopalocères recensées dans la bibliographie communale

Biblio	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveau de protection	Directives européennes	LR PACA
Silène faune, faune PACA, INPN	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour			LC
	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore			LC
	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Gazé			LC
	<i>Argynnis pandora</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Cardinal			LC
	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne			LC
	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-corail			LC
	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	Silène			LC
	<i>Cacyreus marshalli</i> Butler, 1898	Brun du pélargonium			LC
	<i>Callophrys avis</i> Chapman, 1909	Thécla de l'Arbousier			LC
	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla de la Ronce			LC
	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée			LC
	<i>Carcharodus floccifer</i> (Zeller, 1847)	Hespérie du Marrube			LC
	<i>Carcharodus lavatherae</i> (Esper, 1783)	Hespérie de l'Épiaire			LC
	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns			LC
	<i>Charaxes jasius</i> (Linnaeus, 1767)	Nymphale de l'Arbousier			LC
	<i>Coenonympha dorus</i> (Esper, 1782)	Fadet des garrigues			LC
	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun			LC
	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci			LC
	<i>Euchloe crameri</i> Butler, 1869	Piérade des Biscutelles			LC
	<i>Glaucopsyche alexis</i> (Poda, 1761)	Azuré des Cytises			LC
	<i>Glaucopsyche melanops</i> (Boisduval, 1828)	Azuré de la Badasse			LC
	<i>Gonepteryx cleopatra</i> (Linnaeus, 1767)	Citron de Provence			LC
	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron			LC
	<i>Hipparchia statilinus</i> (Hufnagel, 1766)	Faune			LC
	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé			LC
	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	Petit Nacré			LC
	<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré porte-queue			LC
	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère			LC
	<i>Leptotes pirithous</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré de la Luzerne			LC
	<i>Libythea celtis</i> (Laicharting, 1782)	Échancré			LC
	<i>Limenitis reducta</i> Staudinger, 1901	Sylvain azuré			LC
	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1760)	Cuivré commun			LC
	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	Cuivré commun			LC
	<i>Lysandra hispana</i> (Herrich-Schäffer, 1852)	Bleu-nacré d'Espagne			LC
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil			LC	
<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil			LC	
<i>Melanargia occitanica</i> (Esper, 1793)	Échiquier d'Occitanie			LC	
<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775)	Mélitée du Mélampyre			LC	
<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain			LC	
<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)	Mélitée orangée			LC	

Biblio	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveau de protection	Directives européennes	LR PACA
	<i>Melitaea helvetica</i> Rühl, 1888	Mélitée de Fruhstorfer			LC
	<i>Nymphalis antiopa</i> (Linnaeus, 1758)	Morio			LC
	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue			LC
	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon			LC
	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis			LC
	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Chou			LC
	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet			LC
	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave			LC
	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma			LC
	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane			LC
	<i>Pontia daplidice</i> (Linnaeus, 1758)	Marbré-de-vert			LC
	<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré du Thym			LC
	<i>Pyronia bathseba</i> (Fabricius, 1793)	Ocellé rubané			LC
	<i>Pyronia cecilia</i> (Vallantin, 1894)	Ocellé de le Canche			LC
	<i>Satyrrium esculi</i> (Hübner, 1804)	Thécla du Kermès			LC
	<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)	Hespérie du Chiendent			LC
	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	Hespérie du Dactyle			LC
	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	Hespérie de la Houque			LC
	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain			LC
	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons			LC
	<i>Zerynthia polyxena</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Diane	Nat	DH IV	LC



Les bases de données communales recensent la présence de 61 espèces de rhopalocères dans la commune de La Londe Les Maures. Une seule espèce protégée au niveau national est recensée : **La diane (*Zerynthia polyxena*)**. Cette espèce, comme toutes les autres espèces citées dans la bibliographie, sont inscrites dans la catégorie « **Préoccupation mineure (LC)** » de la liste rouge des rhopalocères de PACA (2017). La plupart des espèces citées sont communes et ne présentent pas d'enjeux de conservations locaux.

Observations de terrain

Lors de la visite de terrain, 3 espèces de rhopalocères ont été identifiées et contactées dans le secteur d'étude. Il s'agit de **la Mégère, de l'Aurore et du Citron de Provence**. Ces 3 espèces ne sont pas protégées et sont inscrites dans la catégorie « **LC-préoccupation mineure** », de la liste rouge des rhopalocères de PACA (2017). Ces 3 espèces exposent donc **des enjeux faibles de conservation**.

Le secteur d'étude est formé par une végétation arborescente dominante, au contraire des strates herbacées inférieures. Le milieu, du fait de son entretien annuel, est relativement pauvre en espèces herbacées, ce qui limite la présence des rhopalocères.

⇒ **À ce titre, au regard du contexte dans lequel s'implante le secteur d'étude, les enjeux prévisionnels sur les rhopalocères sont jugés faibles.**

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENTOMOLOGIQUES

Les données bibliographiques citent principalement des espèces communes, qui ne présentent aucun enjeu de conservation local. De plus, lors de la visite de site, seules 3 espèces de rhopalocères communes et une espèce commune d'odonate ont été observées. Ces espèces exposent des enjeux faibles de conservation selon la liste rouge des rhopalocères et des odonates de PACA (2017).

Le secteur d'étude est dominé par des boisements de Chênes, dont les strates inférieures sont régulièrement entretenues par précaution, au regard de la réglementation concernant les risques feux de forêt.

Les enjeux entomologiques prévisionnels sont donc pressentis comme faibles, dans ce contexte, sur l'ensemble du secteur d'étude.

LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Enjeux entomologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 50 100 m



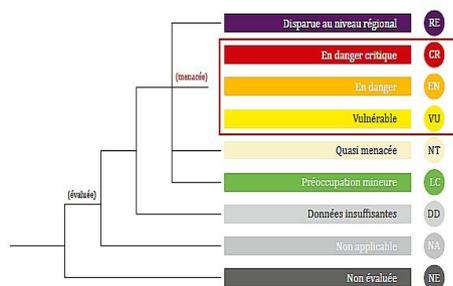
AMPHIBIENS

Bibliographie

Les bases de données communales Silène Faune, Faune PACA, INPN ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux.

Tableau 11 : Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
Faune PACA, Silène faune, INPN	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	P	Be 2	DH 4	LC
	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	P	Be 3		LC
	Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>	P	Be 3	DH 5	LC
	Grenouille verte	<i>Rana kl. Esculenta</i>	P	Be 3	DH 5	LC
	Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	P	Be 3	/	LC
	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	P	Be 2	DH 4	LC



Selon les données bibliographiques, **6 espèces de d'amphibiens** sont avérées sur la commune de La Londe Les Maures. Toutes les **espèces sont protégées** à l'échelle nationale. Ces 6 espèces sont inscrites dans la catégorie « LC-Préoccupation mineure », de la liste rouge des amphibiens de PACA (2016). Elles exposent donc des enjeux de conservation faibles.

Observations de terrain :

Les observations de terrain n'ont pas permis d'observer d'espèces appartenant à ce taxon, dans l'enceinte du secteur d'étude. Aucune mare, aucun point d'eau permanent et/ou temporaire n'est présent dans le secteur d'étude, à ce jour. Etant donné la localisation et la configuration du secteur d'étude, ce taxon n'apparaît pas potentiel dans le secteur d'étude.

⇒ **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les amphibiens sont pressentis comme faibles.**

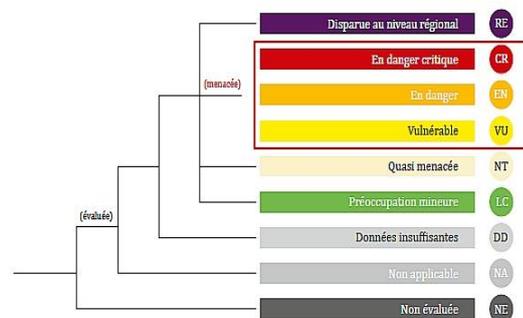
REPTILES

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN ont été consultées pour la commune de La Londe Les Maures, afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et /ou patrimoniales.

Tableau 12 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
INPN, faune PACA, Silène faune	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	P	Be 2	DH 2 – DH 4	NT
	Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	P	BE 3		LC
	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	P	Be 3		LC
	Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	P	BE 3		LC
	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	P	Be 3		LC
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	P	Be 2	DH 4	LC
	Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	P	Be 2		VU
	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	P	Be 2	DH 4	LC
	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	P	Be 3		LC
	Tarente de Mauritanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	P	Be 3		LC
	Trachémyde à tempes rouges	<i>Trachemys scripta elegans</i>	exogène			
Tortue d'Hermann	<i>Testudo hermanni</i>	P	Be 2	DH 2 DH 4	EN	



Les données bibliographiques exposent la présence avérée de 11 espèces de reptiles dans la commune de La Londe Les Maures. Toutes les espèces de reptiles bénéficient de la protection nationale. Parmi toutes ces espèces, **3 espèces** présentent des **enjeux de conservation forts en PACA**, selon la liste rouge des reptiles de PACA (2016). Il s'agit du lézard ocellé (*Timon lepidus*), de la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) et de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*). **Ces espèces sont classées respectivement dans la catégorie « VU – vulnérable », « EN-en danger » et « NT-quasi menacée », de la liste rouge des reptiles de PACA (2016).**

Observations de terrain :

Lors des observations de terrain, plusieurs individus de lézards des murailles (*Podarcis muralis*), ont été observés dans le secteur d'étude (broussailles...). Le secteur d'étude présente de nombreux espaces refuges favorables pour cette espèce (bois mots, végétation buissonnante, amas de pierres...)

Cette espèce commune est cependant protégée et classée en « préoccupation mineure » selon la liste rouge des reptiles de PACA (2016). Le lézard des murailles présente donc des enjeux de conservation faibles.

Une autre espèce est fortement pressentie : la tarente de Mauritanie (*Tarentola mauritanica*). Elle affectionne les mêmes espaces que le lézard des murailles, et expose également des enjeux de conservation faibles selon la liste rouge des reptiles de PACA (2016).

A l'inverse, étant donné que les strates végétales inférieures, subissent un entretien préventif par débroussaillage, le lézard ocellé n'apparaît pas potentiel sur le secteur d'étude.

- ⇒ Une seule espèce de reptile a été observée dans le secteur d'étude : **le lézard des murailles** (plusieurs individus). Cette espèce présente des enjeux faibles de conservation selon la liste rouge des reptiles de PACA (2016).
- ⇒ **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les reptiles sont pressentis comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.**



Photo 2 : Lézard des muraille (*Podarcis muralis*) (Even)



Photo 3 : Zone refuge pouvant être favorable au lézard des murailles (Even, Juin 2022)

SYNTHÈSE DES ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPÉTOLOGIQUES

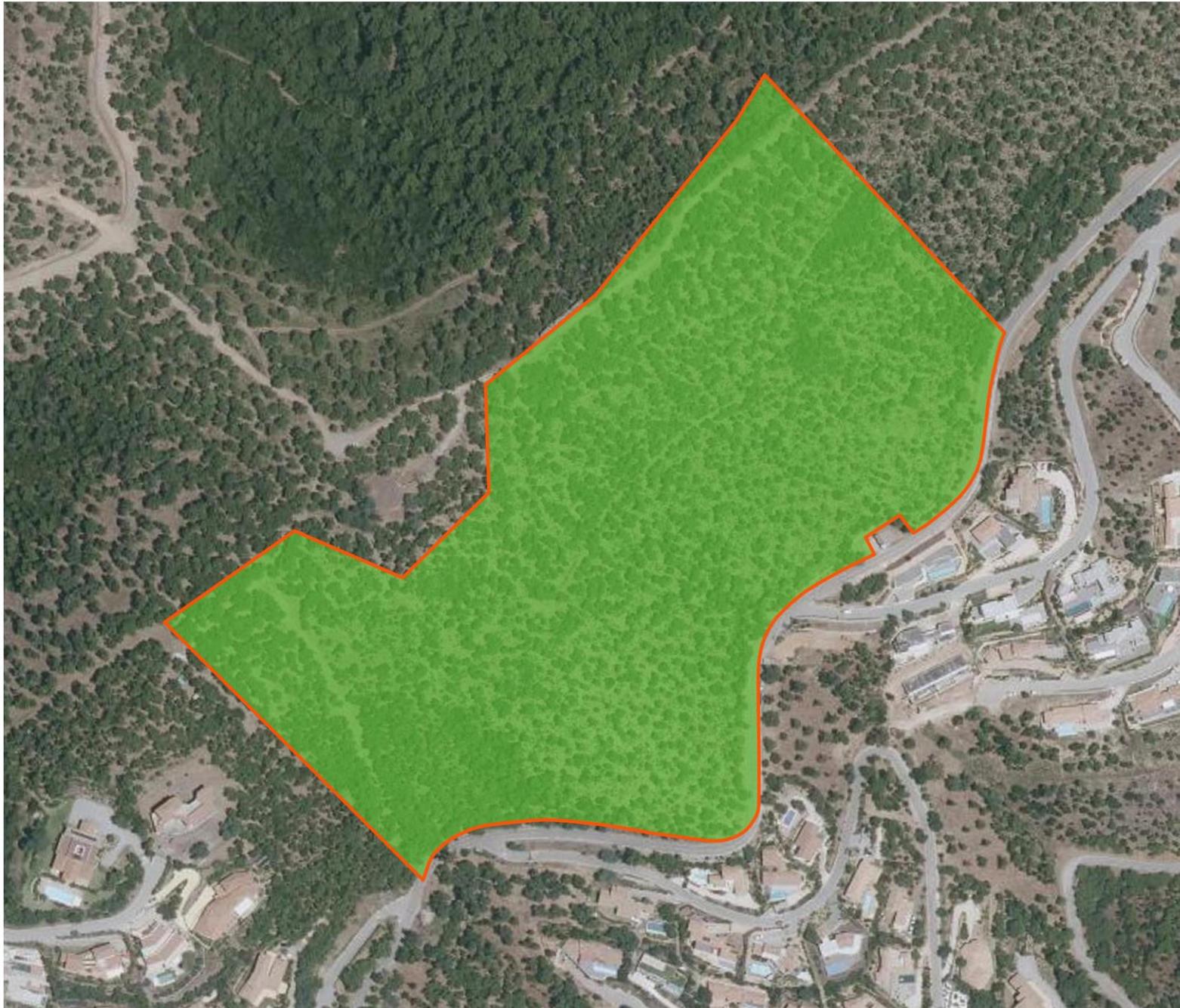
Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence des amphibiens. **Les enjeux prévisionnels sur les amphibiens sont donc pressentis comme faibles.**

Plusieurs individus de **lézards des murailles (*Podarcis muralis*)** ont été observés dans le secteur d'étude. Le secteur d'étude offre plusieurs espaces refuges, en raison de plusieurs amas de pierre, des broussailles ... Cette espèce, bien que protégée au niveau national, présente des enjeux faibles de conservation, selon la liste rouge des reptiles de PACA (2016). La Tarente de Mauritanie est aussi fortement pressentie sur le secteur d'étude. **Au regard des observations, les enjeux prévisionnels sur les reptiles sont pressentis comme faibles.**

LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Enjeux batrachologiques et herpétologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 50 100 m



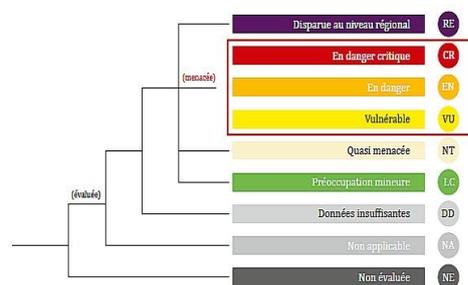
MAMMIFÈRES (HORS CHIROPTÈRES)

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN et les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et / ou patrimoniales au sein du secteur d'étude et des zones connexes.

Tableau 13 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Berne	Dir Hab	LR France
Silène faune, Faune PACA, INPN	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>		Be 3		LC
	Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	P			NT
	Chat haret, domestique	<i>Felis catus</i>				LC
	Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>		Be 3		LC
	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	P	Be 3		LC
	Fouine	<i>Martes foina</i>		Be 3		LC
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	P	Be 3		LC
	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>				NT
	Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>		Be 3		LC
	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>		Be 3		LC
	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>				LC
	Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>				LC
	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>				LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>				LC	



Les données bibliographiques recensent la présence de **13 espèces de mammifères sur la commune de La Londe Les Maures**. Au total, **3 espèces de mammifères sont protégées à l'échelle nationale** : l'écureuil roux, le hérisson d'Europe et le campagnol amphibie. Ces trois espèces sont communes et largement répandues à l'échelle nationale. Elles exposent des enjeux de conservation faibles à modérés-forts selon la liste rouge des mammifères de France Métropolitaine (2017). Le lapin de Garenne, bien que non protégé, expose des enjeux de conservation modérés – forts, étant donné son inscription dans la catégorie « NT – quasi menacée » de la liste rouge des mammifères de France Métropolitaine (2017).

Observations de terrain :

Le secteur d'étude est fréquenté, par au moins 2 mammifères : **le sanglier, et le renard roux**. Ces 2 espèces ont été identifiées grâce à des indices et des traces repérées dans le secteur d'étude.

Le secteur d'étude n'est pas clôturé et présente des liens directs avec les espaces naturels boisés présents en arrière-plan. Le secteur d'étude représente donc un lieu de transit, et de recherche de nourriture favorable pour ces espèces. La route présente en contrebas forme le point de départ des obstacles liés à l'anthropisation et l'urbanisation progressive des espaces.



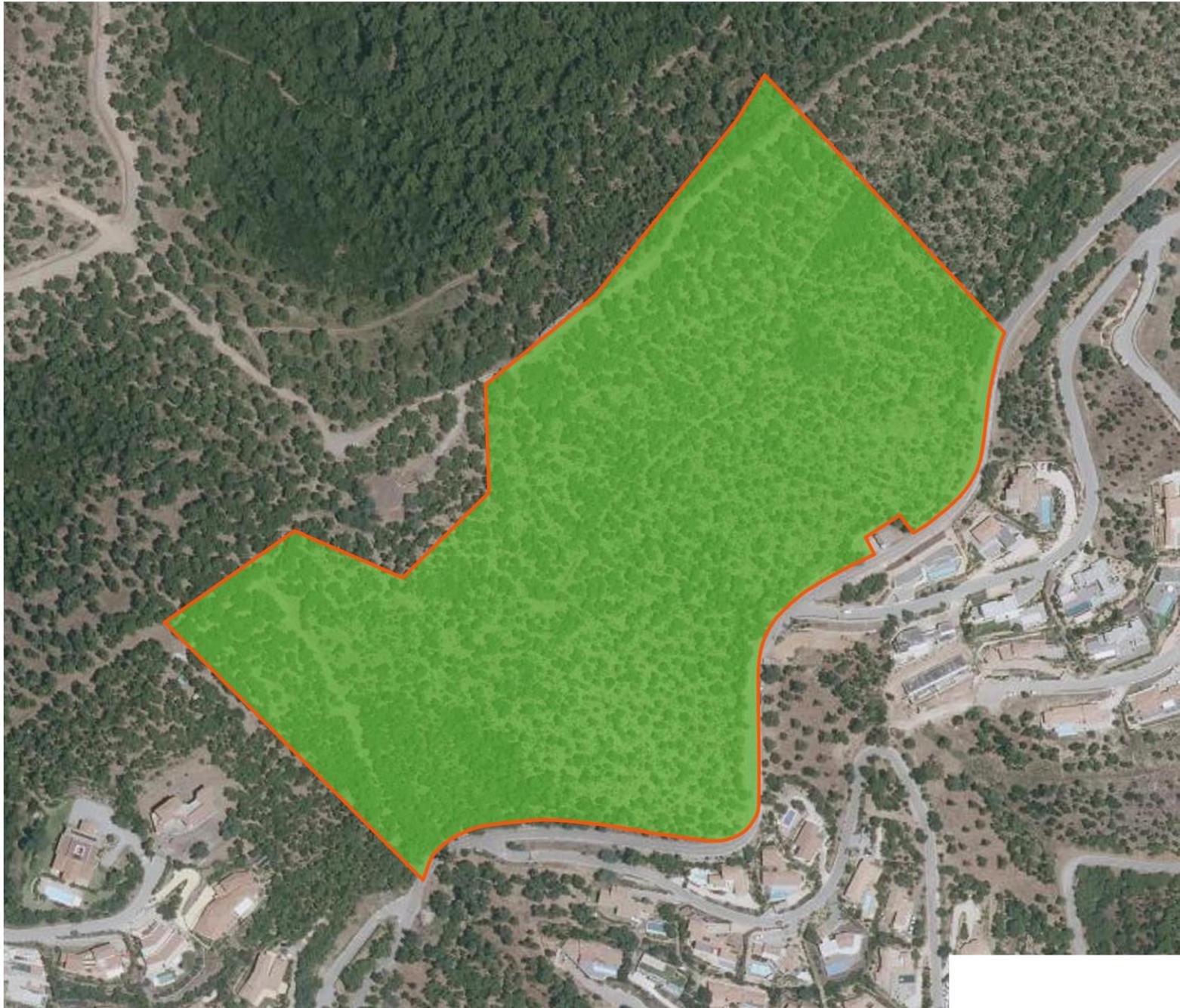
Photo 4 : Terre retournée par un sanglier (Even, Juin 2022)

⇒ À ce titre, les **enjeux prévisionnels sur les mammifères, hors chiroptères, sont pressentis comme faibles**, dans le secteur d'étude.

LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Enjeux prévisionnels pressentis sur les mammifères hors chiroptères, à l'échelle du secteur d'étude



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 50 100 m



CHIROPTÈRES (CHAUVES-SOURIS)

Bibliographie

Les bases des données Silène Faune, Faune PACA, INPN et les fiches des zones à statut ont été consultées afin de cibler les éventuels enjeux et les espèces patrimoniales.

Tableau 14 : Liste des espèces de chiroptères recensées dans la commune

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats Faune - Flore	Convention de Berne	LR France	Enjeux PACA*
INPN, Silène faune, Faune PACA, * http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_interne_t.pdf	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	P	DH 2-DH 4	Be 2	LC	TF
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>		DH 2-DH 4	Be 2	LC	F
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		DH 2-DH 4	Be 2	NT	F
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>		DH 2-DH 4	Be 2	VU	TF
	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>		DH 5	Be 2	LC	f
	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>		DH 2-DH 4	Be 2	LC	F
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>		DH 2-DH 4	Be 2	NT	TF
	Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>		DH 2-DH 4	Be 2	VU	TF
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>		DH 4	Be 2	LC	f
	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>		DH 4	Be 2	LC	f
	Petit murin	<i>Myotis blythii</i>		DH 2-DH 4	Be 2	NT	TF
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		DH 2-DH 4	Be 2	LC	F

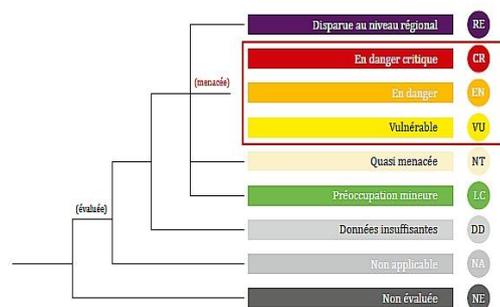


Tableau 15 : Enjeux biologiques régionaux de PACA par espèce de chiroptères (classement par ordre approximatif d'enjeu). * http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_interne_t.pdf

	Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional
DH2	<i>R. mehelyi</i>	Disp	<i>M. alcathoe</i>	F	<i>M. nattereri</i>	f
	<i>R. euryale</i>	TF	<i>N. lasiopterus</i>	F	<i>E. serotinus</i>	f
	<i>M. schreibersii</i>	TF	<i>E. nilssonii</i>	F	<i>P. auritus</i>	f
	<i>B. barbastellus</i>	TF	<i>N. leisleri</i>	M	<i>P. austriacus</i>	f
	<i>M. capaccinii</i>	TF	<i>N. noctula</i>	M	<i>T. teniotis</i>	f
	<i>M. bechsteinii</i>	TF	<i>M. brandtii</i>	M	<i>M. daubentonii</i>	tf
	<i>M. blythii</i>	TF	<i>V. murinus</i>	M	<i>P. pipistrellus</i>	tf
	<i>R. hipposideros</i>	F	<i>P. nathusii</i>	M	<i>P. kuhlii</i>	tf
	<i>R. ferrumequinum</i>	F	<i>P. pygmaeus</i>	M	<i>H. savii</i>	tf
	<i>M. myotis</i>	F	<i>P. macrobullaris</i>	M		
	<i>M. emarginatus</i>	F	<i>M. mystacinus</i>	f		

TF = Très Fort F = Fort M = Modéré f = faible Tf = Très faible Disp = Disparu

Les données bibliographiques recensent la présence potentielle de 12 espèces de chiroptères sur la commune de La Londe Les Maures. Les chauves-souris, ont une capacité de dispersion large ce qui leur permet de couvrir une surface importante autour du secteur d'étude.

Toutes les espèces sont protégées sur le territoire national et communautaire.

Bien qu'il n'y ait pas de liste rouge en PACA pour évaluer l'enjeu de conservation de ce taxon, la DREAL PACA présente dans un guide technique, de 2014, intitulé « Stratégie régionale suivi/monitoring gîtes majeurs chiroptères – DREAL PACA – 2014 », les enjeux régionaux pour les différentes espèces de chiroptères. Ils sont présentés dans les deux tableaux précédents.

Comme le montre le tableau précédent, la commune de La Londe Les Maures abrite sur son territoire, 9 espèces de chiroptères à enjeux modérés à forts.

- *Barbastelle d'Europe* *Barbastella barbastellus*
- *Grand murin* *Myotis myotis*
- *Grand rhinolophe* *Rhinolophus ferrumequinum*
- *Minioptère de Schreibers* *Miniopterus schreibersii*
- *Murin à oreilles échanquées* *Myotis emarginatus*
- *Murin de Bechstein* *Myotis bechsteinii*
- *Murin de Capaccini* *Myotis capaccinii*
- *Petit murin* *Myotis blythii*
- *Petit rhinolophe* *Rhinolophus hipposideros*

La commune de La Londe Les Maures, et notamment ses alentours naturels, représentent un espace de vie intéressant pour les chauves-souris. Les différents habitats, les variations de topographie, la présence d'espaces agricoles ouverts et semi-ouverts et la proximité avec le littoral favorise la diversité des espèces.

Selon la base de données BD Cavités, aucune cavité naturelle n'est identifiée dans la commune de La Londe Les Maures et / ou à proximité directe du secteur d'étude. La cavité naturelle la plus proche, est située à 7 km au nord du secteur d'étude, et se situe dans la commune de Collobrières (PACAA0001001).

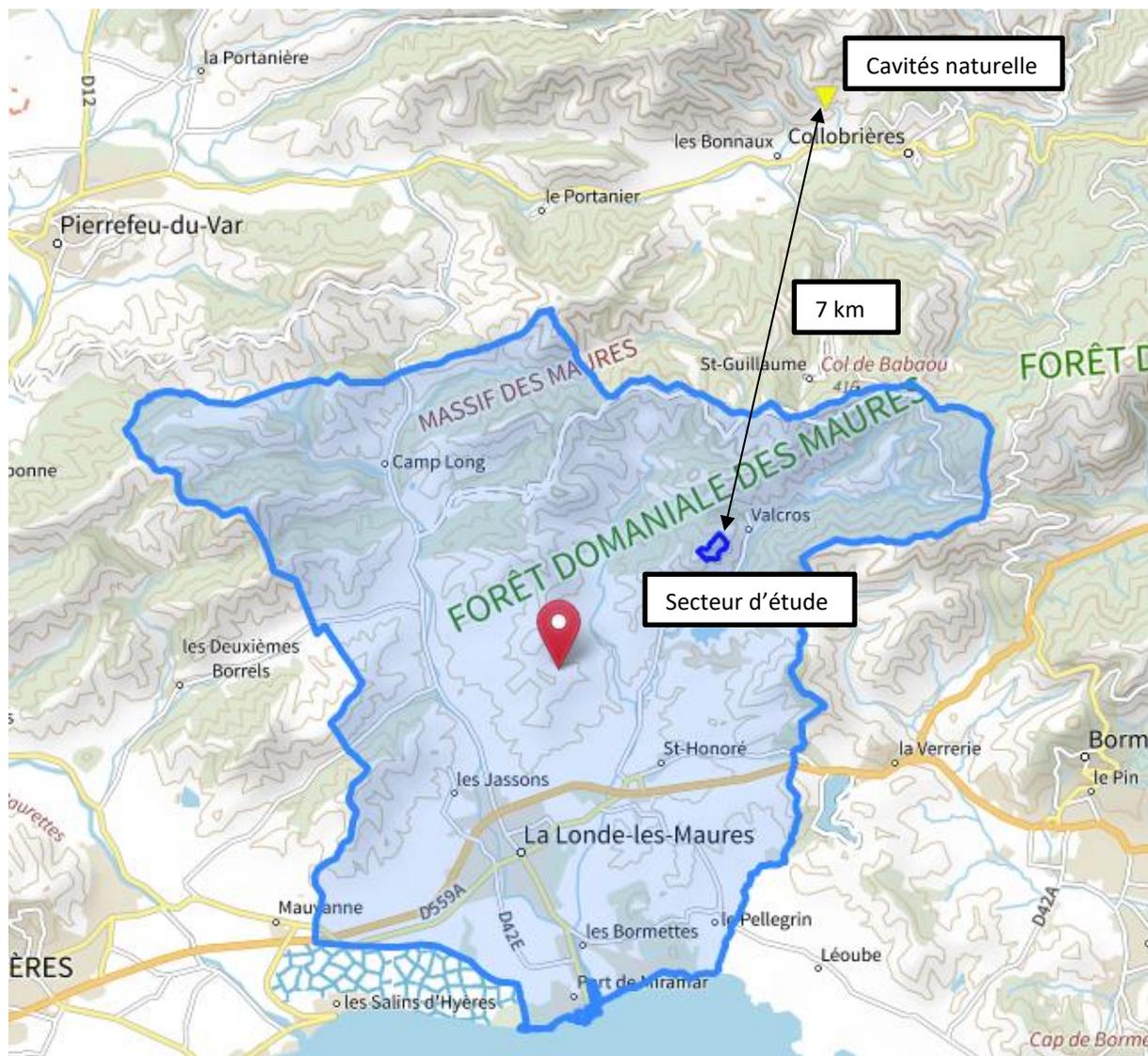


Figure 17 : Cavité naturelle située au plus près du secteur d'étude (Géorisques)

Observations de terrain :

Les chiroptères n'ont pas fait office d'écoute nocturne lors de ces inventaires en phase de prédiagnostic.

Le secteur d'étude présente des habitats favorables aux chiroptères, aussi bien pour les activités de dispersion, que de chasse, et de gîtes. En effet, le secteur d'étude se compose d'espaces boisés matures, dont l'agencement forme à certains endroits des sortes de couloirs boisés. Le site est actuellement exempt de construction, cependant les strates végétales basses sont régulièrement entretenues à titre préventif, en raison du risque feux de forêt.

À dominante naturelle, le secteur d'étude n'est pas concerné par des éclairages. Il est d'ailleurs en lien direct avec les espaces naturels présents en arrière-plan. Le bois mort est bien présent sur le site, ce qui permet d'assurer une biomasse suffisante pour l'alimentation des chiroptères.

Certains chênes lièges exposent d'importantes cavités au niveau des troncs, et des décolllements d'écorces. Ainsi les gîtes à chiroptères sont pressentis dans le secteur d'étude.



Photo 5 : Bois mort présent sur le secteur d'étude (Even, Juin 2022)



Photo 6 : Cavités arboricoles potentiellement favorable aux chiroptères (Even, Juin 2022)

⇒ À ce titre, en regroupant les **données bibliographique et l'agencement spatial du secteur d'étude**, les enjeux prévisionnels sur les **chiroptères** sont **presentis comme modérés**.

SYNTHÈSE DES ENJEUX MAMMALOGIQUES (DONT CHIROPTÈRES)

Le secteur d'étude est fréquenté par plusieurs espèces de mammifères. Le secteur d'étude bénéficie d'un cadre naturel favorable à la venue des espèces. Celui-ci est non clôturé et est en lien direct avec les espaces naturels présents en arrière-plan. De ce fait, la circulation des espèces est aisée et facilitée dans le secteur d'étude. Du fait de l'entretien régulier des sous-strates, par précaution vis-à-vis des risques feux de forêt, **Les enjeux mammalogiques prévisionnels sont pressentis comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.**

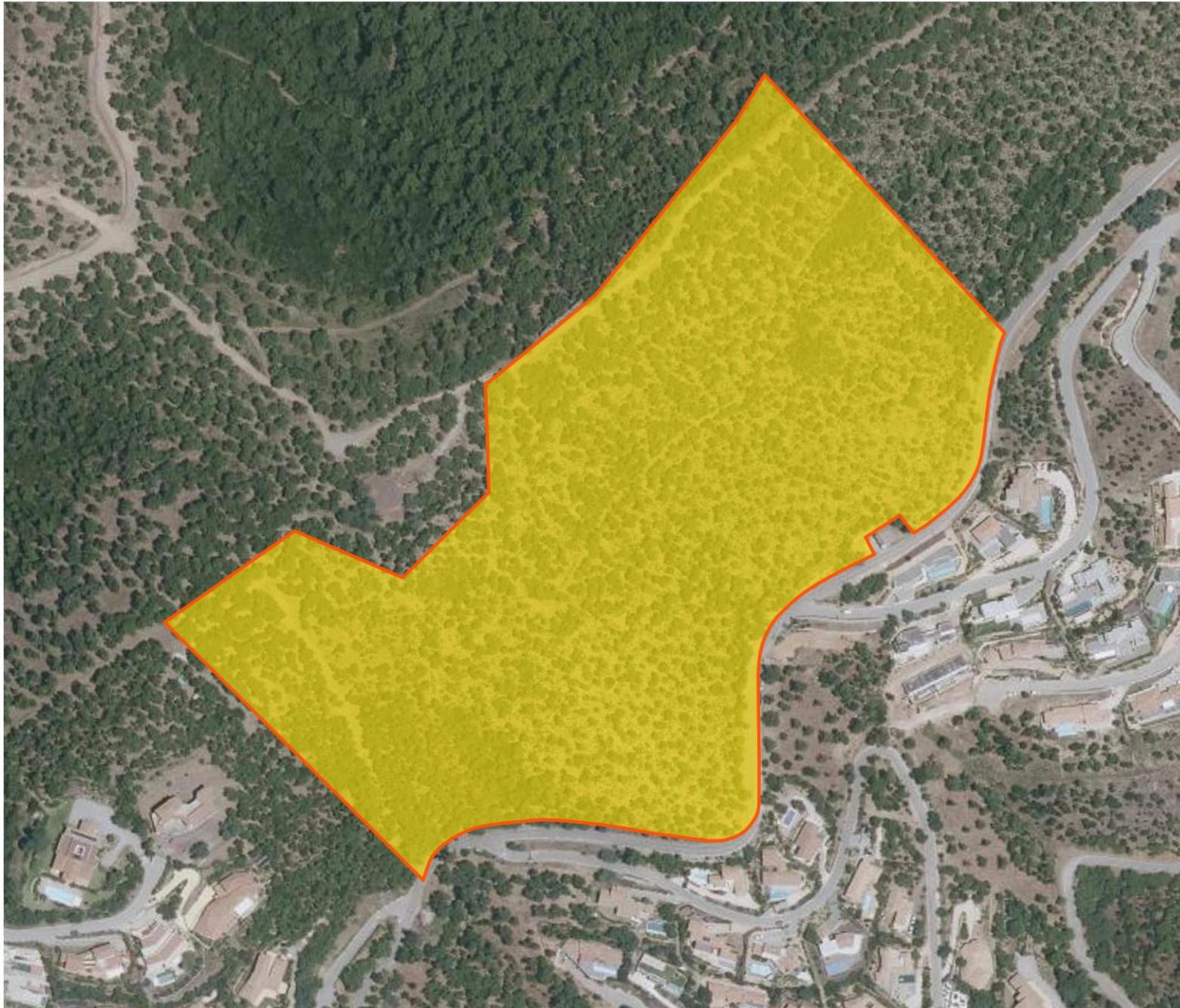
Les données bibliographiques chiroptérologiques, ont été étudiées à l'échelle de la commune. Le secteur d'étude se compose d'habitats favorables aux chiroptères, aussi bien pour la dispersion, l'alimentation que la présence de gîtes. L'agencement du cortège arboré forme des couloirs de dispersion, et certains arbres exposent d'importantes cavités pouvant servir de gîtes. Aussi, le site n'étant pas alimenté en éclairage, l'espace est idéal pour les espèces nocturnes. Riches en bois mort et en chênes lièges, la biomasse est ainsi assurée sur le site, afin de favoriser l'alimentation de ce groupe d'espèces.

Les enjeux prévisionnels sur les chiroptères sont donc pressentis comme modérés, dans le secteur d'étude.

LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Enjeux prévisionnels pressentis sur les chiroptères, à l'échelle du secteur d'étude



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 50 100 m



OISEAUX

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune et INPN ont été consultées. Les données disponibles sur les fiches des ZNIEFF et des ZSC présentes dans le périmètre élargi, ont été consultées.

Tableau 16 : Liste des espèces avifaunistiques recensées dans la commune et les espaces limitrophes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté	Rapaces	NA	P	O1	BE2	BO2
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Rapaces	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Échassiers	LC	P	O1	BE2	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Passereaux	LC	C	O2	BE3	-
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Passereaux	NT	P	O1	BE3	-
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	Limicoles	NT	P	O1	BE2	BO2
<i>Pandion halietus</i>	Balbusard pêcheur	Rapaces		P	O1	BE2	BO2
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	Limicoles		C	O2	BE3	BO2
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	Limicoles	DD	C	O2 ; O3	BE3	BO2
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling	Limicoles		P	-	BE2	BO2
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Limicoles		C	O2 ; O3	BE3	BO2
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Motacilla flava flava</i>	Bergeronnette printanière type	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	Echassiers	VU	P	O1	BE2	-
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	Echassiers	EN	P	O1	BE2	BO2
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Rapaces	LC	P	O1	BE2	BO2
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	Passereaux	EN	P	-	BE2	-
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Passereaux	VU	P	-	BE2	-
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Passereaux	NT	P	-	BE3	-
<i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Rapaces	CR	P	O1	BE2	BO2
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Rapaces	EN	P	O1	BE2	BO2
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Rapaces	NA	P	O1	BE2	BO2
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Rapaces	LC	P	-	BE2	BO2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Galliformes	NT	C	O2	BE3	BO2
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	Anatidés	VU	C	O2	BE3	BO2
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Anatidés	LC	C	O2 ; O3	BE3	BO2
<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoix moucheté	Corvidés	LC	P	-	BE2	-
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	Limicoles		C	O2	BE3	BO2
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	Limicoles		C	-	BE2	BO2
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	Limicoles	EN	C	O2	BE3	BO2
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	Limicoles	VU	P	-	BE2	BO2
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	Limicoles		P	O1	BE2	BO2
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	Rapaces	NT	P	-	BE2	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Corvidés	LC	P	-	BE2	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Rapaces	LC	P	-	BE2	-
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Echassiers	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Echassiers		P	O1	BE2	BO2
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Rapaces	NT	P	O1	BE2	BO2
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Corvidés	VU	C & N	O2	-	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Autres	VU	P	-	BE3	-
<i>Clamator glandarius</i>	Coucou-geai	Autres	VU	P	-	BE2	-
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	Limicoles		C	O2	BE3	BO2
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	Limicoles		C	O2	BE3	BO2
<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	Echassiers	VU	P	O1	BE2	-
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Limicoles	LC	P	O1	BE2	BO2
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	Rapaces	EN	P	-	BE2	-
<i>Elanus caeruleus</i>	Elanion blanc	Rapaces		P	O1	BE2	BO2
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Autres	LC	P	O1	BE2	-
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Rapaces	LC	P	-	BE2	BO2
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Passereaux	LC	C & N	O2	-	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	Galliformes	LC	C	O2 ; O3	BE3	-
<i>Syrnaticus reevesii</i>	Faisan vénéré	Galliformes	NA	C	-	BE3	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Rapaces	NT	P	-	BE2	BO2
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Rapaces	NT	P	-	BE2	BO2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Falco verspertinus</i>	Faucon kobez	Rapaces	NA	P	-	BE2	BO2
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Rapaces	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Passereaux	VU	P	-	BE2	-
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette	Passereaux		P	-	BE2	-
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	Passereaux	VU	P	O1	BE2	-
<i>Sylvia sarda</i>	Fauvette sarde	Passereaux		P	O1	BE2	-
<i>Phoenicopus roseus</i>	Flamant rose	Echassiers	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Morus bassanus</i>	Fou de Bassan	Oiseaux marins	NA	P	-	BE3	-
<i>Fulica atra</i>	Foule macroule	Echassiers	LC	C	O2 ; O3	BE3	BO2
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	Anatidés	NA	C	O2 ; O3	BE3	BO2
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	Echassiers	LC	C	O2	BE3	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Corvidés	LC	C & N	O2	-	-
<i>Ficedula albicollis</i>	Gobemouche à collier	Passereaux	LC	P	O1	BE2	BO2
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Passereaux	VU	P	-	BE2	BO2
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	Passereaux		P	-	BE2	BO2
<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucophée	Oiseaux marins	LC	P	O1	BE3	-
<i>Larus genei</i>	Goéland railleur	Oiseaux marins	EN	P	O1	BE2	BO2
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	Corvidés	LC	P	-	BE3	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	Oiseaux marins	NT	P	O2	BE3	-
<i>Stercorarius skua</i>	Grand labbe	Oiseaux marins		P	-	BE3	-
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	Echassiers	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	Anatidés	CR	P	-	BE2	-
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Anatidés	LC	P	-	BE2	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	Passereaux	LC	C	O2	BE3	-
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	Passereaux	LC	C	O2	BE3	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Passereaux	LC	C	O2	BE3	-
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	Echassiers		P	O1	BE2	BO2
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	Autres	LC	P	-	BE2	BO2
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Echassiers	LC	P	-	BE3	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	Echassiers	LC	P	-	BE2	-
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Echassiers	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	Rapaces	LC	P	-	BE2	-
<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc scops	Rapaces	LC	P	-	BE2	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Hirundo daurica</i>	Hirondelle rousseline	Passereaux	VU	P	-	BE2	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Autres	LC	P	-	BE3	-
<i>Hippolais icterina</i>	Hypolaïs icterine	Passereaux		P	-	BE2	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	Echassiers	NT	P	O1	BE2	BO2
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Passereaux	VU	P	-	BE2	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	Echassiers	NA	P	O1	BE2	BO2
<i>Porzana parva</i>	Marouette poussin	Echassiers	NA	P	O1	BE2	BO2
<i>Tachymarptis melba</i>	Martinet à ventre blanc	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Passereaux	NT	P	-	BE3	-
<i>Apus pallidus</i>	Martinet pâle	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Passereaux	LC	P	O1	BE2	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Passereaux	LC	C	O2	BE3	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Passereaux	LC	P	-	BE3	-
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Rapaces	LC	P	O1	BE2	BO2
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Rapaces	NA	P	O1	BE2	BO2
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Passereaux	LC	P	-	-	-
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	Passereaux	EN	P	-	BE3	-
<i>Monticola saxatilis</i>	Monticole de roche	Passereaux	LC	P	-	BE2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	Oiseaux marins	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Oiseaux marins	VU	P	O2	BE3	-
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	Limicoles	NT	P	O1	BE2	BO2
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	Galliformes	VU	C	O2 ; O3	BE3	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Autres	LC	P	-	BE2	-
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Autres	LC	P	-	BE2	-
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Autres	LC	P	O1	BE2	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Autres	LC	P	-	BE2	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Corvidés	LC	C & N	O2	-	-
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	Passereaux	CR	P	-	BE2	-
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Passereaux	VU	P	O1	BE2	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	Columbidés	RE	C	O2	BE3	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Columbidés	LC	C	O2 ; O3	-	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Passereaux	LC	P	-	BE3	-
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	Passereaux		P	-	BE3	-
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	Passereaux		P	-	BE2	-
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	Passereaux	DD	P	-	BE2	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Puffinus yelkouan</i>	Puffin yelkouan	Oiseaux marins	CR	P	-	BE3	-
<i>Ralus aquaticus</i>	Râle d'eau	Echassiers	NT	C	O2	BE3	-
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	Passereaux	NT	P	O1	BE2	BO2
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	Passereaux	VU	P	-	BE2	-
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	Anatidés	NA	C	O2	BE3	BO2
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Anatidés	NA	C	O2 ; O3	BE3	BO2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Marmaronetta angustirostris</i>	Sarcelle marbrée	Anatidés	RE	P	O1	BE2	BO2
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	Echassiers	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Hydroprogne caspia</i>	Sterne caspienne	Oiseaux marins		P	O1	BE2	BO2
<i>Thalasseus sandvicencis</i>	Sterne caugek	Oiseaux marins	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne hansel	Oiseaux marins	EN	P	O1	BE2	BO2
<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	Oiseaux marins	EN	P	O1	BE2	BO2
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Oiseaux marins	VU	P	O1	BE2	BO2
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	Anatidés	LC	P	-	BE2	BO2
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	Passereaux	VU	P	-	BE2	-
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	Passereaux	DD	P	-	BE2	-
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Columbidés	VU	C	O2	BE3	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Columbidés	LC	C	O2	BE3	-
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	Passereaux	NT	P	-	BE2	-
<i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard	Passereaux	CR	P	-	BE2	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Limicoles	EN	C	O2	BE3	BO2
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Passereaux	VU	P	-	BE2	-

181 espèces d'oiseaux sont recensées dans la commune de La Londe Les Maures et les espaces limitrophes. Parmi ces espèces 48 sont inscrites sur l'annexe 1 de la directive oiseaux (Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution), 70 sont menacées, et 83 espèces présentent une patrimonialité modérée à forte en région PACA. (Liste rouge des oiseaux nicheurs en PACA 2020).

Tous les groupes d'oiseaux sont représentés, les rapaces, les passereaux, les oiseaux d'eau, les échassiers, les espèces anthropophiles...La grande diversité s'explique par la diversité des reliefs et des habitats, et par la bonne conservation des espaces naturels à proximité du secteur d'étude (PN de port Cros).

Observations de terrain :

Les inventaires de terrain ont permis d'observer à la vue et de déterminer au chant, 2 espèces d'oiseaux dans le secteur d'étude.

Tableau 17 : Liste des oiseaux observés et identifiés en phase de prédiagnostic

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Corvidés	LC		O2	-	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Corvidés	LC		O2	-	-

Ces 2 espèces présentent des enjeux de conservation faibles, en période de nidification en PACA, selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA 2020.

Ces espèces sont communes et utilisent le secteur d'étude comme un espace de dispersion et de recherche de nourriture.

SYNTHÈSE DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES

Les espèces d'oiseaux observées exposent des enjeux de conservation faibles (liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA 2020). Les espèces identifiées sur site sont communes.

Ainsi les enjeux avifaunistiques prévisionnels, au regard des observations dans le secteur d'étude et l'analyse environnementale à plus large échelle, sont pressentis comme faibles.

LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Enjeux prévisionnels pressentis sur les oiseaux, à l'échelle du secteur d'étude



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 50 100 m



SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN PHASE DE PRÉDIAGNOSTIC

L'analyse des données bibliographiques à l'échelle de la commune et du périmètre éloigné a permis de préciser la richesse biologique potentielle du secteur d'étude et de ses environs. Les inventaires de terrains en phase de prédiagnostic, réalisées le 28 juin 2022, avaient pour but d'identifier les enjeux potentiels du projet.

Le secteur d'étude est inclus dans une ZNIEFF de type 2, et dans une zone Natura 2000 de type ZSC, en lien avec le Massif des Maures. Aussi, il s'intègre dans le PNA de la Tortue d'Hermann (zone de sensibilité très faible), et dans le PNA du lézard ocellé (Zone de présence hautement probable).

Le secteur d'étude est composé par un espace naturel boisé, typique du domaine méditerranéen.

Située dans le domaine de Valcros, et à distance du centre-ville de la commune de La Londe Les Maures, le secteur d'étude bénéficie du calme (bien que des chantiers soit en cours au sud-est) et de la bonne préservation des espaces environnants. Aussi, actuellement exempté d'activités humaines (hormis la présence des espaces résidentiels au sud), le secteur d'étude bénéficie d'un cadre favorable pour la faune.

En ce qui concerne les habitats, actuellement, le secteur d'étude est composé par une importante surface de boisements de Pins et de Chênes lièges. Aucune structure bâtie n'est présente dans les limites strictes du secteur d'étude. Cet espace est localisé dans la prolongement des espaces boisés naturels du nord de la commune, préservés en grande partie vis-à-vis de leur statut d'EBC.

Concernant la flore, celle-ci apparaît peu diversifiée et fortement homogène. Les chênes lièges dominent le cortège arboré. Les strates inférieures sont limitées en espèces. Un débroussaillage régulier est effectué dans le secteur d'étude à titre préventif vis-à-vis des feux de forêt. Ainsi la flore est peu développée et seules des espèces buissonnantes persistent (Cistes, Arbousiers, bruyère ...).

L'agencement des habitats naturels crée des zones couloirs favorables à la dispersion des espèces, notamment des chiroptères, et des oiseaux. L'importante canopée offre des zones de nidification et de refuge intéressantes pour l'avifaune.

Les zones riches en pierres et en bois mort, attirent les reptiles, certes communs mais protégés. La flore herbacée étant limitée les papillons sont peu représentés. Cependant le bois mort étant présent en quantité, la biomasse favorable à l'alimentation des chiroptères, des reptiles et des oiseaux est assurée.

Localement le secteur d'étude est fonctionnel, du fait de l'absence de clôtures, permettant ainsi aux espèces à large dispersion de circuler en toute liberté.

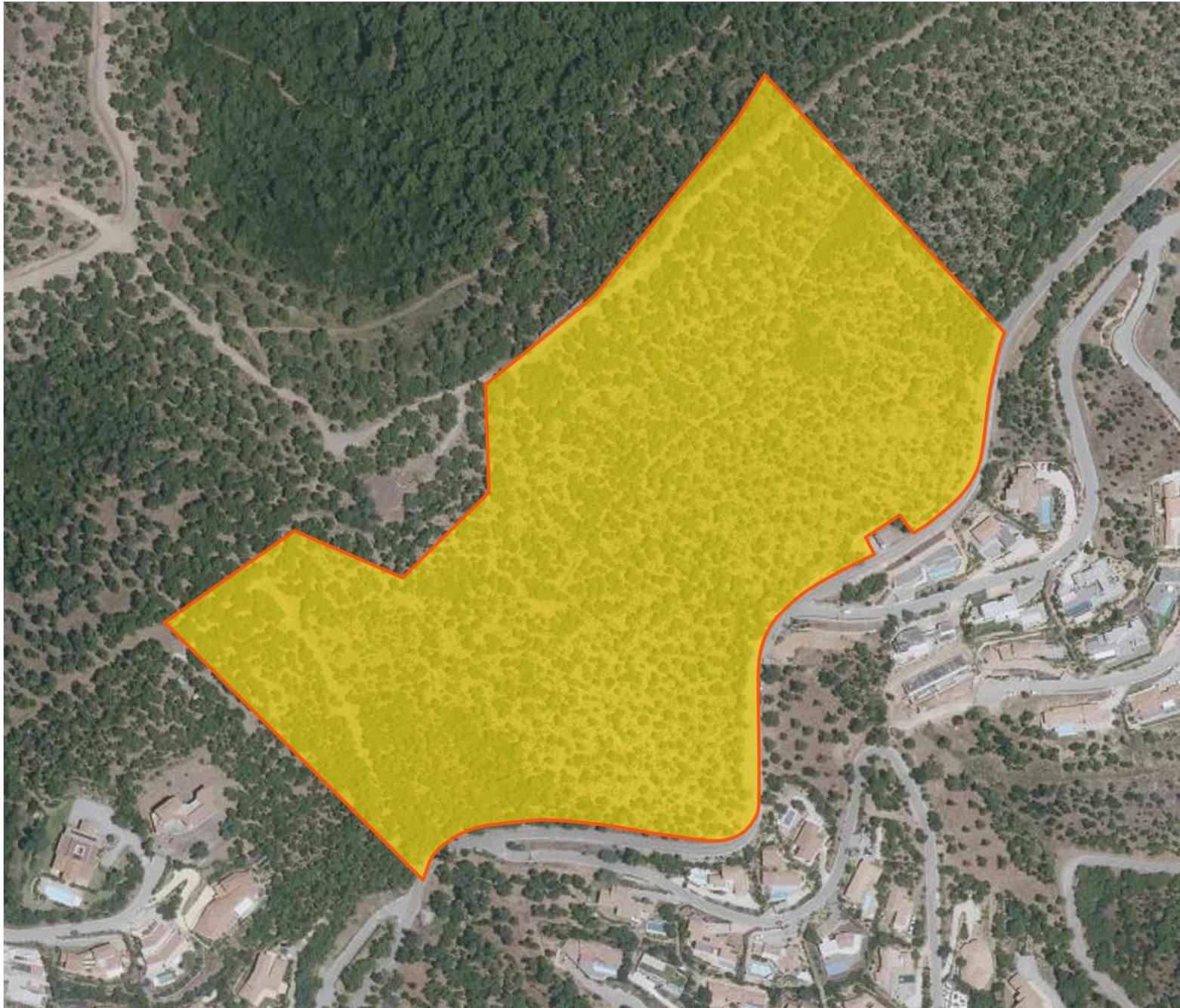
Les inventaires du 28 juin 2022, ont été effectués en période favorable pour l'observation et l'identification de la faune et de la flore. L'objectif était d'appréhender les principaux enjeux du site vis-à-vis du contexte du projet. Ainsi des enjeux écologiques ont été mis en évidence dans le secteur d'étude et les limites proches. La carte suivante, superpose tous les enjeux définis précédemment et présente la synthèse.

Globalement les enjeux écologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude, sont globalement modérés en raison d'espaces favorables au cortège chiroptérologique.

LA LONDE LES MAURES (83) - Cadrage environnemental et réglementaire

Création d'un lotissement

Synthèse prévisionnelle des enjeux écologiques pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 50 100 m



3. Les sensibilités paysagères

UN SITE NATUREL APPARTENANT AU MASSIF DES MAURES

OPSIA a réalisé une analyse paysagère du secteur d'étude :

« Le site compose un paysage typiquement méditerranéen, entre le front de mer et un paysage de garrigue fait de zones bâties existantes et de collines arborées. La zone se situe dans le massif des Maures.

Il s'agit en premier lieux du « visage d'un pays ». Nous parlerons ici d'une « partie du territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelation, comme le définit la Convention Européenne du Paysage.

Ici le secteur d'étude du Domaine de Valcros se classe dans la famille des paysages urbains patrimoniaux.

Ce sont des paysages qui confèrent une identité forte, qui sont le résultat d'une spécialisation de l'implantation de l'homme sur le littoral méditerranéen. On retrouve donc un paysage au patrimoine rural chargé d'histoire et où l'activité humaine y est dynamique et structure fortement le paysage.

Agroforesterie, culture du chêne liège et nature s'entremêlent en un patchwork équilibré, entre parcelle forestières, vieilles bâtisses, zones urbaines, zones agricoles, collines et végétation sauvage. Tous ces éléments concourent au caractère patrimonial du site.

L'action de l'homme et de son activité fait donc partie intégrante du paysage, mais celle-ci doit être maîtrisée de manière à veiller au bon équilibre entre facteurs naturels et humains, afin de ne pas dénaturer le Paysage.

On distingue plusieurs motifs paysagers sur le site d'étude :

- A l'arrière-plan de ce paysage, se dessine une ligne de colline à la topographie faite de pentes fortes. On y distingue clairement une strate arborée essentiellement faite de pins, de chênes verts, lièges et kermès, de mimosas et autres essences végétales méditerranéennes qui constituent la garrigue.
- Au centre une zone urbaine parfaitement organisée avec ses voies de dessertes, sa station d'épuration, ses réservoirs d'eau potable, ses services,
- Au pied de ces collines s'entremêle parfaitement un paysage agricole fait de champs de vignes en terrasses, structuré et rythmé par des bosquets, des haies et des talus colonisés là aussi par une même végétation méditerranéenne et un paysage urbain qui est la frange de la ville de la Londe-les-Maures.

La diversité des structures crée une grande variété dans les perceptions, liée à la palette des volumes, des textures et des couleurs. »



Photo 7: Vue aérienne du secteur d'étude (Source : Google Earth)

LECTURE DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE

Analyse de l'occupation du sol

Le secteur d'étude est intégré dans un boisements méditerranéens, qui se prolonge au nord par des grands espaces naturels appartenant au massif des Maures.

Le secteur d'étude jouxte avec des espaces résidentiels récents au sud, l'est et l'ouest. Le Golf de Valcros est aussi présent à l'est. Le site est accessible depuis la corniche panoramique qui longe le sud du secteur d'étude.

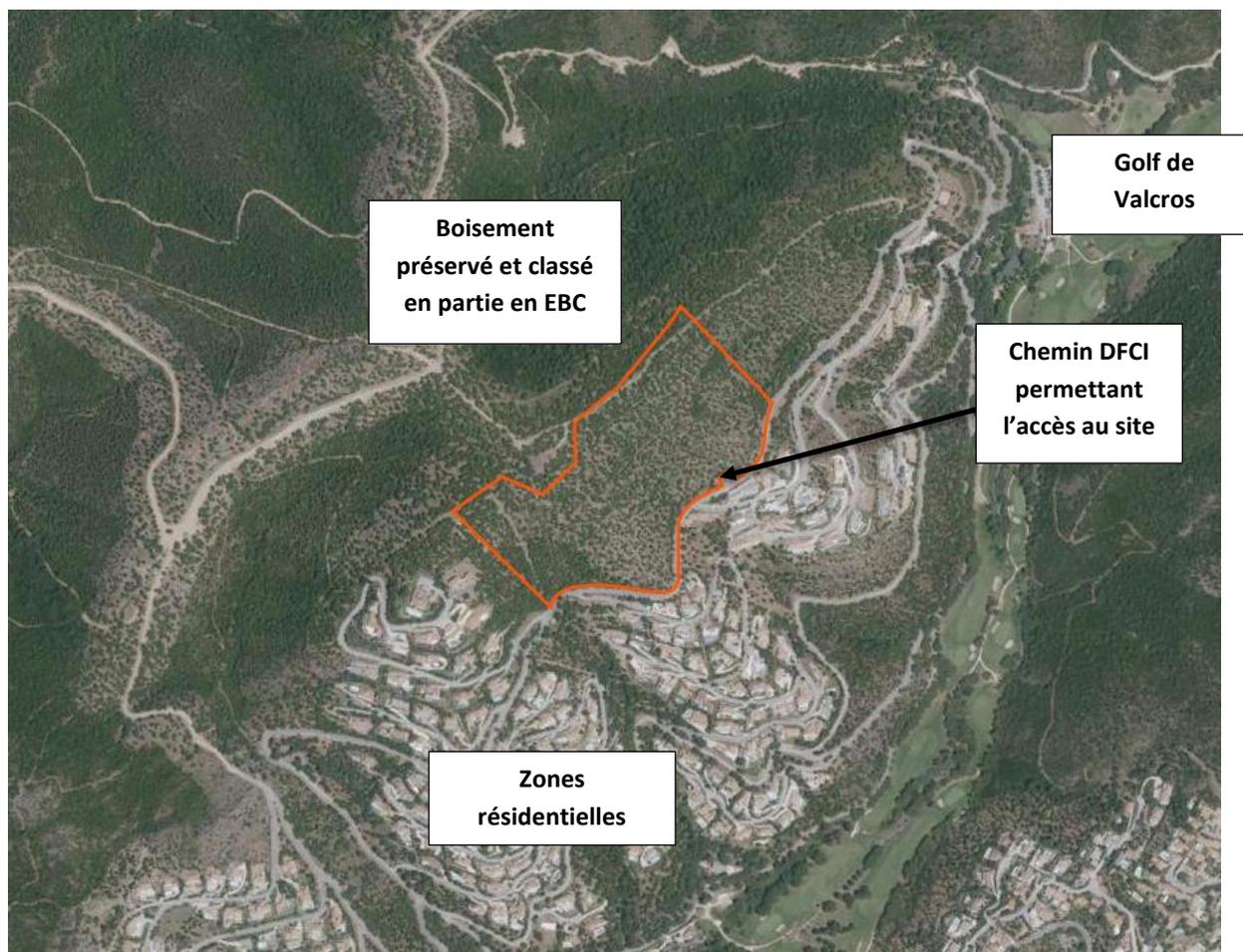


Photo 8: Occupation du sol à l'échelle du secteur d'étude et des environs proches (Even)

- **Typologies des constructions environnantes**

Comme le montre la figure ci-dessus, le secteur d'étude se situe en bordure de falaise, et dans un boisement préservé. L'urbanisation proche est dominée par des villas résidentielles, donc certaines sont en cours de chantier.

- **Vues proches sur le secteur d'étude**

L'étude des enjeux paysagers à l'échelle du secteur d'étude, passe par la réalisation de différents points de vue à proximité directe de la zone d'étude. Ceci permet, à l'échelle riveraine et piétonne, d'apprécier les vues directes sur le secteur de projet et donc sur le projet potentiel. Le but étant de mettre en évidence les masques végétaux ou bâtis d'ores et déjà présents afin de réfléchir par la suite à des aménagements et/ou des orientations du bâtis préférentielles, favorables à la conservation des entités paysagères de qualité.

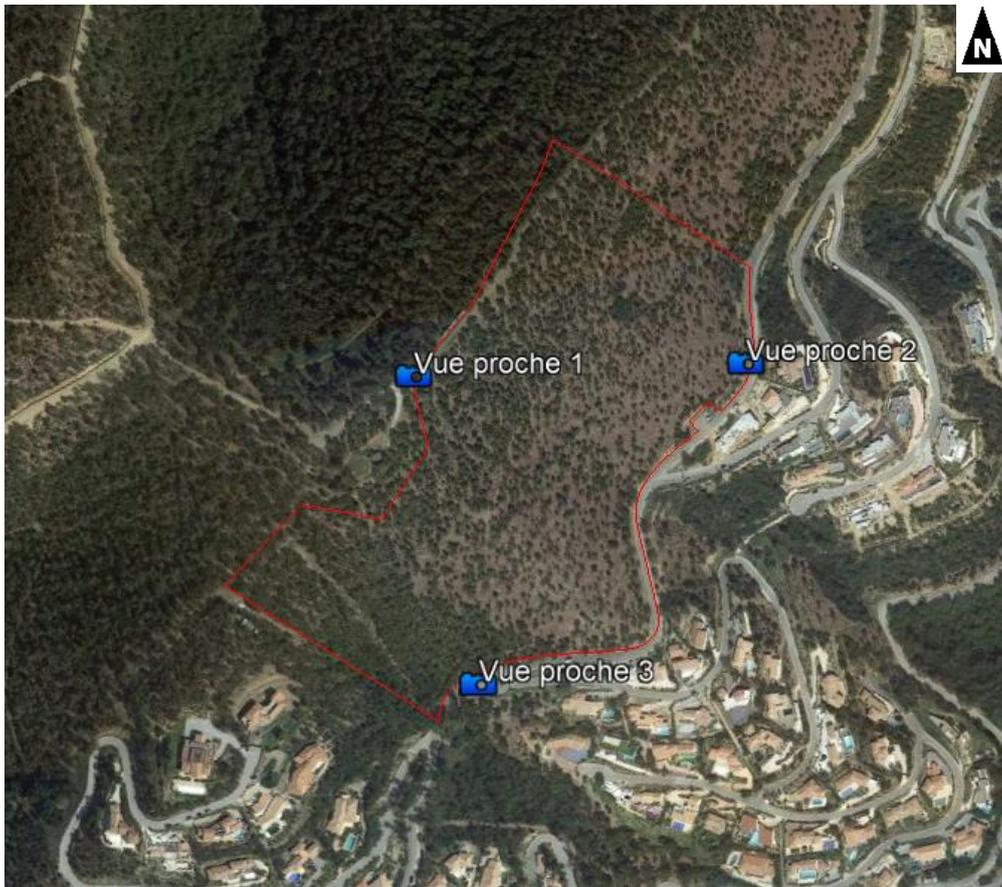


Photo 9 : Localisation des points de vue de proximité sur le secteur de projet (Google earth pro)



Photo 10 : Vue proche 1 depuis le nord du secteur d'étude (Google Street)



Photo 11: Vue proche 2 depuis l'est du secteur d'étude (Google Street)



Photo 12 : Vue proche 3 depuis le sud du secteur d'étude (Google Street)

Les vues 1, 2 et 3, ont été prises en bordure du secteur d'étude afin de visualiser le paysage dans le lequel s'implante le secteur d'étude.

La vue 1 prise au nord du secteur d'étude, montre la continuité présente entre le secteur d'étude et les espaces naturels qui jouxtent avec celui-ci. Comme évoqué précédemment, ce critère permet d'assurer une libre dispersion des espèces animales.

Les vues 2 et 3 mettent en évidence le paysage anthropisé qui marque les limites sud et est du secteur d'étude. Une route longe le sud et l'est du secteur d'étude. Depuis celle-ci il est possible d'observer l'ensemble des chantiers en cours, lieu de construction de plusieurs villas résidentielles.

Ces 3 points de vue montrent l'environnement naturel du secteur d'étude mais aussi de son environnement proche. La topographie du site limite fortement les vues sur les villas situées en contrebas. Au contraire, le secteur d'étude s'ouvre sur le paysage lointain, marqué par les boisements préservés et les reliefs marqués.

→ Les vues depuis ces deux points d'observations mettent en évidence des enjeux paysagers forts étant donné que le secteur d'étude se situe dans un environnement privilégié où les boisements sont préservés, et la topographie marquée.

- ⇒ La réalisation de ces 3 vues a permis de prendre conscience de l'emplacement du secteur d'étude, vis-à-vis des espaces à proximité. Cette étude, permet, à l'échelle du piéton, de percevoir les éléments paysagers de qualité et les éventuels enjeux présents à l'échelle du secteur d'étude, afin de proposer par la suite une insertion paysagère optimale du projet envisagé.
- ⇒ Ainsi, à l'échelle riveraine, le secteur d'étude bénéficie d'un contexte paysager de qualité. L'insertion du bâti devra respecter les boisements environnants et la topographie naturelle du site et des environs, afin de s'insérer de manière progressive dans ces espaces.
- ⇒ **Les enjeux, en ce qui concerne les vues proches, sont donc considérés comme relativement forts.**

- Vues lointaines sur le secteur d'étude

La réalisation de points de vue lointains permet d'apprécier les vues sur le secteur d'étude depuis des massifs ou des routes identitaires de la commune ou de l'environnement éloigné du secteur de projet. Pour ce faire 4 points ont été sélectionnés. Ils sont présentés sur la cartographie ci-dessous.

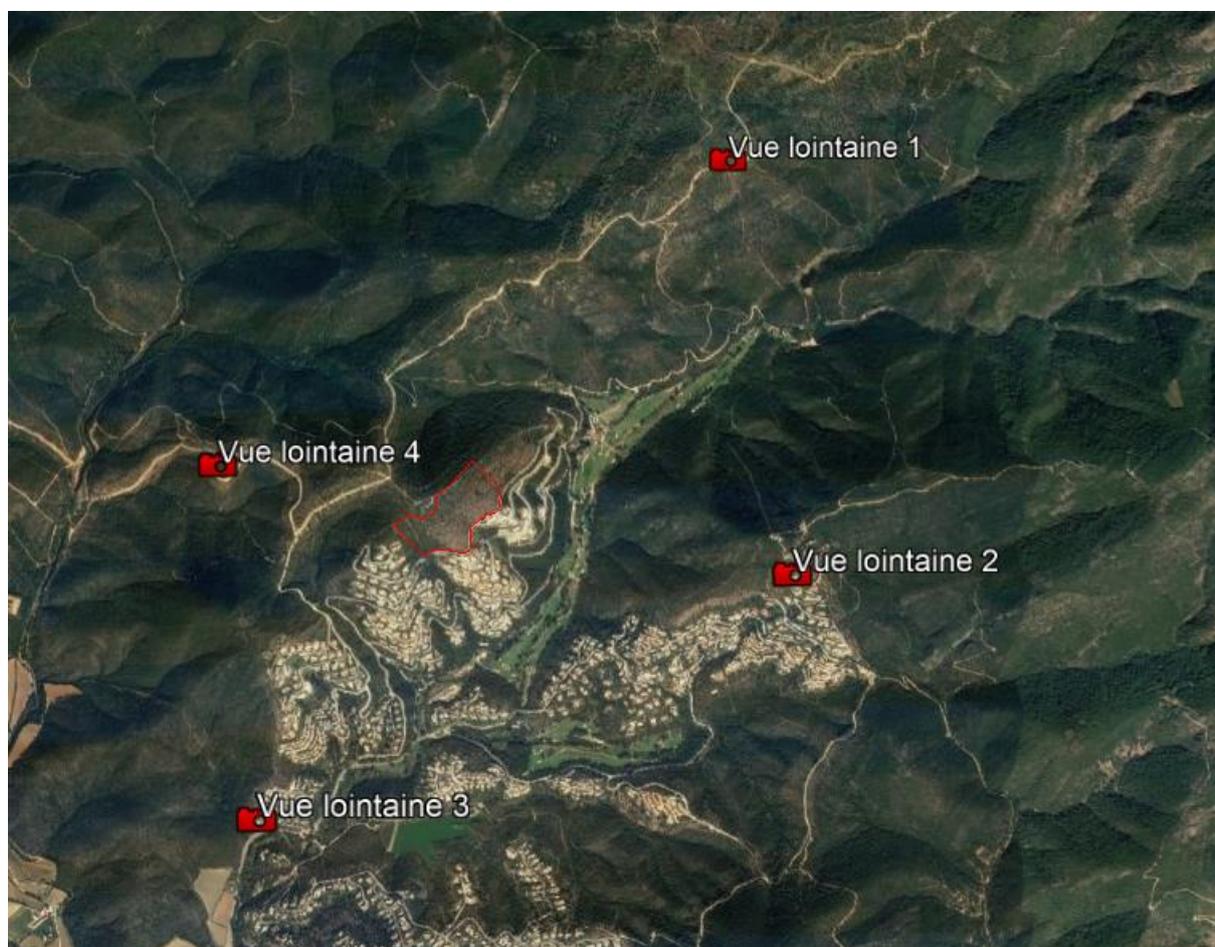


Photo 13: Localisation des points de vue lointains (Google Earth)



Photo 14: Vue lointaine 1 depuis la piste de Valcros, au nord du secteur d'étude (Google Street)

La vue lointaine 1, prise depuis la piste de Valcros ne permet pas de visualiser précisément le secteur d'étude. Ce dernier est implanté de l'autre côté de la barrière végétale. Les vues lointaines sur le secteur d'étude sont donc masquées par une végétation importante, naturelle et fortement préservée, ainsi qu'un relief marqué. Ce masque végétal correspond au boisement classé en EBC.

➔ Les vues lointaines depuis ce point de vue ne mettent pas en évidence d'enjeux particuliers. L'importante végétation ainsi que le relief marqué dans cette zone permettent de préserver les vues directes sur le secteur d'étude. De plus ce boisement restera préservé au regard des zonages réglementaires le concernant.

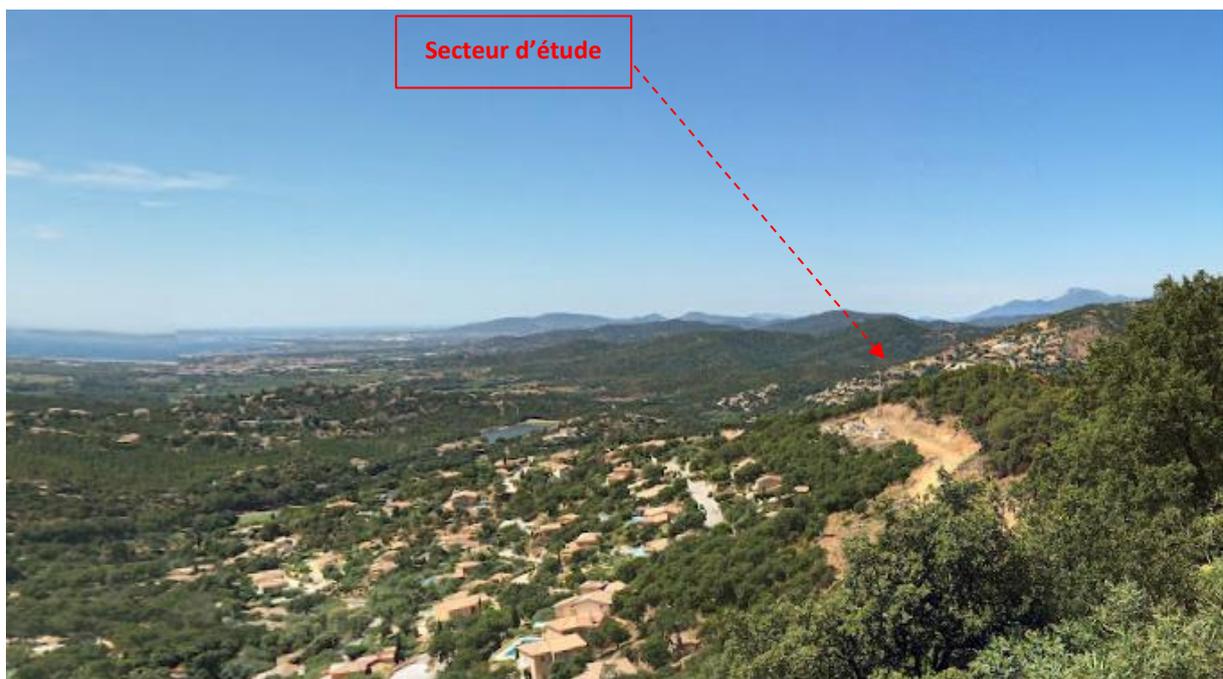


Photo 15 : Vue lointaine 2 depuis l'avenue de Bellevue à l'est du secteur d'étude (Google Street)

La vue lointaine 2 est prise depuis l'avenue de Bellevue. Les vues sur le secteur de projet sont limitées depuis ce point de vue en raison d'une différence d'altitude des deux points, et la présence d'une végétation massive typique des espaces naturels méditerranéens.

➔ Les vues lointaines depuis ce point de vue ne mettent pas en évidence d'enjeux particuliers. Les espaces naturels encore bien préservés dans cet espace permettent de préserver les vues lointaines sur le secteur de projet.



Photo 16 : Vue lointaine 3 depuis la route de Valcros, à l'ouest du secteur d'étude (Google Street)

La vue lointaine 3 se situe sur la route de Valcros, à l'ouest du secteur d'étude. Les vues directes sur le secteur d'étude sont masquées par des boisements méditerranéens préservés, ainsi qu'un tissu résidentiel bien implanté. Les vues sur le secteur d'étude sont limitées depuis ce point de vue.

➔ Les vues lointaines depuis ce point de vue ne mettent pas en évidence d'enjeux particuliers. La topographie variable couplée à la végétation, jouent le rôle de masques paysagers et permettent de préserver les vues actuelles sur le site de projet.

Secteur d'étude

Photo 17 : Vue lointaine 4 depuis la piste de Valcros, à l'ouest du secteur d'étude (Even, Juin 2022

La vue lointaine 4 se situe sur la piste de Valcros, à l'ouest du secteur d'étude. Les vues directes sur le secteur d'étude sont masquées par des boisements méditerranéens préservés, ainsi qu'une topographie marquée. Les vues sur le secteur d'étude sont limitées depuis ce point de vue.

➔ **Les vues lointaines depuis ce point de vue ne mettent pas en évidence d'enjeux particuliers. La topographie variable couplée à la végétation, jouent le rôle de masques paysagers et permettent de préserver les vues actuelles sur le site de projet.**

- ⇒ L'étude des vues lointaines n'a pas permis de visualiser directement le secteur d'étude global en raison de l'éloignement du secteur d'étude, couplé à une végétation dense et naturelle encore présente, et une topographie localement marquée.
- ⇒ **Les enjeux sur le paysage depuis les points de vue lointains sont considérés comme faibles.**

4. Synthèse des sensibilités environnementales

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
Risque inondation	La commune est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI), approuvé depuis le 30/12/2005.	Le secteur d'étude, situé sur le domaine de Valcros, n'est pas directement concerné par les zonages réglementaires en lien avec ce risque. Les enjeux sont considérés comme faibles, à l'échelle du secteur de projet.	FAIBLES
Risque incendie	La commune est concernée par un PPRIF mis en opposabilité immédiate, qui a été approuvé par anticipation le 29/07/2014.	Selon le croisement de toutes ces données, et au regard du faciès fortement boisé du secteur d'étude, celui-ci apparaît directement concerné par le risque feux de forêt. Les enjeux sont donc jugés forts, à l'échelle du secteur d'étude.	FORTS
Risque mouvement de terrain	La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain.	Plusieurs glissements de terrain, et éboulements ont eu lieu dans les environs proches du secteur d'étude. Par conséquent, les enjeux sont jugés modérés à l'échelle du secteur d'étude.	MODÉRÉS
Risque retrait-gonflement des sols argileux	La commune de La Londe Les Maures, n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Retrait Gonflement des Sols Argileux.	Le secteur d'étude est localisé en zone d'aléa nul en ce qui concerne le risque retrait-gonflement des sols argileux. Les enjeux sont considérés comme très faibles à l'échelle du secteur d'étude.	TRÈS FAIBLES
Risque sismique	La commune de La Londe Les Maures est exposée à des risques faibles de séismes, selon les données Géorisques. La commune ne dispose pas d'un PPRN-Séismes.	La commune et le secteur d'étude sont concernés par des risques sismiques faibles. Les enjeux sont jugés faibles, à l'échelle du secteur d'étude.	FAIBLES
Risque de transport de matières dangereuses	La commune est traversée par des voiries majeures présentant un risque potentiel. Aucune canalisation ne transporte des matières dangereuses dans l'enceinte de la commune	Le secteur d'étude n'est pas concerné par le risque « transports de matières dangereuses », et n'est pas concerné par la présence de canalisations de matières dangereuses. Les enjeux sur cette thématique sont considérés comme faibles, à l'échelle du secteur d'étude.	FAIBLES
Nuisances	En ce qui concerne les voies bruyantes, la commune de La Londe Les Maures est concernée les routes départementales : D42B, D98, D559A.	Le secteur d'étude s'insère dans un boisement du domaine de Valcros, qui se situe à distance du centre-ville de la commune. Bien que des habitations soient présentes au sud du secteur d'étude, celui-ci s'insère dans un espace naturel encore préservé, et à l'écart des voies routières à forte circulation.	FAIBLES

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
Biodiversité	La commune est concernée par des ZNIEFF, des espaces réglementaires et contractuels.	<p>Le secteur d'étude est inclus dans une ZNIEFF de type 2, et dans une zone Natura 2000 de type ZSC, en lien avec le Massif des Maures. Aussi, il s'intègre dans le PNA de la Tortue d'Hermann (zone de sensibilité très faible), et dans le PNA du lézard ocellé (Zone de présence hautement probable).</p> <p>Le secteur d'étude est composé par un espace naturel boisé, typique du domaine méditerranéen.</p> <p>Située dans le domaine de Valcros, et à distance du centre-ville de la commune de La Londe Les Maures, le secteur d'étude bénéficie du calme et de la bonne préservation des espaces environnants. Aussi, actuellement exempté d'activités humaines (hormis la présence des espaces résidentiels au sud), le secteur d'étude bénéficie d'un cadre favorable pour la biodiversité.</p> <p>Le secteur d'étude apparaît potentielle favorable pour les activités de chasse, de recherche de nourriture, et de gîtes des chiroptères. La nidification des oiseaux est envisagée.</p>	MODÉRÉS
Paysage	Le secteur d'étude situé dans le domaine de Valcros, au nord-est de la commune de La Londe Les Maures.	<p>Le site présente des enjeux paysagers forts, du fait de son implantation en espace naturel, avec vues sur les massifs forestiers situés en contrebas, notamment sur la partie est du secteur d'étude.</p> <p>Les points de vue proches, ont mis en évidence des enjeux forts sur le paysager notamment en raison d'un cadre naturel, préservé, et limité en urbanisation, où les structures bâties présentent à proximité sont dissimulées dans les boisements.</p> <p>Les points de vue lointains, sont préservés par cette végétation massive.</p> <p>Le projet devra faire l'objet d'un traitement paysager de qualité, afin d'assurer une insertion progressive et adoucie du projet dans ces espaces naturels, en étudiant les hauteurs pour limiter les points de vue depuis les espaces naturels environnants.</p>	FORTS

- ⇒ **Bilan** : Le site apparait en partie sensible aux enjeux environnementaux.
- ⇒ Son inscription dans un tissu naturel, appartenant au Massif des Maures, et en retrait des espaces urbanisés, tels que le centre-ville de la commune, implique des enjeux modérés à forts notamment sur les volets biodiversité, et paysage.

IV- DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES

1. Présentation de l'opération et de ces principales caractéristiques

Une partie de ces éléments ont été extraits de la Notice explicative, produite par OPSIA.

Le projet porté par la SARL du lac de Valcros, prévoit la réalisation d'un lotissement de 30 lots dénommé L'oustaou. Le projet s'insère sur un terrain d'une surface de 87 838 m², soit 8.8 hectares. Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement de 30 lots d'une superficie comprise entre 1118 m² et 2690 m². La réalisation de ce lotissement permettra la réalisation d'une SDP maximale de 8490 m².

Ce projet de lotissement représente un macro-lot du projet de lotissement primaire « Valcros Rive Droite ». Depuis le début des années 2000, plusieurs lotissement, faisant partie intégrante de ce macro-lot ont donc été construits :

- « le Roucas » - zone 50 aménagé en 2002 et comportant 40 lots
- « le Cros Maravenne » - zone 52 aménagé en 2002 et comportant 50 lots
- « les Adrêts » - zone 57 aménagé en 2002 et comportant 25 lots
- « Mouneiret » - zone 53 aménagé en 2004 et comportant 25 lots
- « Cardelina » - zone 54 aménagé en 2004 et comportant 39 lots
- « Rigaou – Millaou » - zones 55 et 56 aménagé en 2008 et comportant 41 lots

⇒ **Soit un total de 220 lots aménagés depuis 2002 dans le lotissement « Valcros Rive Droite »**

Le secteur de projet destiné à l'accueil de ce projet de lotissement est encadré par un secteur résidentiel récent, et plusieurs services, dans les espaces construits situés sud, est et ouest du secteur de projet :

- Bureaux administratif de Valcros,
- Agence immobilière,
- Commerce alimentaire,
- Restaurant et club house du golf avec point de vente de matériel,
- Golf 18 trous,
- Futur hôtel sur l'emprise du lot 51 de « Valcros Rive Droite » à proximité de la zone objet de l'aménagement du lotissement.

De plus, la voie de desserte de ce projet (voie communale « Corniche panoramique ») est déjà inscrite dans le tracé des services de ramassage des ordures ménagères et des services postaux.

L'ensemble des limites du terrain sont bornées dans le cadre du lotissement « Valcros Rive Droite ».

Les éléments précédents ont permis de mettre en évidence des enjeux sur les thématiques : paysage, incendies feux de forêt et biodiversité.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement de 30 lots d'une superficie comprise entre 1118 m² et 2690 m².

Ce lotissement est exclusivement destiné à l'habitation.

Le parti d'aménagement a pour principal objectif un découpage de lots au plus près des courbes de niveau du terrain naturel, une orientation des lots vers le Sud et Sud Est.

Il est prévu la création de voiries d'accès permettant la circulation des véhicules et l'accès à chaque lot en limitant les terrassements pour une meilleure intégration des infrastructures dans le site.

Il est également prévu la création d'espaces verts communs le long des voies pour minimiser l'aspect visuel des terrassements en déblai des infrastructures communes.

L'ensemble des réseaux Eaux Usées - Eaux Pluviales - Adduction Eau Potable - Electricité Basse Tension et Télécommunication seront souterrains et raccordés aux existants sur les infrastructures primaires du lotissement Valcros Rive Droite.

Le projet comprend l'aménagement des espaces verts, débroussaillage des existants, maintien des sujets en place et replantation.

Le projet prévoit également la création d'un réseau d'éclairage public le long des voies nouvelles.

1. Intégration paysagère du projet

Le projet fera l'objet :

a. De travaux préparatoires

Un débroussaillage sélectif sera réalisé en début de chantier, il favorisera le maintien des sujets à hautes tiges existant (90 % de chênes liège) ainsi que des arbustes et plantes existantes sur le terrain (arbousiers, myrte, lentisque, ...) appelés à un bon développement, les sujets se trouvant sur l'emprise des voies seront abattus et dessouchés. Seules les zones impactées par le tracé de la voirie seront débroussaillées. Les arbres et arbustes de forte taille seront préservés. Les résidus de débroussaillage seront broyés sur site et mis dans ladite zone pour en faire de l'humus.

L'ensemble des surfaces à planter seront décompactées sur une profondeur de 30 centimètres avec évacuation des matières et matériaux impropres à la plantation, adjonction de terre végétale. Une fumure organique sera mise en œuvre, les arbres et arbustes seront plantés. Des terrassements en tranchée sur 60 centimètres de profondeur sur les zones de plantation de haies, évacuation des cailloutis et mauvais matériaux, apport de terre végétale. Des terrassements de trous de dimension appropriée pour les plantations d'arbres de hautes tiges, évacuation des matériaux de terrassement et apport total de terre végétale. Des apports nutritifs seront répartis sur l'ensemble des surfaces à planter malaxés et enfouis.

b. De travaux de plantation

Les talus créés seront paysagés et plantés d'essences méditerranéennes identiques à celles déjà présentes sur site afin de densifier la végétation existant :

- Les talus créés seront végétalisés avec la plantation de massifs arbustifs plantés aléatoirement de plantes endémiques avec une densité de 0.7 plantes au mètre carré. La végétalisation de ces talus a pour but, d'une part d'intégrer les parcelles viabilisées dans son proche environnement, et d'autre part de réduire l'effet visuel de hauteur des talus avec la plantation d'essence basse en crête du talus et d'essence plus haute en pied de talus, et enfin de limiter l'érosion de ces talus par le ruissellement des eaux de pluies.
 - Végétalisation des talus avec des massifs arbustifs : *Cistus monspeliensis* - *Cistus albidus* - *Pistacia lentiscus* - *Spartium junceum* – *Arbustus unedo*, *Abelia x grandiflora* liste non exhaustive.



Photo 18 : Végétation des talus avec des massifs arbustifs (OPSIA)

- Les talus en périphérie du site d'étude pourront, recevoir un double traitement. Dans un premier temps, un enherbement par hydroseeding pourra tenir le talus grâce au système racinaire et limiter l'érosion de ce dernier par le ruissellement des eaux de pluies. Dans un second temps, la crête de talus sera végétalisée avec la plantation de massifs arbustifs plantés aléatoirement à une densité de 0,5 plantes au mètre carré. Cela va encore une fois renforcer l'intégration du talus dans le paysage et réduire son impact visuel. Le traitement par hydroseeding pourra être effectué en fonction de la période durant laquelle seront réalisés les terrassements.
 - Enherbement par hydroseeding :
 - Utilisation de deux familles de semences :
 - Mélange de graminées : espèces ayant un système racinaire dense mais superficiel qui permet d'agir activement contre l'érosion et un système aérien au port gazonnant et en touffe qui génère un recouvrement homogène et rapide du sol.
 - Brachypode de Phénicie,
 - Cynodon dactylon, ...
 - Mélange de dicotylédones : espèces qui disposent d'un système aérien qui permet de conserver la couleur verte de leurs feuilles en été et qui ont une capacité de bien gérer l'eau et de résister au stress hydrique.
 - Coronille à branche de jonc ou Coronille glauque
 - Dorycinie hirsute,
 - Trèfle souterrain,
 - Silène d'Italie,
 - Plantain corne de boeuf, ...

Le mélange de ces deux familles de semences génère une structuration du sol et un maillage racinaires qui stabilise les couches superficielles des talus.

- Des arbres d'alignement d'espèces endémiques (chênes verts, chênes lièges, chênes à feuilles d'olivier, arbousiers) viendront accompagner la voirie interne et stabiliser les talus. **Le projet comprend 46 arbres d'alignements.**
- Dans les zones le permettant, tous les espaces dont la largeur est supérieure à 1.00 mètre seront plantés de cépées d'espèces endémiques permettant l'accompagnement des talus et le renforcement du caractère rural du lieu. **Le projet comprend 27 arbres en cépée.**



Photo 19 : Arbres d'alignements et cépées prévus dans le projet (OPSIA)

NB : L'ensemble des végétaux à planter fera l'objet d'un contrôle parasitaire et de bonne qualité à la réception sur le site, ils devront répondre et être conformes aux normes en vigueur.

c. De travaux d'entretien

Un contrat d'entretien sera établi pour le suivi et la maintenance des espaces verts en plus de la garantie de reprise d'une durée d'un an faisant partie du marché traité avec l'entreprise en charge de la réalisation des travaux paysagers. Les espaces verts seront entretenus par le lotisseur jusqu'à la prise en charge par l'association syndicale des propriétaires.

NB : Chaque acquéreur devra réaliser l'aménagement en espace vert de son lot conformément au PLU, au règlement du lotissement (PA10) avec un traitement particulièrement soigné des clôtures et des entrées.

2. Prise en compte des recommandations du PPRIF en lien avec le risque feux de forêt

Conformément au titre 4 du règlement du PPRIF relatifs aux zones à enjeux de type En2, les aménagements proposés sont conformes aux recommandations du règlement et sont listés ci-dessous.

- Concernant les accès et voirie (article 4.2) :
 - Une piste (actuelle piste permettant l'accès au réservoir d'eau potable au nord-ouest du lotissement) existe au nord. Celle-ci se raccorde à l'est sur la corniche haute de Valcros (voie communale dénommée Corniche Panoramique) et à l'ouest sur la piste DFCI dite de Valcros. Le projet prévoit la création d'une piste raccordant cette piste à la voie interne du lotissement créant ainsi une sortie de secours dans le cas où l'accès principal du lotissement serait inutilisable. La distance entre cette piste et les zones constructibles des lots au Nord-est de l'ordre de 50 mètres.
 - Le lotissement est, d'autre part, longé au sud par la voie communale dénommée Corniche Panoramique. La distance entre cette voie et les zones constructible des lots au Sud-est de l'ordre de 10 mètres
 - Les deux voies précédentes ceinturent donc l'opération de lotissement projeté.
 - La voie interne du lotissement ne comporte pas d'impasse, est à double sens et a une largeur hors stationnement de 6 mètres au minimum. Elle se raccorde sur la voie communale au sud (côté opposé au vent dominant)
 - Le portail qui sera positionné à l'entrée ainsi que les barrières limitant l'accès à la piste de liaison seront compatibles à l'accès pompier

- Concernant la desserte en eau (article 4.3) :
 - La voie communale au sud est équipée d'hydrants implantés régulièrement et contrôlés pour garantir leur débit et pression sous le contrôle de la ville aujourd'hui gestionnaire (1 hydrant se situe au sud-est du lot 10 et 1 au niveau du lot 5),
 - La voie interne du lotissement sera équipée de 3 nouveaux hydrants de diamètre 100 mm délivrant un débit de 60 m³/h minimum sous une pression de 1 bar (1 devant le lot 14, 1 dans le virage devant le lot 19 et 1 devant le lot 30).

- Débroussaillage (article 4.4) :
 - Le domaine de Valcros débrousaille régulièrement l'emprise du lotissement et les abords dans le respect des règles du PPRIF,
 - Un débroussaillage sera réalisé pour la livraison du lotissement et avant la remise des espaces communs à l'ASL dès sa constitution,
 - Les obligations en matière de débroussaillage du PPRIF s'appliqueront alors à l'ASL pour les parties communes et aux propriétaires privés pour les lots. Ces obligations pourront être rappelées par le maître d'ouvrage dans le cahier des charges du lotissement si cela vous paraît nécessaire.

3. Prise en compte des enjeux biodiversité dans le projet

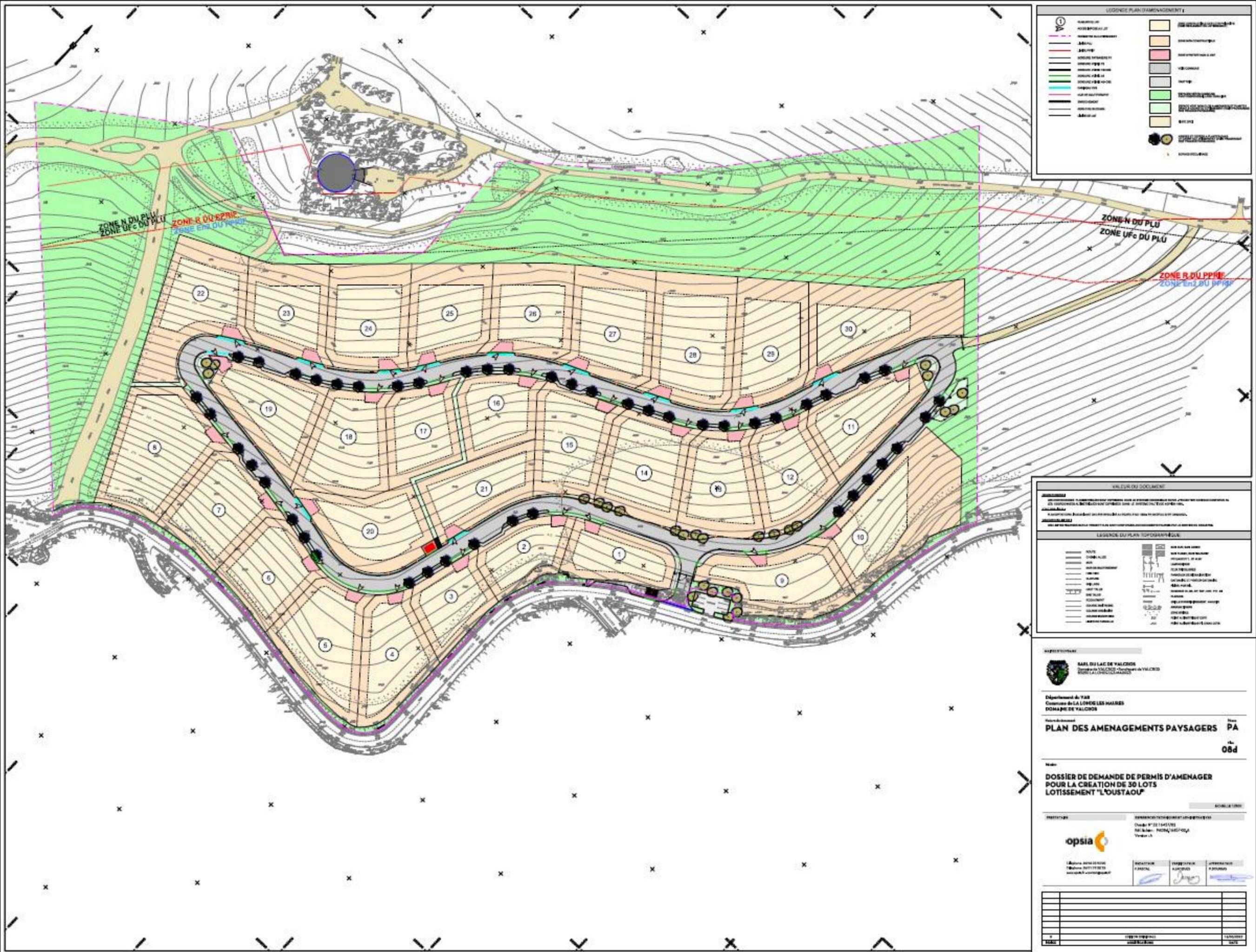
Le secteur d'étude a été identifié comme une zone préférentielle pour l'implantation de ce projet étant donné que les boisements ne sont pas classés en EBC, et que le zonage du PLU apparaît compatible avec les aménagements prévus. Aussi, le secteur d'étude est identifié de longue date dans le cadre du projet résidentiel d'ensemble « Vacros Rive Droite ».

Les autorisations de défrichement sont d'ores et déjà obtenues sur ce secteur. C'est pourquoi, ce site fait déjà l'objet de débroussaillage préventif sur les strates végétales inférieures. Cette action est d'ailleurs menée en période hivernale afin de ne pas nuire à la biodiversité.

Enfin, le secteur d'étude se situe dans la continuité des espaces résidentiels en cours de construction. Le projet s'insère donc dans une logique d'aménagement raisonné qui limite la consommation d'espaces naturels à enjeux. De plus, il est accessible depuis la corniche panoramique, ce qui marque un point de départ pour la réalisation des accès au futur projet.

Le plan masse suivant permet de visualiser le projet en détail, dans son ensemble. Des documents complémentaires seront présentés en Annexe (coupes, perspectives).





LEGENDE PLAN D'AMENAGEMENT

①	PROJET DE LOTISSEMENT	①	VEGETATION EXISTANTE
②	PROJET DE LOTISSEMENT	②	VEGETATION EXISTANTE
③	PROJET DE LOTISSEMENT	③	VEGETATION EXISTANTE
④	PROJET DE LOTISSEMENT	④	VEGETATION EXISTANTE
⑤	PROJET DE LOTISSEMENT	⑤	VEGETATION EXISTANTE
⑥	PROJET DE LOTISSEMENT	⑥	VEGETATION EXISTANTE
⑦	PROJET DE LOTISSEMENT	⑦	VEGETATION EXISTANTE
⑧	PROJET DE LOTISSEMENT	⑧	VEGETATION EXISTANTE
⑨	PROJET DE LOTISSEMENT	⑨	VEGETATION EXISTANTE
⑩	PROJET DE LOTISSEMENT	⑩	VEGETATION EXISTANTE
⑪	PROJET DE LOTISSEMENT	⑪	VEGETATION EXISTANTE
⑫	PROJET DE LOTISSEMENT	⑫	VEGETATION EXISTANTE
⑬	PROJET DE LOTISSEMENT	⑬	VEGETATION EXISTANTE
⑭	PROJET DE LOTISSEMENT	⑭	VEGETATION EXISTANTE
⑮	PROJET DE LOTISSEMENT	⑮	VEGETATION EXISTANTE
⑯	PROJET DE LOTISSEMENT	⑯	VEGETATION EXISTANTE
⑰	PROJET DE LOTISSEMENT	⑰	VEGETATION EXISTANTE
⑱	PROJET DE LOTISSEMENT	⑱	VEGETATION EXISTANTE
⑲	PROJET DE LOTISSEMENT	⑲	VEGETATION EXISTANTE
⑳	PROJET DE LOTISSEMENT	⑳	VEGETATION EXISTANTE
㉑	PROJET DE LOTISSEMENT	㉑	VEGETATION EXISTANTE
㉒	PROJET DE LOTISSEMENT	㉒	VEGETATION EXISTANTE
㉓	PROJET DE LOTISSEMENT	㉓	VEGETATION EXISTANTE
㉔	PROJET DE LOTISSEMENT	㉔	VEGETATION EXISTANTE
㉕	PROJET DE LOTISSEMENT	㉕	VEGETATION EXISTANTE
㉖	PROJET DE LOTISSEMENT	㉖	VEGETATION EXISTANTE
㉗	PROJET DE LOTISSEMENT	㉗	VEGETATION EXISTANTE
㉘	PROJET DE LOTISSEMENT	㉘	VEGETATION EXISTANTE
㉙	PROJET DE LOTISSEMENT	㉙	VEGETATION EXISTANTE
㉚	PROJET DE LOTISSEMENT	㉚	VEGETATION EXISTANTE

VALEUR DU DOCUMENT

Le présent document est un document d'information et ne constitue pas un document contractuel. Il est soumis à la validation de l'administration compétente.

LEGENDE DU PLAN TOPOGRAPHIQUE

①	ROUTE	①	VEGETATION EXISTANTE
②	ROUTE	②	VEGETATION EXISTANTE
③	ROUTE	③	VEGETATION EXISTANTE
④	ROUTE	④	VEGETATION EXISTANTE
⑤	ROUTE	⑤	VEGETATION EXISTANTE
⑥	ROUTE	⑥	VEGETATION EXISTANTE
⑦	ROUTE	⑦	VEGETATION EXISTANTE
⑧	ROUTE	⑧	VEGETATION EXISTANTE
⑨	ROUTE	⑨	VEGETATION EXISTANTE
⑩	ROUTE	⑩	VEGETATION EXISTANTE
⑪	ROUTE	⑪	VEGETATION EXISTANTE
⑫	ROUTE	⑫	VEGETATION EXISTANTE
⑬	ROUTE	⑬	VEGETATION EXISTANTE
⑭	ROUTE	⑭	VEGETATION EXISTANTE
⑮	ROUTE	⑮	VEGETATION EXISTANTE
⑯	ROUTE	⑯	VEGETATION EXISTANTE
⑰	ROUTE	⑰	VEGETATION EXISTANTE
⑱	ROUTE	⑱	VEGETATION EXISTANTE
⑲	ROUTE	⑲	VEGETATION EXISTANTE
⑳	ROUTE	⑳	VEGETATION EXISTANTE
㉑	ROUTE	㉑	VEGETATION EXISTANTE
㉒	ROUTE	㉒	VEGETATION EXISTANTE
㉓	ROUTE	㉓	VEGETATION EXISTANTE
㉔	ROUTE	㉔	VEGETATION EXISTANTE
㉕	ROUTE	㉕	VEGETATION EXISTANTE
㉖	ROUTE	㉖	VEGETATION EXISTANTE
㉗	ROUTE	㉗	VEGETATION EXISTANTE
㉘	ROUTE	㉘	VEGETATION EXISTANTE
㉙	ROUTE	㉙	VEGETATION EXISTANTE
㉚	ROUTE	㉚	VEGETATION EXISTANTE

MAIRIE DE VALCROS
 24100 VALCROS - 0475 41 10 10
 0475 41 10 10

Département de Yvelines
 Commune de LA LONDRE LES HAIES
 DOMAINE DE VALCROS

PLAN DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS PA
 N° 08d

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER
 POUR LA CREATION DE 30 LOTS
 LOTISSEMENT "L'OUSTAOU"

opsia

opéra - 10000 PARIS
 01 47 33 11 11
 www.opsia.com

DATE: 10/05/2017

PROJET: 10000 PARIS

DATE: 10/05/2017

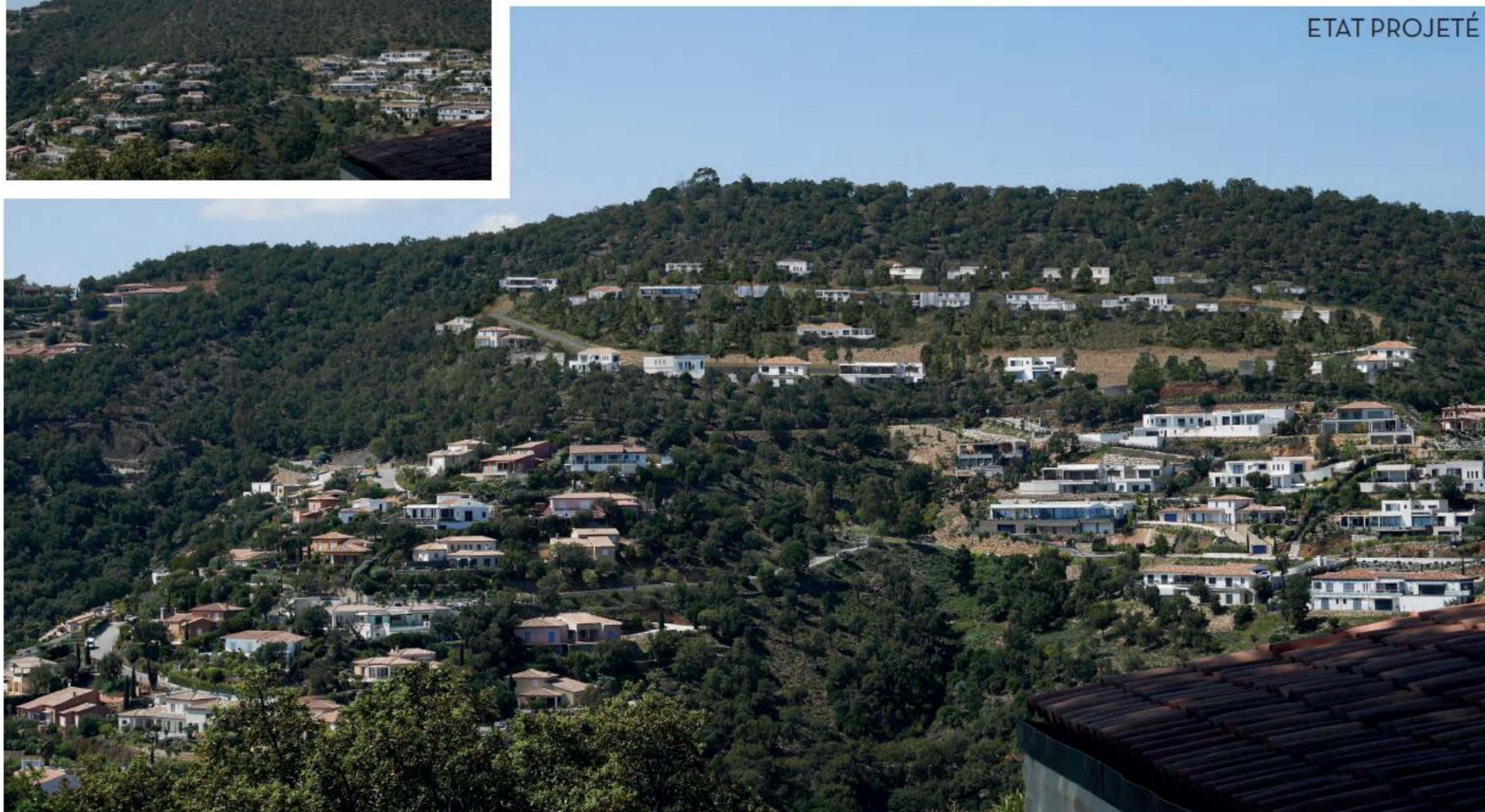
PROJET: 10000 PARIS

DATE: 10/05/2017

ETAT INITIAL



ETAT PROJETÉ



2. Incidences pressenties du projet sur l'environnement

⇒ **Au regard de l'occupation du sol actuelle du site et au regard du projet d'aménagement prévu, les incidences sur l'environnement peuvent être considérées comme faibles.**

Le projet présenté dans ce dossier a été réfléchi et modélisé en fonction des contraintes environnementales (paysage, topographie, bâti existant, voirie, ...).

Les aménagements paysagers prévus dans le cadre du projet, sont en accord avec les enjeux paysagers, et apparaissent cohérents avec l'ambiance générale et existante du site, tout en conservant un lien avec les boisements protégés environnants. Aussi, le projet a été optimisé, de façon à limiter la sortie de terre des bâtiments, et préserver le site de la circulation routière.

1. Incidences pressenties sur le volet paysager

Le Domaine de Valcros a pour projet la viabilisation d'une parcelle située au Nord-Ouest, avec notamment la création d'une nouvelle voirie interne pour desservir des parcelles. Cette voirie sera connectée sur la Corniche Panoramique, voie communale existante. Ce nouveau projet constitue la continuité des zones déjà urbanisées au Sud et à l'Ouest. Ce projet s'intégrera au sein d'une nature préservée de manière à faire évoluer ce paysage rural sans le dénaturer.

Le projet de développement de la zone déjà urbanisée n'aura que très peu d'impact sur la perception du paysage local, notamment depuis les axes routier et les habitations déjà présentes au sud, à l'est et à l'ouest du domaine. L'équilibre paysager n'est pas bousculé et la végétation environnante à ces parcelles joue déjà un rôle de brise vue depuis l'extérieur du site. Par conséquent les abords des parcelles devront rester le plus végétalisés possible et le caractère rural du site sera renforcé.

De ce fait les incidences sur le paysage sont pressenties comme faibles.

2. Incidences concernant le risque incendies feux de forêt

L'ensemble des aménagements permettant de limiter les risques à l'échelle du secteur de projet, ont été pris en compte. De plus, le projet s'insère dans la partie basse du secteur d'étude, et évite donc la zone classée en R, la plus exposée au risque et considérée comme inconstructible.

Les incidences concernant le risque incendie sont donc pressenties comme faibles.

3. Incidences sur la biodiversité

Le projet fait l'objet d'aménagements qui permettront de préserver l'identité originale du site, et en grande partie sa fonctionnalité écologique. Ceci est rendu possible :

- par la conservation des espaces naturels boisés les plus au nord, rattachés aux vastes espaces naturels du massif des Maures.
- par l'implantation raisonnée de bâti (que ce soit en hauteur et en nombre) avec végétalisation des lots individuels, assurant une certaine fonctionnalité écologique locale.
- Par la création d'espaces verts paysagers, en lien avec la végétation d'origine présente sur site, et favorisant une stratification verticale, et une mosaïque paysagère attractive.

Le projet devra respecter le cycle biologique des espèces et commencer les travaux en période automnale afin de limiter les incidences sur les espèces.

Plusieurs mesures générales peuvent être appliquées visant à respecter le tranquillité des espèces fréquentant potentiellement le secteur d'étude :

- Respecter le cycle biologique des espèces en démarrant les travaux en période automnale afin de défavorabiliser le site pour les espèces qui trouveront refuge dans le secteur d'étude. Le calendrier ci-dessous, présente les différentes étapes du cycle biologique des espèces et

permet de localiser les zones préférentielles pour la réalisation des travaux, c'est à dire lors de l'absence des espèces du site.

Groupe biologique	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	
Flora			Floraison optimale								
Oiseaux	Hivernage		Prénuptiale		Nidification				Postnuptiale		
Mammifères hors chiroptères			Activité optimale								
Chiroptères	Hibernation			Transit printannier		Parturition			Transit automnal		
Amphibiens			Transit printannier								
Insectes et reptiles				Activité optimale							

- Proscrire les travaux nocturnes et la mise en lumière de la zone de chantier afin de ne pas déranger les espèces nocturnes
- Privilégier la plantation d'espaces végétales locales pour l'ornementation des espaces verts
- Enrichir le site en haies végétales
- Privilégier une gestion 0 phyto des espaces verts
- Identifier les arbres à abattre et réaliser une prospection afin de confirmer l'absence de chiroptères. Assurer que l'arbre sera exempt de chiroptères au moment de l'abattage. Un expert écologue pourra accompagner le porteur de projet pour cette phase.

Les incidences concernant la biodiversité, peuvent être pressenties comme faibles, si ces mesures sont appliquées.

- ⇒ Le projet de réalisation d'un lotissement de 30 lots, est soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au regard de la rubrique 39 b – « Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m². ».
- ⇒ Le projet n'est pas concerné par une demande d'autorisation de défrichement, étant donné que le lotissement « Valcros Rive Droite » a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement.

Les annexes présentent des plans supplémentaires du projet et l'ensemble des éléments relatifs aux aménagements prévus.

CONTACT



Agence ÎLE-DE-FRANCE

71, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 PARIS
01.53.46.65.05.

Agence GRAND-OUEST

18 rue de Rennes, 49000 ANGERS
09.65.10.52.24.

Agence ATLANTIQUE

45 rue Sainte-Colombe, 33000 BORDEAUX
05.57.99.69.28.

Agence RHÔNE-ALPES

Immeuble le Dauphiné Part Dieu,
78, rue de la Villette, 69003 LYON
09.72.46.52.02.

Agence PROVENCE-LANGUEDOC

120 rue Jean Dausset - Immeuble Technicité,
SITE AGROPARC, 84000 AVIGNON
04.84.94.00.94.

Agence MÉDITERRANÉE

45, rue Gimelli, 83000 TOULON
04.94.18.97.18.

Agence SUD-OUEST

12 rue Edouard Branly, 82000 MONTAUBAN
05.63.92.11.41.

 www.facebook.com/citadiaconseil

 twitter.com/Citadia

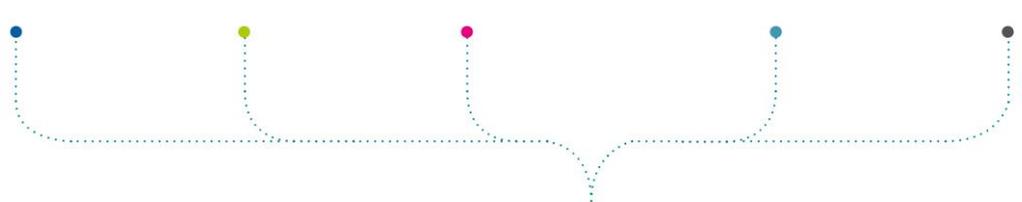
 **CITADIA**
CONSEIL

 **even**
CONSEIL

 **Aire**
Publique

 **MERC/AT**

 **C:|:d**
CITADIA DESIGN



CITADIA

www.citadia.com